

BURKINA FASO

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA
DEMOGRAPHIE



TABLEAU DE BORD SOCIAL DU BURKINA FASO

2007

**Avec l'appui financier du Projet de Développement
du Système Statistique National
(PDSSN)**

DIRECTION DE LA DEMOGRAPHIE

Mai 2008

Table des matières

Chapitre 1: Population	4
1.1 Evolution de la Population	5
1.2 Structure par sexe	5
1.3 Répartition géographique de la population	6
1.4 Population urbaine.....	6
Définition du secteur population	10
Chapitre 2: Santé	11
2.1 Evolution des infrastructures et personnel de santé	12
2.2 Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de santé	13
2.3 Rayon moyen d'action théorique des CSPS.....	13
2.4 Taux de couverture prénatale.....	15
2.5 Taux de couverture obstétricale	19
2.6 Rapport de mortalité maternelle	20
2.7 Causes des décès maternelles.....	22
2.8 La prévalence contraceptive.....	22
2.9 Taux de malnutrition	22
2.10 Durée moyenne d'hospitalisation dans les formations sanitaires	25
2.11 Prévalence de la méningite	26
2.12 Prévalence du VIH/SIDA	27
2.13 La couverture vaccinale.....	27
2.17 Evolution du budget de la santé	28
Définition du secteur santé.....	29
Chapitre 3: Education	31
3. 1 Enseignement préscolaire	33
3.2 Enseignement primaire.....	34
3.2.1 Accès et couverture	34
3.2.2 Evolution des taux d'achèvement du primaire	34
3.2.3 Taux d'admission au CEP et à l'entrée en 6 ^{ième}	38
3.2.4 Indicateurs d'accès par région selon le sexe en 2005-2006	38
3.2.5 Indicateurs d'encadrement	39
3.3. Enseignement secondaire	40
3.3.1.Effectifs.....	40
3.3.2 Taux de scolarisation dans le secondaire.....	41
3.3.3 Infrastructures dans le secondaire.....	42
3.4. Enseignement supérieur.....	43
3.5. Alphabétisation	44
Définition du secteur éducation.....	47
Chapitre 4: Activités économiques et avoirs des ménages	48
4.1 Activités économiques des ménages	49
4.1.1 L'agriculture	49
4.1.2 L'élevage	49
4.2 Avoirs des ménages	49
4.2.1 La possession d'un logement	49
4.2.2 Possession de terres, bétail, Charrue/Charrette.....	51
4.2.3 Possession d'un moyen de locomotion.....	52
4.2.4 Possession d'autres biens d'équipement.....	53
Chapitre 5: Emploi	55
5.1 Structure par âge et sexe de la population active	56
5.2 Taux brut d'activité	56
5.3 Taux net d'activité.....	57
5.4 Population active occupée.....	58

5.5 Grands secteurs d'activités (primaire, secondaire, tertiaire)	59
5.6 Branches d'activités.....	60
5.7 Catégories socio professionnelles (sexe)	60
5.8 Population active au chômage.....	61
5.9 Demandes et des offres d'emploi	62
Définition du secteur emploi.....	63
Chapitre 6: Logement et approvisionnement en eau	65
6.1 Les Caractéristiques du logement	66
6.1.1 Le type de mur.....	66
6.1.2 Le type de toit selon le milieu de résidence	66
6.1.3 Le mode d'occupation des logements	67
6.2 Approvisionnement en eau de boisson.....	68
6.2.1. Mode d'approvisionnement en eau de boisson	68
6.2.2 Type de toilettes utilisées par les ménages	69
6.3 Temps mis pour atteindre la source d'approvisionnement en eau.....	70
Chapitre 7: Agriculture et élevage	72
7.1 Agriculture	73
7.1.1 Les cultures vivrières.....	73
7.1.2 Situation céréalière.....	73
7.1.3 Les cultures de rente	74
7.1.4 Les cultures maraîchères	75
7.2 Elevage.....	76
7.2.1 Situation de l'élevage au Burkina Faso	76
7.2.2 Evolution des exportations du cheptel	77
7.2.3 Pays de destination des exportations du cheptel.....	78

Chapitre 1 : POPULATION

Le Burkina Faso connaît un dynamisme de sa population illustré par des taux d'accroissement relativement élevés. De 1975 à 1985 l'évolution de l'effectif de la population en terme absolu n'était que de 232 650 personnes en moyenne par an, tandis que de 1985 à 1996 on a enregistré un surplus d'environ 213 446 personnes par an. Estimée à plus de 5 millions selon le Recensement Général de la Population (RGP) de 1975, la population est passée à près de 8 millions en 1985, puis à 10 312 609 en 1996 pour s'établir à plus de 13 millions au recensement de 2006.

La population est caractérisée par une supériorité numérique des femmes qui n'est pas une particularité du RGPH 2006.

NB : Les observations qui suivent sont en grande partie relatives aux résultats préliminaires du quatrième recensement général de population effectué dans le pays en 2006.

Principaux tableaux

Tableau 1.1 : Répartition de la population résidente par sexe selon le milieu de résidence

Tableau 1.2 : Répartition de la population des dix principales villes du pays

Tableau 1.3 : Répartition de la population résidente et des ménages par région et milieu de résidence selon le sexe

Principaux graphiques

Graphique 1.1 : Evolution de la population de 1975 à 2006

Graphique 1.2 : Répartition de la population par sexe

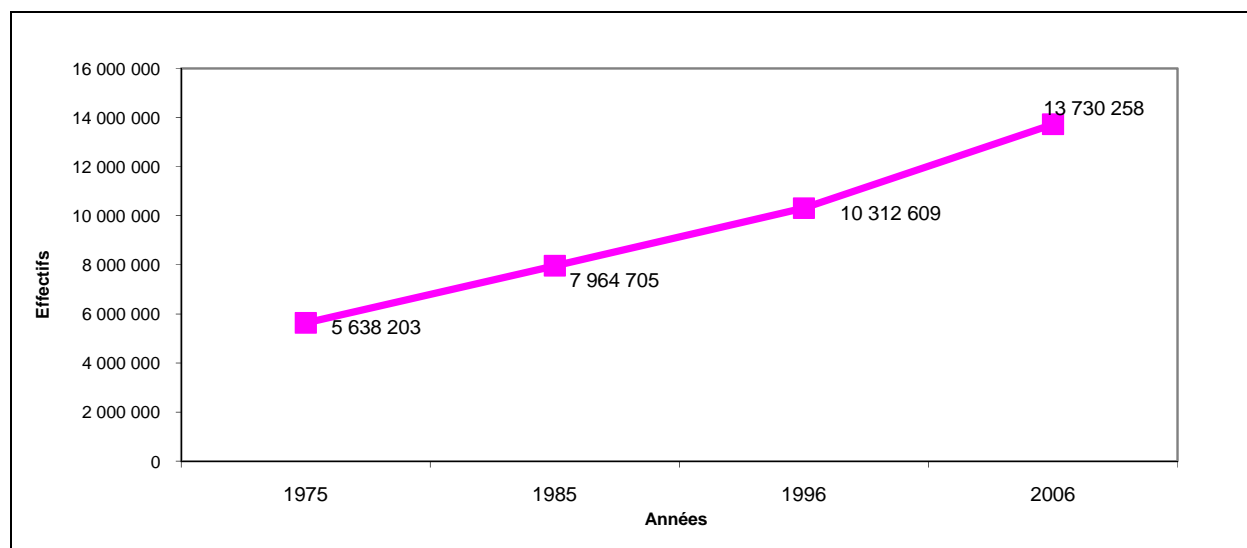
Graphique 1.3 : Répartition de la population (en %) par région administrative

Graphique 1.4 : Répartition de la population urbaine (%) par région

1.1 Evolution de la Population

L'effectif de la population du Burkina Faso croît avec le temps comme l'illustre le graphique 1. De 5 638 203 habitants en 1975, la population est passée à 7 964 705 habitants en 1985, puis à 10 312 609 habitants en 1996 pour atteindre 13 730 258 habitants en 2006. Il en résulte un accroissement annuel moyen d'environ 341 765 personnes sur la période 1996-2006. L'évolution n'a jamais été aussi importante au cours des autres périodes intercensitaires.

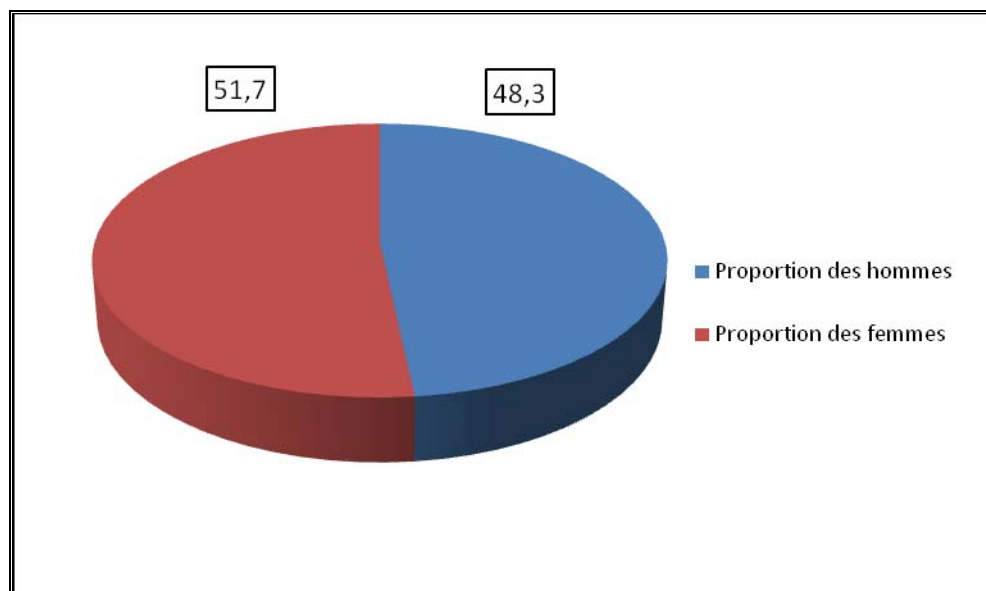
Graphique 1.1 : Evolution de la population de 1975 à 2006



Source : Résultats préliminaires du RGPH 2006

1.2 Structure par sexe

Graphique 1.2 : Répartition de la population par sexe (en %)



Source : Résultats préliminaires du RGPH 2006

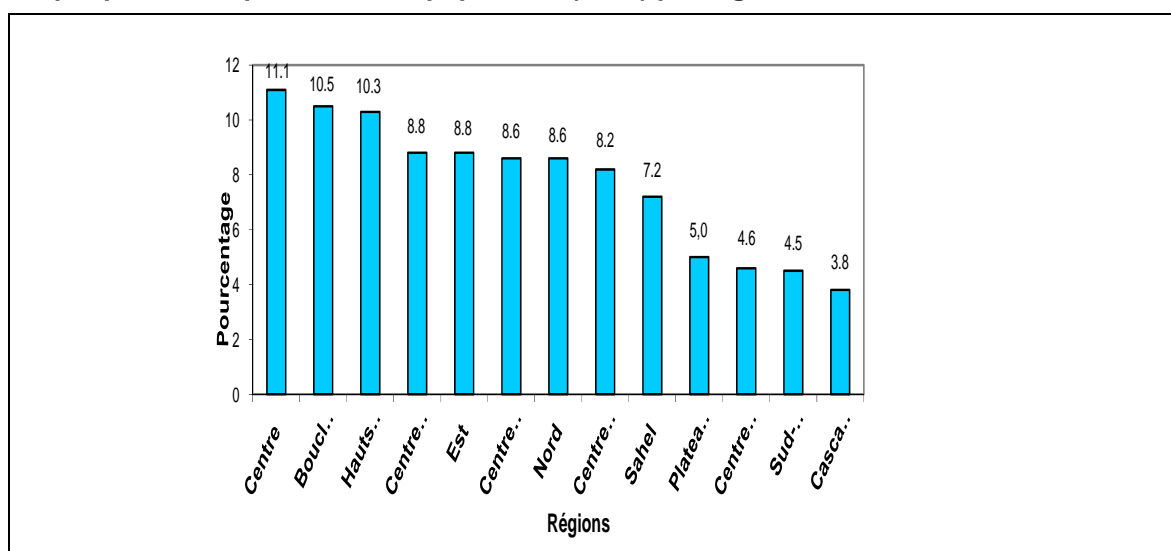
La population du Burkina Faso s'établit à 13 730 258 habitants avec 6 635 318 hommes et 7 094 940 femmes. Les femmes représentent donc 51,7% de la population globale contre 48,3% d'hommes. En d'autres termes, pour l'ensemble du pays, on compte 94 hommes pour 100 femmes.

Au niveau régional, le déficit d'hommes est plus prononcé dans le Centre-Ouest (86%), dans le Plateau Central (87%), dans le Nord (88%), et au Centre-Nord (89%). Toutes ces quatre régions ont moins de 90 hommes pour 100 femmes. La région du Centre est la seule du pays où l'on enregistre un peu plus d'hommes que de femmes (101 contre 100). Plus de la moitié des régions a un rapport de masculinité inférieur à la moyenne nationale (94%).

1.3 Répartition géographique de la population

La répartition géographique de la population présente des inégalités selon les régions. En effet, la région du Centre qui abrite la capitale administrative du pays compte 11,1% de l'ensemble de la population du Burkina Faso. Elle est suivie des régions de la Boucle du Mouhoun (10,5%) et des Hauts-Bassins (10,3%). En revanche, la région des Cascades est la moins peuplée (3,8%), suivie dans l'ordre croissant par les régions du Sud-Ouest et du Centre-Sud avec des populations respectives de 4,6% et 4,7%.

Graphique 1.3 : Répartition de la population (en %) par région administrative



Source : Résultats préliminaires du RGPH 2006

1.4 Population urbaine

La grande majorité de la population, 10 963 875 habitants, soit 79,7% réside en milieu rural. En d'autres termes, quatre personnes sur cinq résident en milieu rural.

L'examen des rapports de masculinité par milieu de résidence permet de constater que le déficit d'hommes est général en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain des régions, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans un cas sur deux.

Tableau 1.1 : Répartition de la population résidente par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Urbain	1 380 320	1 386 063	2 766 383
Rural	5 254 998	5 708 877	10 963 875
Total	6 635 318	7 094 940	13 730 258

Source : Résultats préliminaires du RGPH 2006

La population urbaine est celle qui réside dans les localités considérées comme des villes¹. Dans le cas du Burkina Faso, les résultats du recensement indiquent que 20% des habitants

¹ Sont considérés comme ville, les 45 chefs lieux de provinces et les quatre villes moyennes que sont Bitou, Niangoloko, Garango et Pouytenga (Selon le MATD)

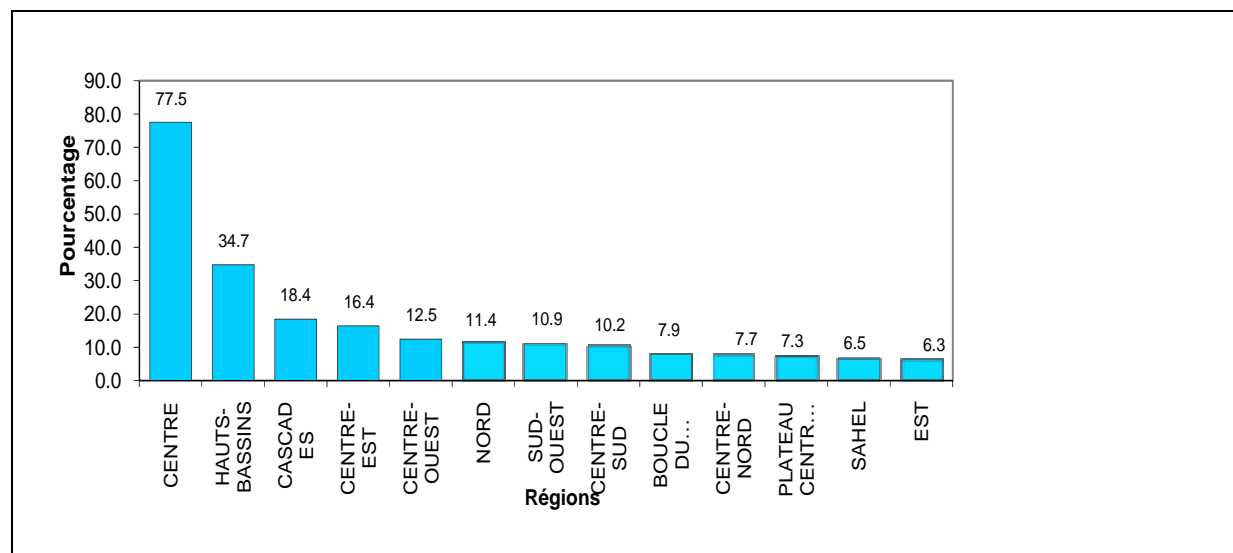
sont établis en milieu urbain soit un effectif de 2 766 383. Selon le sexe, on a relevé que 21% des hommes et 19,5% des femmes recensées vivent en milieu urbain.

Tableau 1.2 : Répartition de la population des dix principales villes du pays

Ville	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Ouagadougou	596 396	585 306	1 181 702
Bobo Dioulasso	215 968	219 575	435 543
Koudougou	40 229	42 491	82 720
Banfora	36 392	35 752	72 144
Ouahigouya	35 017	35 940	70 957
Kaya	25 898	25 880	51 778
Tenkodogo	20 093	20 756	40 839
Fada N'gourma	20 796	20 019	40 815
Dédougou	18 778	19 015	37 793
Houndé	17 418	17 251	34 669

Source : Résultats préliminaires du RGPH 2006

Graphique 1.4 : Répartition de la population urbaine (%) par région



Source : Résultats préliminaires du RGPH 2006

Par rapport aux régions, le Centre affiche le plus fort taux d'urbanisation (77,5%), ce qui représente un effectif de 1 181 702 personnes. Il est suivi de la région des Hauts Bassins qui compte 489 702 habitants en milieu urbain soit 34,7% de sa population totale. Ces deux régions abritent les deux plus grandes villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Par contre, les régions du Sahel et de l'Est sont celles dont les populations urbaines sont les moins importantes avec respectivement 6,5% et 6,3%.

Tableau 1.3 : Répartition de la population résidente et des ménages par région et milieu de résidence selon le sexe

REGION	POPULATION RESIDANTE			
	Total	Masculin	Féminin	Nombre d'hommes pour 100 femmes
ENSEMBLE BURKINA FASO				
Total	13 730 258	6 635 318	7 094 940	94
Urbain	2 766 383	1 380 320	1 386 063	100
Rural	10 963 875	5 254 998	5 708 877	92
BOUCLE DU MOUHOUN				
Total	1 434 847	710 212	724 635	98
Urbain	113 213	56 477	56 736	100
Rural	1 321 634	653 735	667 899	98
CASCADES				
Total	524 956	257 993	266 963	97
Urbain	96 736	48 792	47 944	102
Rural	428 220	209 201	219 019	96
CENTRE				
Total	1 523 980	764 554	759 426	101
Urbain	1 181 702	596 396	585 306	102
Rural	342 278	168 158	174 120	97
CENTRE-EST				
Total	1 132 023	535 590	596 433	90
Urbain	185 958	90 426	95 532	95
Rural	946 065	445 164	500 901	89
CENTRE-NORD				
Total	1 203 073	567 742	635 331	89
Urbain	93 114	46 205	46 909	98
Rural	1 109 959	521 537	588 422	89
CENTRE-OUEST				
Total	1 183 473	546 921	636 552	86
Urbain	147 480	72 078	75 402	96
Rural	1 035 993	474 843	561 150	85
CENTRE-SUD				
Total	638 379	301 773	336 606	90
Urbain	65 288	31 701	33 587	94
Rural	573 091	270 072	303 019	89
EST				
Total	1 209 399	593 772	615 627	96
Urbain	76 042	39 033	37 009	105
Rural	1 133 357	554 739	578 618	96
HAUTS-BASSINS				
Total	1 410 284	696 345	713 939	98
Urbain	489 702	243 217	246 485	99
Rural	920 582	453 128	467 454	97
NORD				
Total	1 182 770	553 262	629 508	88
Urbain	135 297	65 756	69 541	95
Rural	1 047 473	487 506	559 967	87
PLATEAU CENTRAL				
Total	693 137	323 261	369 876	87
Urbain	50 523	24 055	26 468	91
Rural	642 614	299 206	343 408	87
SAHEL				
Total	969 881	482 990	486 891	99
Urbain	63 468	32 049	31 419	102
Rural	906 413	450 941	455 472	99

REGION	POPULATION RESIDANTE			
	Total	Masculin	Féminin	Nombre d'hommes pour 100 femmes
SUD-OUEST				
Total	624 056	300 903	323 153	93
Urbain	67 860	34 135	33 725	101
Rural	556 196	266 768	289 428	92

Source : Résultats préliminaires du RGPH 2006.

DEFINITION DU SECTEUR POPULATION

Parité moyenne à 50 ans : C'est le nombre d'enfants qu'a obtenu une femme à la fin de sa vie féconde.

Taux brut de mortalité : Il mesure le nombre de décès (tous âges confondus) pour 1000 habitants.

Quotient de mortalité infantile : Il mesure la probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

Taux de mortalité infantile : Il mesure le nombre de décès annuels pour 1000 enfants de moins d'un an.

Quotient de mortalité juvénile : Il mesure la probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

Taux de prévalence contraceptive : C'est la proportion des femmes utilisant des méthodes contraceptives, toutes méthodes confondues.

Espérance de vie à la naissance : C'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance.

Accroissement démographique (taux d'accroissement) : C'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

Accroissement naturel (taux d'accroissement) : C'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait uniquement des naissances et des décès.

Temps de doublement : C'est la durée de doublement d'une population. Elle est exprimée en années.

Solde migratoire : C'est la différence entre les entrants (immigrants) et les sortants (émigrants) au sein d'une population donnée au cours d'une année.

Chapitre 2 :

SANTE

Au Burkina Faso, dans le domaine de la santé, il y a de plus en plus des exigences de la part des utilisateurs des services de santé pour bénéficier des prestations de bonne qualité et de la part des prestataires sollicités par les services publics et les communautés pour apporter des soins de qualité. Depuis janvier 2000, le pays a engagé un processus de mise en œuvre de mesures et politiques en faveur de la qualité dans les services de santé en particulier. Malgré cet engagement et au regard des normes de l'Organisation mondiale de la santé, la couverture nationale en infrastructures sanitaires et personnels médicaux est globalement insuffisante. De même, la situation sanitaire reste marquée par des forts taux de mortalité. La mortalité générale élevée est essentiellement due aux taux élevés de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle. Il faut également noter le SIDA une des maladies qui se caractérise par sa progression rapide et son expansion à toutes les couches sociales.

Principaux tableaux

Tableau 2.1 : Evolution des infrastructures de santé

Tableau 2.2 : Evolution de l'effectif du personnel de santé publique

Tableau 2.3 : Nombre d'habitants par unité de personnel

Tableau 2.4 : Rayon moyen d'action théorique des CSPS par province

Tableau 2.5a : Taux de couverture prénatale (%) par province

Tableau 2.5b : Taux de couverture prénatale (%) selon le rang de la consultation et par province

Tableau 2.6 : Taux de couverture obstétricale (%) par province

Tableau 2.7 : Taux de mortalité maternelle (pour 100 000) par province

Tableau 2.8 : Causes des décès maternels (%)

Tableau 2.9 : Taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (%) par province

Tableau 2.10 : Durée moyenne d'hospitalisation (en jours) dans les formations sanitaires

Tableau 2.11 : Létalité de la méningite

Tableau 2.12 : Nombre de cas et de décès de méningite de 2000 à 2006

Tableau 2.13 : Taux de couverture vaccinale (enfants de 0 à 11 mois)

Tableau 2.14 : Evolution du budget de la santé (millions de FCFA)

Principaux graphiques

Graphique 2.1 : Prévalence contraceptive de 2000 à 2006

Graphique 2.2 : Nombre de cas et de décès de méningite de 2000 à 2006

2.1 Evolution des infrastructures et personnel de santé

On distingue dans le système sanitaire burkinabé trois niveaux de référence pour les soins primaires, secondaires et tertiaires. Le premier niveau comprend le Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) qui est le niveau de soins le plus proche des populations surtout rurales et le Centre Médical avec Antenne chirurgicale (CMA). Le second niveau comprend le Centre Hospitalier Régional (CHR) et le troisième niveau est constitué par le Centre Hospitalier Universitaire.

La couverture nationale en infrastructures a connu une amélioration entre 2000 et 2006. Le nombre d'infrastructures (toutes formations sanitaires confondues) est passé de 1072 à 1487 soit un accroissement de 38,7%. On note une prédominance des CSPS dont les effectifs ont connu une augmentation de 51,8%. Malgré cette augmentation globale, la couverture reste insuffisante avec, en plus, une répartition inégale des formations sanitaires existantes selon les régions. En effet, bien que le rayon moyen d'action des formations sanitaires soit de 7,7 km en 2006, les zones rurales et périurbaines demeurent faiblement couvertes en infrastructures, ce qui en limite l'accessibilité géographique aux populations.

Tableau 2.1 : Evolution des infrastructures de santé

Type d'infrastructure	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hôpitaux nationaux / régionaux	11	12	12	12	12	12	12
Centres médicaux avec antenne chirurgicale	31	33	36	38	41	41	42
Centres médicaux	41	36	28	33	42	35	26
CSPS	798	835	1051	1147	1148	1 172	1211
Dispensaires seuls	145	145	87	93	67	83	173
Maternités seules	46	46	39	28	16	23	18
Total	1072	1107	1253	1351	1326	1366	1487

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé, 2000 à 2006

Les besoins en soins de qualité exigent un nombre suffisant de personnels de santé et l'État burkinabé conscient de cette nécessité a adopté un certain nombre de dispositions en matière de formation et de gestion du personnel médical et paramédical (augmentation du nombre d'écoles de formation, élargissement de l'accessibilité à la formation ...).

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la collecte des données, les effectifs présentés ne sont pas exhaustifs. Ils ne prennent en compte que le personnel exerçant dans les structures de santé ; ce qui expliquerait leur évolution en dents de scie. Globalement, on note une augmentation de 44% entre 2000 et 2002. En 2003 par rapport à 2002, les effectifs ont connu une baisse de 5,4%.

Dans le paysage médical burkinabé, les infirmiers diplômés d'état sont les plus nombreux. Ils sont suivis des infirmiers brevetés. Entre 2000-2006, leurs effectifs ont enregistré des variations respectives de 38,2% et 38,4%

Tableau 2.2 : Evolution de l'effectif du personnel de santé publique

Type de personnel	Année						
	2000	2001	2002**	2003	2004***	2005	2006****
Médecins	251	326	490	323	359	nd	249
Chirurgiens dentistes	17	9	36	21	30	nd	50
Pharmaciens	77	88	60	19	35	nd	51
Assistant de santé	20	nd	nd	nd	1 202	nd	1 319
Infirmiers diplômés d'état	1226	1560	1698	1739	1 984	nd	1 695
Infirmiers brevetés spécialisés	13	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Infirmiers brevetés	1138	1384	1492	1574	1 735	nd	1 575
Sages femmes / maïeuticien d'état	280	406	576	441	504	nd	456
Total	3022	3773	4 352	4117	5 849	nd	5 395

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

** : source : DRH : il s'agit de l'ensemble du personnel du ministère de la santé (niveau central, intermédiaire et périphérique

*** Il s'agit du personnel des formations sanitaires publiques

**** Il s'agit du personnel au niveau des districts sanitaire et des hôpitaux

2.2 Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de santé

Malgré les augmentations significatives enregistrées au niveau des effectifs, la charge de travail par catégories de personnel pour une prise en charge conséquente de la population reste au dessus des normes OMS. En 2006, le ratio nombre d'habitant par unité de personnel est à un peu plus de 56 000 habitants par médecin, ce qui laisse apparaître que le Burkina se situe largement au-dessus de la norme de 10 000 habitants par médecin. La situation est semblable pour les autres catégories de personnel.

Tableau 2.3 : Nombre d'habitants par unité de personnel

Personnel de santé	Norme OMS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Médecins	1/10 000	46703	36311	24744	37981	36439	nd	56003
Sages femmes / maïeuticien d'état	1/5 000	41866	29156	21050	28163	25243	nd	30580
Infirmiers d'état	1/5 000	9561	7588	7141	7142	6413	nd	8854
Infirmiers brevetés	1/3 000	8494	8553	8126	7891	7333	nd	8227

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.3 Rayon moyen d'action théorique des CSPS

Au fil des ans, on enregistre une baisse du rayon moyen d'action des formations sanitaires de premier niveau du fait de la construction de nouvelles infrastructures. Ainsi la moyenne nationale est passée de 9,57 km en 2000 à 7,83 km en 2006.

Le rayon moyen d'action des CSPS a connu une évolution favorable de 2000 à 2006, même s'il existe des disparités importantes à l'échelle nationale. Ainsi les régions des Cascades (Bougouriba, Comoé) de l'Est (Gourma, Tapoa, Komandjoari, Kompienga), du Centre-Ouest (Ziro, Sissili) et du Sahel (Yagha, Séno, Soum, Oudalan) ont des rayons moyens d'action de plus de 10 km. Cette faible couverture géographique en Formation sanitaires dans ces régions se traduit également par des ratio CSPS/ nombre d'habitants élevés. Les raisons sont entre autres le nombre limité de structures sanitaires et la dispersion de la population.

Tableau 2.4 : Rayon moyen d'action théorique des CSPS par province (en km)

Province	Année						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Balés	8,2	7,8	7,7	7,2	7,0	7,4	7,4
Bam	8,0	8,0	7,8	8,0	7,8	7,5	7,6
Banwa	10,1	9,8	9,3	9,1	8,8	9,1	8,8
Bazèga	9,6	6,7	6,7	6,6	6,4	6,3	6,3
Bougouriba	ND	10,7	10,7	9,7	10,2	10,2	10,2
Boulgou	8,1	7,8	7,8	7,7	6,9	6,6	6,4
Boulkiemdé	6,4	5,9	6,2	5,6	4,4	4,9	4,8
Comoé	14,5	14,5	11,7	11,7	11,4	11,4	10,4
Ganzourgou	6,7	6,7	7,2	6,6	6,3	6,3	6,1
Gnagna	11,9	11,7	11,3	10,4	10,2	10,0	9,8
Gourma	16,0	15,3	16,8	15,3	12,2	11,9	11,3
Houet	6,6	6,7	6,6	6,4	6,3	6,3	5,9
Ioba	9,0	11,3	9,5	9,2	8,5	8,5	7,3
Kadiogo	1,9	3,5	3,1	3,2	3,1	3,1	2,3
Kéné Dougou	9,7	9,2	8,8	8,8	8,6	8,1	8,1
Komandjoari	Nd	Nd	nd	nd	16,4	16,4	17,9
Kompienga	23,0	22,0	20,1	20,1	18,6	18,6	18,6
Kossi	12,2	11,8	11,8	10,4	10,4	9,4	9,4
Koulikoro	7,7	9,6	9,7	9,3	8,9	8,7	8,5
Kouritenga	9,5	8,9	6,1	6,0	6,0	5,8	5,7
Kourwéogo	6,6	6,6	6,8	6,5	5,6	5,5	5,0
Leraba	7,9	7,9	7,9	7,2	6,6	6,4	6,4
Loroum	9,6	9,6	9,6	9,2	8,4	8,7	8,9
Mouhoun	9,5	9,5	9,3	8,88	9,08	8,88	7,91
Nahouri	9,4	10,6	9,7	9,7	8,3	8,5	8,0
Namentenga	11,2	10,5	9,8	10,5	10,0	9,3	9,3
Nayala	11,3	11,0	8,2	8,0	7,7	7,3	7,3
Noumbiel	13,5	13,5	9,9	11,7	11,7	10,4	9,9
Ouhimbé	6,3	5,9	5,7	5,5	4,8	4,7	4,5
Oudalan	12,6	17,0	17,9	14,6	15,1	15,1	13,7
Passoré	6,0	5,9	6,1	5,8	5,5	5,6	8,7
Poni	10,5	9,4	13,2	9,2	9,2	9,0	7,4
Sanguié	7,8	7,8	8,7	7,8	7,3	7,1	7,1
Sanmatenga	8,7	7,5	7,7	7,6	7,3	7,5	6,9
Séno	15,2	13,0	13,0	12,1	11,7	11,7	11,4
Sissili	8,3	10,9	11,1	10,8	10,0	10,0	10,2
Soum	13,6	15,2	16,7	15,6	13,0	11,8	12,3
Sourou	10,2	7,5	9,5	9,1	9,1	9,1	9,1
Tapoa	17,7	16,2	15,3	15,0	15,0	15,3	14,3
Tuy	8,9	9,1	8,3	8,1	7,7	8,1	7,9
Yagha	18,8	14,4	9,9	13,7	14,4	13,7	13,7
Yatenga	6,5	6,3	7,9	5,9	5,9	5,6	5,4
Ziro	Nd	nd	nd	nd	13,0	11,4	11,4
Zondoma	nd	nd	Nd	nd	6,2	5,7	5,3
Zoundwéogo	6,5	7,2	7,2	6,7	6,4	6,2	6,1
Ensemble	9,6	9,2	9,1	8,7	8,3	8,2	7,8

Source: Annuaire statistique DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.4 Taux de couverture prénatale

L'importance des soins prénatals pour le suivi de la grossesse et la réduction de la mortalité maternelle n'est plus à démontrer. L'OMS recommande au moins quatre visites prénatales à intervalles réguliers avant l'accouchement. Pour le besoin du calcul des indicateurs de suivis dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, les données sur la couverture prénatale sont présentées selon le rang de la consultation.

En 2003, on note une explosion du taux de couverture (71% contre 54% en 2002). Ceci interrompt la tendance à la baisse qui s'observait depuis 2000. Les mêmes tendances sont observées dans les provinces du Boulkiemdé, du Kouritenga, du Ganzourgou, du Bazèga, du Kéné Dougou, du Mouhoun, de la Gnagna et de la Kossi.

Quand on examine les données par rang de consultation, on constate que le taux de couverture en CPN2 n'a pas beaucoup varié (62,05% en 2004, 63,31% en 2005 et 61,2% en 2006). On note également que la proportion des femmes suivies baisse entre la première consultation prénatale et la deuxième. De 2004 à 2006, les déperditions sont respectivement de 19,8%, 16,7%, 24,1%. Ceci suppose une absence de continuité dans le suivi des nouvelles inscrites. Ce constat interpelle le personnel de santé à intensifier les séances d'éducation et de sensibilisation en faveur des utilisatrices des services de consultation prénatale dès la première consultation.

Tableau 2.5a : Taux de couverture prénatale (%) par province

Province	Année			
	2000	2001	2002	2003
Balés	53,7	75,2	46,6	82,1
Bam	58,4	39,5	66,1	78,8
Banwa	70,2	74,0	59,5	79,5
Bazèga	49,4	42,5	30,5	40,4
Bougouriba	58,3	72,1	55,5	77,7
Boulgou	42,9	55,0	59,7	81,4
Boulkiemdé	74,3	57,9	45,5	85,5
Comoé	69,7	76,7	55,8	78,1
Ganzourgou	84,0	82,4	63,4	102,8
Gnagna	73,8	53,7	45,3	81,0
Gourma	66,5	35,1	61,2	81,9
Houet	68,3	74,5	61,6	79,5
Ioba	64,2	78,0	62,8	68,5
Kadiogo	65,0	69,6	52,7	73,7
KénéDougou	89,1	87,3	71,5	83,8
Komandjoari	nd	nd	nd	nd
Kompienga	55,5	73,4	41,8	99,2
Kossi	55,1	44,7	40,7	52,4
Koulpélogo	64,9	72,2	58,6	86,3
Kouritenga	76,6	70,9	61,3	79,9
Kourwéogo	59,5	104,8	36,4	77,9
Leraba	91,4	108,8	170,2	117,3
Loroum	38,0	46,2	21,1	42,7
Mouhoun	70,4	70,0	55,1	69,5
Nahouri	60,1	67,2	52,7	70,3
Namentenga	44,7	64,0	42,8	81,4
Nayala	62,6	75,2	62,3	84,7
Noumbiel	39,1	47,2	24,0	57,5
Oubritenga	63,2	59,0	59,3	74,0
Oudalan	40,1	45,4	39,5	50,4
Passoré	52,9	45,9	43,2	50,8
Poni	29,4	43,5	26,4	65,1
Sanguié	62,9	65,9	53,1	67,9
Sanmatenga	66,4	54,3	81,4	71,1
Séno	55,7	63,3	55,7	59,3
Sissili	98,5	60,5	52,5	119,4
Soum	25,4	27,5	21,1	23,7
Sourou	60,8	46,5	52,0	60,8
Tapoa	49,8	38,0	59,7	88,6
Tuy	66,5	53,6	80,0	98,5
Yagha	46,0	46,2	52,7	65,9
Yatenga	47,3	48,8	41,9	53,2
Ziro	nd	nd	nd	nd
Zondoma	nd	nd	nd	nd
Zoundwéogo	92,6	93,8	69,9	91,3
Ensemble	61,1	60,8	54,1	70,9

Source: Annuaire statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

Tableau 2.5b : Taux de couverture prénatale (%) selon le rang de la consultation et par province

Province	2004			2005			2006		
	CPN1	CPN2	CPN3 ou plus	CPN1	CPN2	CPN3 ou plus	CPN1	CPN2	CPN3 ou plus
Balés	96,2	109,6	109,6	85,9	95,6	nd	122,1	87,4	nd
Bam	111,1	63,0	111,7	84,6	63,3	nd	108,8	80,4	nd
Banwa	107,5	62,6	105,7	83,7	81,7	nd	88,6	61,1	nd
Bazèga	53,1	54,2	56,8	84,8	52,3	nd	70,8	57,4	nd
Bougouriba	82,2	65,7	65,7	92,8	53,0	nd	87,2	50,7	nd
Boulgou	95,4	95,6	95,6	96,1	78,4	nd	78,6	64,0	nd
Boulkiemdé	86,5	67,5	79,7	80,4	57,6	nd	77,8	60,5	nd
Comoé	94,0	77,9	87,0	72,8	46,3	nd	83,5	51,4	nd
Ganzourgou	62,6	55,0	72,2	85,9	67,1	nd	84,7	68,1	nd
Gnagna	89,6	68,1	104,1	89,4	65,7	nd	94,3	68,7	nd
Gourma	93,0	52,9	83,3	106,9	77,8	nd	107,9	78,3	nd
Houet	89,6	72,3	97,6	84,2	58,1	nd	80,6	56,2	nd
Ioba	94,6	66,3	91,9	90,7	58,5	nd	91,5	62,9	nd
Kadiogo	60,3	49,1	62,3	66,9	109,9	nd	74,7	53,1	nd
KénéDougou	93,6	72,8	92,1	93,8	62,3	nd	107,9	66,2	nd
Komandjoari	68,0	25,9	48,1	82,5	55,1	nd	94,6	66,1	nd
Kompienga	112,9	89,8	130,2	119,7	85,1	nd	130,1	97,2	nd
Kossi	53,1	45,5	45,5	69,6	63,5	nd	73,9	46,9	nd
Koulikoro	103,9	109,1	109,1	110,4	60,3	nd	108,3	89,2	nd
Kouritenga	87,6	126,6	126,6	86,3	69,2	nd	84,7	66,9	nd
Kourwéogo	52,2	50,1	50,1	77,4	59,9	nd	90,8	71,4	nd
Leraba	129,6	123,2	12,2	116,9	74,9	nd	88,7	62,5	nd
Loroum	68,7	43,7	55,6	45,7	44,8	nd	119,0	75,7	nd
Mouhoun	82,0	74,3	74,3	98,9	84,8	nd	61,1	41,7	nd
Nahouri	73,9	51,0	67,5	78,9	54,3	nd	77,0	55,6	nd
Namentenga	115,2	60,6	95,0	92,9	65,6	nd	120,8	79,1	nd
Nayala	84,3	80,7	80,7	90,4	83,8	nd	81,7	62,5	nd
Noumbiel	74,4	55,8	55,8	86,6	52,2	nd	90,3	58,7	nd
Ouhimbé	59,8	nd	nd	60,2	68,2	nd	84,2	63,5	nd
Oudalan	68,8	13,0	19,6	55,0	32,3	nd	68,4	40,1	nd
Passoré	61,3	47,4	54,2	66,4	42,7	nd	75,4	67,8	nd
Poni	73,2	81,5	81,5	86,1	58,6	nd	73,7	54,1	nd

Sanguié	84,3	60,8	66,2	80,7	48,7	nd	83,7	55,4	nd
Sanmatenga	82,2	54,6	48,9	80,3	60,7	nd	84,7	66,4	nd
Séno	75,9	35,7	45,6	79,2	47,2	nd	92,7	53,0	nd
Sissili	81,4	59,9	73,1	95,3	61,0	nd	98,6	66,9	nd
Soum	71,0	9,5	14,1	39,5	23,4	nd	64,8	36,7	nd
Sourou	128,2	71,2	123,3	55,9	26,4	nd	81,3	64,4	nd
Tapoa	91,5	70,4	142,4	90,9	67,1	nd	100,0	79,0	nd
Tuy	106,1	82,9	109,5	100,4	67,3	nd	101,2	70,4	nd
Yagha	83,8	33,0	50,2	83,6	45,0	nd	104,2	65,0	nd
Yatenga	70,9	44,2	59,0	71,0	31,8	nd	79,6	51,2	nd
Ziro	74,9	54,1	75,5	76,1	49,4	nd	82,7	59,3	nd
Zondoma	42,5	24,5	30,2	68,6	40,2	nd	38,3	21,6	nd
Zoundwéogo	95,5	74,2	127,0	80,3	65,2	nd	84,0	68,6	nd
Ensemble	81,9	62,1	77,8	80,0	63,3	nd	85,3	61,2	nd

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.5 Taux de couverture obstétricale

L'accouchement assisté est un accouchement réalisé par un personnel qualifié (médecin, sage femme/maïeuticien, infirmier, accoucheuse auxiliaire). Tout comme les consultations prénatales, il est un indicateur de la réduction de la mortalité maternelle.

Entre 2000 et 2005 l'assistance qualifiée à l'accouchement a connu un accroissement, passant de 36,28% en 2000 à 54,24% en 2005 soit une variation de 49,5% en 2006. Cette augmentation n'occulte pas le faible niveau de cet indicateur qui traduit une faible accessibilité des soins maternels et surtout laisse percevoir un grand nombre de besoins obstétricaux non couverts. La faiblesse de l'assistance à l'accouchement constitue l'un des déterminants de la forte mortalité maternelle.

En 2006, moins de 50% des accouchements sont assistés par un personnel qualifié. Les plus forts taux sont enregistrés dans les provinces du Koulpélogo (74,6%) des Balés (73,9%), du kadiogo (63,9%) et du Tuy (61,2%). Les provinces du Soum, de l'Oudalan, du Séno et du Poni enregistrent quant à elles, les plus faibles taux avec respectivement 15,4%, 17,0%, 17,5% et 17,6%.

La déperdition entre la couverture prénatale et le taux d'accouchement assisté est de 18,3% en 2006.

Tableau 2.6 : Taux de couverture obstétricale (%) par province

Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Balés	39,1	56,0	46,7	62,1	67,5	75,7	73,9
Bam	63,0	29,9	67,7	65,1	69,8	75,9	57,4
Banwa	40,1	41,9	41,3	45,0	38,3	48,0	47,0
Bazèga	19,3	18,7	20,4	22,8	31,2	49,4	43,2
Bougouriba	22,8	42,6	32,1	37,3	37,9	45,3	35,4
Boulgou	16,2	26,9	20,5	46,3	62,0	62,7	47,3
Boulkiemdé	40,1	31,1	48,1	44,4	52,5	62,2	43,2
Comoé	26,7	31,8	36,1	38,1	40,6	39,9	38,8
Ganzourgou	46,1	47,6	51,8	64,1	39,8	64,2	53,3
Gnagna	40,9	29,5	33,7	38,7	39,5	44,8	32,9
Gourma	21,6	12,7	20,7	25,6	33,9	45,3	36,8
Houet	37,5	40,8	42,6	46,1	35,8	50,1	42,6
Ioba	35,8	38,0	39,4	47,1	59,6	58,9	43,1
Kadiogo	72,2	60,6	65,5	62,5	57,5	64,7	63,9
Kénédougou	57,4	55,5	59,1	57,6	60,8	71,3	57,2
Komandjoari	Nd	Nd	Nd	Nd	23,0	35,4	36,2
Kompienga	30,8	42,7	22,6	51,0	54,1	52,6	55,0
Kossi	39,4	41,3	44,9	58,6	56,8	72,7	28,7
Koulpélogo	20,2	20,6	Nd	20,2	34,9	61,3	74,6
Kouritenga	35,7	46,7	Nd	64,1	66,6	74,8	56,7
Kourwéogo	26,8	16,9	55,0	59,1	71,7	52,4	49,1
Leraba	61,9	67,6	146,3	84,4	78,4	92,1	54,2
Loroum	22,5	26,3	41,3	18,2	46,9	54,3	27,1
Mouhoun	40,7	45,2	46,2	22,2	46,7	54,8	27,0
Nahouri	34,6	37,5	37,6	47,6	29,6	58,7	36,0
Namentenga	25,3	39,2	35,0	41,0	32,9	57,4	38,3
Nayala	45,8	52,9	62,6	68,6	57,9	77,2	53,3
Noumbiel	18,9	19,1	20,0	45,6	52,0	48,2	21,6
Oubritenga	29,9	47,4	47,5	44,7	40,2	31,3	48,3
Oudalan	16,8	19,4	17,7	22,8	22,4	27,6	17,0
Passoré	39,2	34,6	33,3	46,6	55,2	50,9	30,5
Poni	6,2	11,6	13,3	17,3	19,8	34,6	17,6
Sanguié	29,9	31,1	30,9	31,9	36,9	48,0	30,8
Sanmatenga	41,8	37,5	43,3	45,8	45,9	51,4	33,5
Séno	32,4	27,7	26,9	29,6	39,4	35,8	17,5
Sissili	48,5	13,2	13,9	12,79	34,5	64,1	40,4
Soum	18,1	15,3	14,8	9,3	100,2	20,7	15,4
Sourou	38,4	36,3	38,2	37,3	38,2	34,7	40,7
Tapoa	19,5	16,4	26,5	38,0	45,9	47,46	43,7
Tuy	58,2	52,8	67,1	67,9	65,6	76,1	61,2
Yagha	14,6	21,1	24,8	28,4	33,6	58,5	24,0
Yatenga	30,6	32,2	33,	40,6	39,1	43,5	34,1
Ziro	Nd	Nd	nd	Nd	22,2	31,7	17,8
Zondoma	Nd	Nd	nd	Nd	56,2	50,2	38,0
Zoundwéogo	67,3	60,2	59,6	68,3	45,1	67,9	54,1
Ensemble	36,3	36,1	39,9	43,7	43,5	54,2	42,9

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.6 Rapport de mortalité maternelle

"La mortalité maternelle est définie comme tout décès survenu au cours de la grossesse, de l'accouchement ou dans les 42 jours suivant la terminaison de la grossesse, quelles qu'en soient la durée et la localisation pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle ni fortuite" (OMS).

La mortalité maternelle dans les structures de soins a évolué en dents de scie au cours des sept dernières années. En 2001, elle a enregistré une hausse 0,9% par rapport à 2000 (193 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2001 contre 191 en 2000). En 2002 par rapport à 2001, on a enregistré une baisse de 14,8%. 2003 et 2004 ont été les années où la mortalité maternelle a été la plus élevée.

Le maximum de décès maternels s'observe dans les provinces de l'Oudalan (702,1), du Soum 525,0), et du Yagha (500,5).

Tableau 2.7 : Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000) par province

Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Balés	344,8	304,4	73,4	224,3	280,6	18,9	249,3
Bam	85,4	152,7	143,4	251,8	243,6	345,9	10,9
Banwa	286,6	108,8	148,5	79,9	73,5	284,0	164,4
Bazèga	343,0	248,1	197,5	262,5	131,7	231,8	132,0
Bougouriba	97,8	58,9	65,9	273,7	127,8	357,1	353,7
Boulgou	49,6	170,5	288,2	25,7	25,5	101,0	39,71
Boulkiemdé	721	102,7	105,7	423,7	110,2	97,7	95,5
Comoé	449,7	211,8	20,0	82,7	197,2	118,4	105,6
Ganzourgou	159,8	161,9	172,6	120,2	152,9	265,9	119,0
Gnagna	246,0	232,9	266,8	624,0	1664,2	263,8	151,7
Gourma	161,0	55,2	394,2	353,5	312,9	90,5	173,5
Houet	103,9	182,3	91,6	55,9	90,0	56,3	12,0
Ioba	252,3	920,8	93,6	238,2	115,3	155,9	48,3
Kadiogo	11,1	26,9	18,3	22,5	39,0	37,8	76,4
KénéDougou	126,1	69,7	79,4	94,7	82,8	256,7	227,2
Komandjoari	Nd	Nd	Nd	Nd	181,2	424,6	44,4
Kompienga	690,6	284,9	Nd	162,7	72,4	237,7	212,4
Kossi	356,7	211,8	191,0	541,7	438,6	402,6	163,2
Koulpélogo	569,7	427,4	1093,3	616,1	336,9	80,2	149,2
Kouritenga	39,8	132,4	226,4	115,0	143,4	145,7	39,8
Kourwéogo		84,5	58,7	231,4	554,8	234,9	46,4
Leraba	32,2	186,4	240,9	127,0	290,4	47,0	208,0
Loroum	369,0	118,8	438,1	420,2	Nd	399,7	309,1
Mouhoun	40,2	88,9	84,5	709,2	188,7	126,8	38,3
Nahouri	48,3	273,2	269,1	456,3	666,3	420,9	83,5
Namentenga	150,3	198,9	97,1	365,1	305,5	508,5	81,5
Nayala	27,9	171,5	95,6	101,9	67,0	105,3	19,3
Noumbiel	365,0	545,5	336,1	232,6	137,1	Nd	65,8
Oubritenga	26,0	24,1	176,2	269,8	540,5	212,3	50,5
Oudalan	2395,2	777,6	1607,1	1630,4	779,4	1043,6	702,1
Passoré	177,3	603,1	167,5	Nd	Nd	158,6	136,9
Poni	472,6	1165,5	205,5	536,2	155,3	104,4	81,1
Sanguié	53,8	102,0	76,2	0,0	154,6	90,2	254,2
Sanmatenga	92,3	232,3	86,7	181,6	136,7	197,4	90,0
Séno	2312,1	398,3	507,6	763,7	1193,5	211,9	29,0
Sissili	177,6	555,6	541,5	227,3	77,8	453,7	64,3
Soum	448,1	232,9	489,5	2275,3	145,7	942,6	525,0
Sourou	57,6	173,0	216,0	356,1	171,1	186,7	106,6
Tapoa	104,7	580,6	260,6	204,8	188,4	36,8	154,7
Tuy	92,5	248,9	262,2	137,3	368,5	312,7	168,1
Yagha	872,9	697,7	1218,8	2860,0	1717,7	1505,3	500,5
Yatenga	102,7	106,7	148,182	104,0	51,2	136,9	50,1
Ziro	Nd	Nd	Nd	Nd	317,5	440,8	15,8
Zondoma	Nd	Nd	Nd	Nd	366,5	299,8	182,8
Zoundwéogo	122,6	244,3	49,3	229,1	614,8	103,5	80,3
Ensemble	190,8	192,6	164,1	206,8	208,9	175,7	110,8

Source: Annuaire statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.7 Causes des décès maternels

Au cours des sept dernières années, les principales causes de décès maternels sont les hémorragies, les infections, les retentions placentaires, les ruptures utérines et les complications d'avortement. En 2006, 65% des décès sont dus à ces causes. Ces causes rentrent dans la plupart des cas dans le cadre des indications d'intervention obstétricale.

Tableau 2.8 : Causes des décès maternels (%)

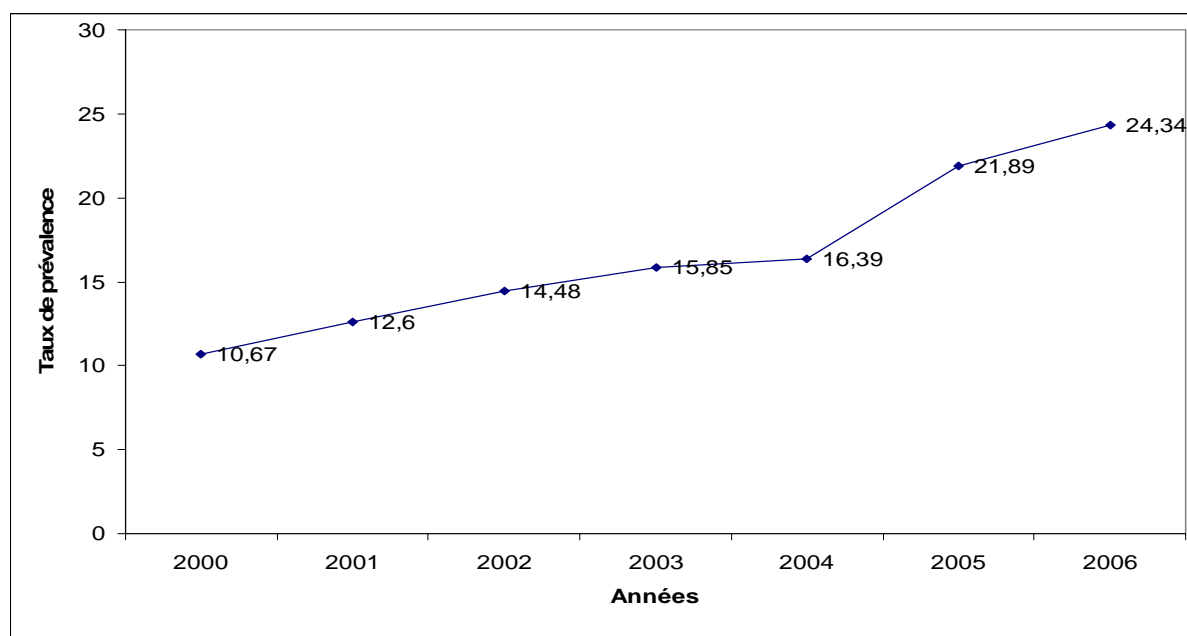
Causes de décès	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hémorragie	24,0	8,5	20,1	21,9	12,5	34,8	23,6
Infections	13,4	7,0	20,1	18,2	19,4	28,0	14,8
Rétention placentaire	25,9	Nd	13,0	11,0	Nd	9,3	8,6
Rupture utérine	5,5	7,8	5,6	4,0	13,9	8,6	7,3
Eclampsie	5,3	4,3	1,8	2,9	3,7	5,7	3,9
Complications d'avortements	4,0	2,8	6,1	11,0	6,5	6,1	6,7
Disproportion foeto-pelvienne	4,5	Nd	1,3	3,7	5,1	4,7	2,3
Présentation vicieuse	5,3	Nd	3,7	2,1	0	2,9	0,8
Autres	12,1	69,6	28,3	25,1	38,9	36,9	32,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.8 La prévalence contraceptive

La prévalence contraceptive mesure la proportion de femmes âgées de 15-49 ans utilisant au moins une méthode contraceptive à un moment quelconque. A l'instar de plusieurs autres indicateurs de santé reproductive, on note une hausse constante du taux de prévalence contraceptive de 2000 à 2006. le niveau est passé de 10,67% en 2000 à 24,34% en 2006.

Graphique 2.1 : Prévalence contraceptive de 2000 à 2006



2.9 Taux de malnutrition

L'état nutritionnel de l'être humain est conditionné essentiellement par ses relations avec son environnement physique, biologique et culturel. Ainsi, une nutrition adéquate dans les premières années de la vie permet aux enfants de se développer. A l'opposé, un mauvais

état nutritionnel se répercute sur différents aspects de la vie (la morbidité, la mortalité, le développement intellectuel etc.) et constitue ainsi un handicap majeur au développement humain et économique de la nation.

Entre les années 2000 et 2006, sur l'ensemble des enfants vus en consultations des nourrissons sains, 8,4% ont présenté une malnutrition en 2006 contre 0,7% en 2000 soit une augmentation de 7,7 points. Le niveau le plus élevé a été enregistré en 2005 (15,26%).

Au niveau provincial, en 2006, les provinces du Yagha, du Séno et du Soum sont les plus touchées (respectivement 44,4%, 39,2%, 33,0%) et celle du Passoré la moins touchée (0,1%).

Tableau 2.9 : Taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans (%) par province

Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Balés	0,3	0,2	0,1	0,1	10,6	0,0	9,7
Bam	0,4	0,3	0,6	0,3	nd	9,5	5,6
Banwa	1,0	2,3	0,8	1,0	6,3	3,4	4,3
Bazèga	0,3	1,4	0,1	0,4	nd	5,9	4,0
Bougouriba	0,3	0,3	0,1	0,0	nd	1,2	1,6
Boulgou	0,5	0,5	0,2	0,3	nd	5,8	5,3
Boulkiemdé	2,2	1,0	0,8	0,6	0,7	8,5	9,5
Comoé	0,3	0,3	0,3	0,5	2,7	10,2	7,9
Ganzourgou	0,2	0,1	0,1	3,5	6,8	1,8	1,8
Gnagna	1,4	0,1	0,2	0,4	21,1	17,3	9,8
Gourma	1,0	0,3	1,3	0,9	13,2	14,9	12,7
Houet	0,4	0,5	0,4	0,5	1,2	10,6	9,2
Ioba	2,5	1,3	0,7	0,1	4,1	3,0	3,2
Kadiogo	0,4	0,7	0,2	0,2	0,7	4,2	3,0
KénéDougou	0,1	0,2	0,1	0,1	3,7	5,2	6,3
Komandjoari	Nd	Nd	Nd	Nd	14,3	30,3	12,9
Kompienga	0,0	0,0	Nd	0,2	31,8	26,4	21,1
Kossi	0,7	0,4	0,4	0,4	10,4	2,9	2,8
Koulpélogo	0,3	0,2	0,3	0,4	nd	1,4	2,2
Kouritenga	1,1	0,7	nd	0,3	nd	1,4	1,7
Kourwéogo	0,0	0,1	0,7	0,5	9,0	18,6	15,
Leraba	0,1	0,1	Nd	0,0	nd	1,4	4,1
Loroum	1,3	0,3	0,4	0,0	44,6	59,2	18,2
Mouhoun	0,2	0,3	0,2	0,1	8,1	0,3	2,2
Nahouri	0,9	5,6	0,6	1,1	4,2	5,0	6,1
Namentenga	0,4	0,9	0,5	0,1	nd	48,1	20,5
Nayala	0,7	0,8	0,5	0,6	3,1	51,8	1,3
Noumbiel	0,2	0,2	0,3	0,0	nd	2,0	3,6
Oubritenga	1,5	0,6	1,1	3,0	15,4	0,4	2,5
Oudalan	4,5	1,6	Nd	0,1	49,0	36,6	25,2
Passoré	0,3	0,2	2,1	0,1	0,1	1,8	0,1
Poni	0,1	0,0	0,0	0,1	nd	5,0	4,1
Sanguié	1,5	5,0	0,8	0,3	13,8	6,9	4,3
Sanmatenga	1,2	0,5	0,5	0,3	17,2	20,7	13,1
Séno	0,0	0,2	0,0	0,0	25,4	43,3	39,2
Sissili	0,4	0,7	0,7	0,3	10,2	14,4	9,1
Soum	0,3	Nd	0,8	0,0	47,0	28,5	33,0
Sourou	2,1	2,3	0,9	1,4	28,4	42,2	16,1
Tapoa	0,0	4,0	0,2	0,1	22,9	26,7	28,2
Tuy	0,4	1,2	0,4	0,3	3,7	4,6	18,6
Yagha	0,0	6,7	6,1	0,0	42,4	48,1	44,4
Yatenga	1,5	0,5	0,5	1,2	5,0	41,4	11,1
Ziro	Nd	Nd	Nd	Nd	4,3	4,7	2,0
Zondoma	Nd	Nd	Nd	Nd	nd	38,6	14,9
Zoundwéogo	0,8	0,9	0,3	4,0	nd	4,1	9,5
Ensemble	0,7	0,7	0,5	0,4	9,2	15,3	8,4

Source: Annuaire statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.10 Durée moyenne d'hospitalisation dans les formations sanitaires

L'évolution du séjour moyen dans les formations sanitaires est restée stationnaire entre 2000 et 2004 (3 jours). En 2005, On note une baisse d'un point de cette durée ; cette situation pourrait s'inscrire dans une dynamique de meilleure prise en charge des malades dans les formations sanitaires et d'une meilleure acceptabilité des services offerts par les structures de soins.

En 2006, 2 provinces sur 16 ayant une durée moyenne au-dessus de la moyenne nationale ont une durée de séjour quatre fois supérieur à la moyenne nationale de 2 jours. Il s'agit de la province du Zondoma (10 jours) et du Kéné Dougou (9 jours).

Tableau 2.10 : Durée moyenne d'hospitalisation (en jours) dans les formations sanitaires

Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Balés	2	1	0	1	3	3	3
Bam	3	3	2	3	3	3	2
Banwa	2	2	2	2	5	2	2
Bazèga	3	3	3	1	3	2	3
Bougouriba	4	4	0	4	4	3	3
Boulgou	3	3	2	3	3	2	2
Boulkiemdé	2	3	3	3	2	3	3
Comoé	2	3	3	3	2	2	2
Ganzourgou	3	3	3	2	2	2	2
Gnagna	3	3	3	3	3	2	2
Gourma	4	3	2	2	2	1	2
Houet	2	1	1	1	2	2	1
Ioba	0	0	2	4	3	3	3
Kadiogo	4	3	4	4	4	4	2
Kéné Dougou	4	3	3	2	2	5	9
Komandjoari	nd	nd	nd	nd	2	2	2
Kompienga	2	2	1	3	2	2	2
Kossi	3	3	3	3	2	3	3
Koulpélogo	2	3	3	3	3	2	2
Kouritenga	4	3	3	2	3	3	3
Kourwéogo	nd	2	3	3	2	2	3
Leraba	2	3	2	2	2	2	1
Loroum	nd	3	2	2	2	2	3
Mouhoun	2	4	4	2	2	3	2
Nahouri	3	3	3	2	2	2	2
Namentenga	2	3	3	3	2	2	2
Nayala	4	3	3	3	3	2	2
Noumbiel	0	0	1	2	3	3	2
Oubritenga	5	3	3	3	3	2	2
Oudalan	nd	2	3	3	3	3	3
Passoré	1	3	2	3	4	1	4
Poni	2	3	2	2	2	2	2
Sanguié	1	2	2	2	2	2	3
Sanmatenga	3	2	3	3	3	3	2
Séno	nd	2	3	2	nd	2	2
Sissili	2	3	3	3	2	2	2
Soum	3	3	1	1	2	2	2
Sourou	3	3	3	3	3	3	3
Tapoa	4	4	3	2	2	2	2
Tuy	2	3	2	2	2	2	2
Yagha	nd	3	3	3	3	2	2
Yatenga	3	2	3	2	2	2	4
Ziro	nd	nd	nd	nd	2	2	2
Zondoma	-	-	-	-	2	2	10
Zoundwéogo	3	3	2	2	2	2	1
Ensemble	3	3	3	3	3	2	2

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.11 Prévalence de la méningite

Au Burkina Faso on enregistre régulièrement des cas de méningite. L'ampleur de la maladie est variable d'une année à l'autre et le taux de létalité est au-dessus des normes de l'OMS (10%).

A partir de 2001 et jusqu'en 2004, malgré un nombre de cas de plus en plus élevé par rapport à 2000 mais décroissant d'une année à une autre, on enregistre un taux de létalité plus bas (20,79% en 2000 contre 14,18% en 2001, 12,06% en 2002, 15,71% en 2003, 17,99% en 2004).

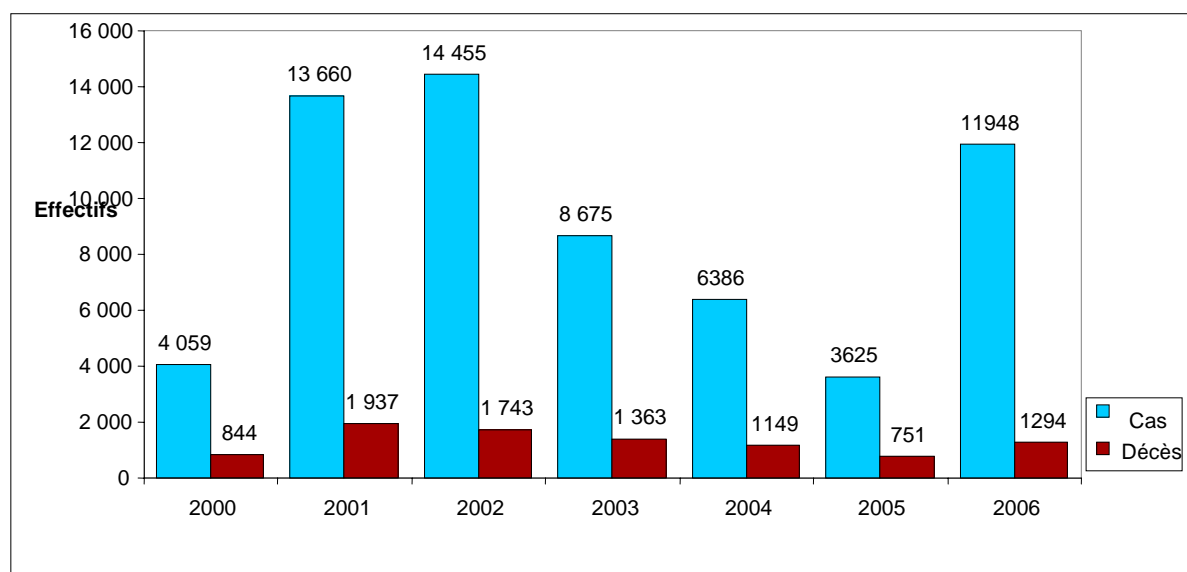
Sur la période 2000-2006, on note également une variation importante dans la létalité de la méningite d'une région à une autre. Le nombre de régions enregistrant des taux de létalité supérieure à 10% en 2006 est nettement inférieur au nombre de régions des années antérieures. Seulement 4 régions sur 13 ont une létalité supérieure à 10 en 2006 contre 13 régions sur 13 en 2000, 2003, 2004 et 2005. 2 sur 13 en 2002 et 1 sur 13 en 2003 ont une létalité inférieure à 10%.

Tableau 2.11 : Létalité (en %) de la méningite

Région sanitaire	Létalité						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Boucle du Mouhoun	22,4	nd	19,0	22,9	22,8	27,1	9,6
Cascades	22,1	nd	17,2	20,4	22,5	20,0	16,6
Centre	19,5	nd	7,0	11,5	12,1	10,6	19,9
Centre-Est	25,3	nd	16,0	16,5	20,2	20,0	7,5
Centre-Nord	19,1	nd	14,5	10,4	20,3	21,7	21,0
Centre-Ouest	22,9	nd	13,8	16,1	13,7	22,5	8,0
Centre-Sud	24,8	nd	14,5	19,1	21,1	22,4	10,0
Est	14,6	nd	12,0	8,8	10,8	10,7	6,1
Hauts-Bassins	20,2	nd	22,5	17,9	12,8	19,4	6,1
Nord	27,2	nd	7,9	20,9	21,1	28,1	7,2
Plateau central	25,4	nd	12,3	21,8	17,3	20,4	8,9
Sahel	16,2	nd	12,0	15,5	15,7	22,2	12,2
Sud-Ouest	19,9	nd	20,2	14,7	12,0	18,9	9,7
Total	20,8	14,2	12,1	15,7	18,0	20,7	10,83

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

Graphique 2.2 : Nombre de cas et de décès de méningite de 2000 à 2006



Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.12 Prévalence du VIH/SIDA

Le Burkina Faso s'est engagé dans la lutte contre l'épidémie de VIH/SIDA depuis la découverte des premiers cas en 1986 et depuis 1998 un processus de planification stratégique a été mis en place. Malgré cette avancée dans la lutte contre la pandémie, elle reste un problème de santé publique et ses conséquences à long terme sont, entre autres, l'affaiblissement du tissu social, et les incidences négatives sur l'économie nationale. Elle mérite donc que toute la communauté s'y implique.

Selon les données recueillies dans les districts sanitaires, le nombre de cas de SIDA notifiés a baissé entre 2000 et 2003. Il est passé de 1532 cas en 2000 à 1102 cas en 2003 soit une baisse de 21,7%. En 2004 et 2006, le nombre de cas a presque triplé par rapport à 2003 et malgré cette prévalence élevée, il y a une sous notification des cas. Cette forte prévalence est probablement due à l'important flux migratoire, à la persistance des pesanteurs socioculturelles etc.

Tableau 2.12 : Nombre de cas de Sida de 2000 à 2006

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Fréquences absolues	1532	1063	1102	1199	3944	865	3795
Fréquences cumulées	17081	18144	19246	20445	24389	25254	29049

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.13 La couverture vaccinale

Selon l'OMS, la couverture vaccinale représente la proportion d'enfants de moins d'un an ayant reçu une dose de BCG et vaccinés contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, l'hépatite B (3 doses), la rougeole et la fièvre jaune (1 dose). Le pourcentage des femmes enceintes ayant reçu deux doses de vaccin antitétanique est également déclaré dans le cadre du contrôle du tétanos néonatal. Au Burkina Faso, c'est en 2007 que le vaccin contre l'hépatite a été introduit par le programme élargi de vaccination (PEV).

De 2000 à 2006, la couverture vaccinale pour l'ensemble des antigènes a connu une amélioration. La couverture par le BCG reste la plus élevée de toutes les vaccinations. Le pourcentage est passé de 78,58 en 2000 à 103,0 en 2006 soit une hausse de 31,08%.

Les taux de vaccination contre la poliomyélite sont presque identiques à ceux du DTC parce qu'il s'agit de vaccins qui s'administrent en même temps.

Tableau 2.13 : Taux (en %) de couverture vaccinale (enfants de 0 à 11 mois)

Province	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
DTCOQ Polio3	56,0	64,3	69,5	nd	Nd	nd	nd
DTC	nd	nd	nd	78,3	87,7	96,3	95,3
Polio3	nd	nd	nd	77,4	82,7	94,4	94,4
Rougeole	57,7	65,4	64,6	71,1	77,8	83,9	88,1
Fièvre jaune	55,0	52,05	61,9	66,3	75,5	84,1	88,1
BCG	78,6	84,5	91,0	86,3	109,7	111,7	103,0

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

2.14 Evolution du budget de la santé

Comme l'éducation, la santé est l'un des secteurs prioritaires au Burkina Faso. La part du budget de la santé par rapport au budget de l'Etat a connu une évolution en dents de scie au fil des ans mais elle reste en deçà des normes de l'OMS. En 2006 la part du budget de la santé est de 7,8% ce qui est loin de la proportion de 10% recommandé par l'OMS.

Tableau 2.14 : Evolution du budget de la santé (millions de FCFA)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Budget de la santé	32902,2	30754	37296,3	40134,3	51603	40190	69609,5
En % du Budget national	8	6,3	7,1	7,2	7,4	11,8*	7,8
Norme OMS(10% Budget Etat)	40949,6	48638,4	52629	55812	nd	77333,7	89209,7

Source: Annuaires statistiques DEP/ Ministère de la santé 2000 à 2006

* Il s'agit du % du budget de l'Etat hors dette allouée à la santé

DEFINITIONS DU SECTEUR SANTE

Rayon d'action théorique :

Cet indicateur exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire. Son calcul est :

$$R = S / (Pi * Ni)$$

R= le rayon d'action

Ni= nombre de formations sanitaires

S= superficie de la zone géographique

Pi= 3.14

Personnel de la santé :

On peut répertorier le personnel de santé par qualification : Médecin, Pharmacien, Infirmier, Sage femme, etc... L'indicateur sera le nombre d'habitants par unité de personnel de santé. Exemple : nombre d'habitants par médecin ou nombre d'habitants par sage-femme.

Taux d'occupation des lits :

$$\text{Nombre de lits occupés tous les jours pour 100 lits installés} = \frac{\text{Nombre de journées d'hospitalisation} * 100}{\text{Nombre de lits} * 365}$$

Coefficient de rotation des lits ou indice d'utilisation des lits :

Nombre de malades qui se succèdent en moyenne sur un lit = $\frac{\text{Nombre de malades hospitalisés} * 100}{\text{Nombre de lits}}$

Rayon moyen d'action = Racine carrée (superficie / (Pie * Nombre de formations sanitaires))

Les principales infrastructures de soins sont :

C.H.N. Centre Hospitalier National

C.H.R. Centre Hospitalier Régional

C.M. Centre médical

C.M.A. Centre médicale avec Antenne chirurgicale

C.S.P.S. Centre de Santé et de Promotion Sociale

P.S.P. Poste de Santé Primaire

Taux de couverture prénatale :

C'est le rapport entre le nombre de nouvelles consultations et le nombre d'accouchements attendus. Ce taux donne une idée du suivi des grossesses de femmes par le personnel médical.

$$\text{Taux de couverture prénatale} = \frac{\text{Nouvelles inscrites} * 100}{\text{Accouchements attendus}}$$

Taux de couverture obstétricale :

C'est le rapport du nombre de naissances en maternité ou assistées par l'accoucheuse villageoise (AV) et le nombre d'accouchements attendus multiplié par 100.

Taux de mortalité maternelle :

C'est le nombre de femmes qui meurent des suites de grossesses ou des suites de couche pour 10.000 naissances vivantes. Il s'agit de décès de femmes au cours de la grossesse ou dans les 42 jours qui suivent l'accouchement, à l'exclusion des décès fortuits, c'est à dire non liés à la grossesse ou à l'accouchement.

Etat nutritionnel des enfants :

Les chiffres concernant les pourcentages d'enfants de moins de cinq ans considérés comme atteints de sous-nutrition par caractéristiques socio-démographiques selon les trois indicateurs anthropométriques de l'état nutritionnel : Poids/Taille par âge.

Chapitre 3 :

EDUCATION

L'éducation joue un rôle important dans le processus de développement des pays. La préoccupation de ces derniers est d'œuvrer pour une scolarisation universelle.

Au Burkina Faso, les facteurs limitant l'accès à l'éducation sont multiples. On peut citer entre autres :

- l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre scolaire ;
- la réticence des parents à scolariser leurs enfants.

En plus de ces facteurs limitant, on observe beaucoup de disparités dans le système éducatif burkinabé car le plus souvent les infrastructures sont beaucoup plus concentrés en villes qu'en campagne. Selon le sexe, les filles sont en général moins scolarisées que les garçons.

Une autre caractéristique du système éducatif burkinabé reste l'insuffisance de l'encadrement pédagogique marqué par des taux de déperdition élevés et de bas taux de passage du primaire au secondaire.

Liste des tableaux

Tableau 3.1 : Situation des structures d'encadrement de la petite enfance en 2004/05

Tableau 3.2 : Evolution du taux brut, taux net de scolarisation et du taux net d'admission de 1999/00 à 2006/07

Tableau 3.3 : Evolution des taux d'achèvement du primaire par sexe de 2000/2001 à 2006/07

Tableau 3.4 : Taux d'achèvement du primaire 2003/04 et 2006/07 par région selon le sexe

Tableau 3.5 : Evolution des taux bruts de scolarisation par province (%)

Tableau 3.6 : Population totale scolarisée par sexe et année scolaire

Tableau 3.7 : Population scolarisée de 7-12 ans par année scolaire selon le sexe.

Tableau 3.8 : Taux d'admission (%) au CEP et taux d'admission à l'entrée en 6^{ème} par année scolaire selon le sexe.

Tableau 3.9 : Taux brut de scolarisation, taux brut d'admission et taux net de scolarisation par région selon le sexe (en %).

Tableau 3.10 : Ratio élèves/classe et ratio élèves/maître selon l'année scolaire

Tableau 3.11 : Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005.

Tableau 3.12 : Evolution du taux brut de scolarisation de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005

1999 à 2005 selon le sexe.

Tableau 3.13 : Evolution du nombre de classes dans l'enseignement secondaire de 1999 à 2005

Tableau 3.14 : Evolution des effectifs des étudiants de 2000 à 2005

Tableau 3.15 : Effectifs des étudiants et des redoublants en 2004/05.

Tableau 3.16 : Répartition des bourses, aides et prêts par sexe en 2004/05

Tableau 3.17 : Evolution des effectifs en Alphabétisation selon le sexe de 2000/01 à 2005/06

Tableau 3.18 : Evolution du nombre de centre d'alphabétisation de 2003/04 à 2005/06

Tableau 3.19 : Répartition du nombre de centre d'alphabétisation par région de résidence selon le type de 2004/05 et 2005/06.

Tableau 3.20 : Taux de promotion (%) en alphabétisation initiale par région de résidence selon le sexe.

Tableau 3.21 : Taux d'abandon (%) en alphabétisation initiale par région de résidence selon le sexe

Liste des graphiques

Graphique 3.1 : Evolution des effectifs entre 2000 et 2005 au niveau préscolaire selon le sexe.

Graphique 3.2 : Evolution des taux brut, net et du taux d'admission de 2000 à 2007

Graphique 3.4 : Courbe des rapports de masculinité des taux brut de scolarisation

Graphique 3.3 : Evolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire de

3. 1 Enseignement préscolaire

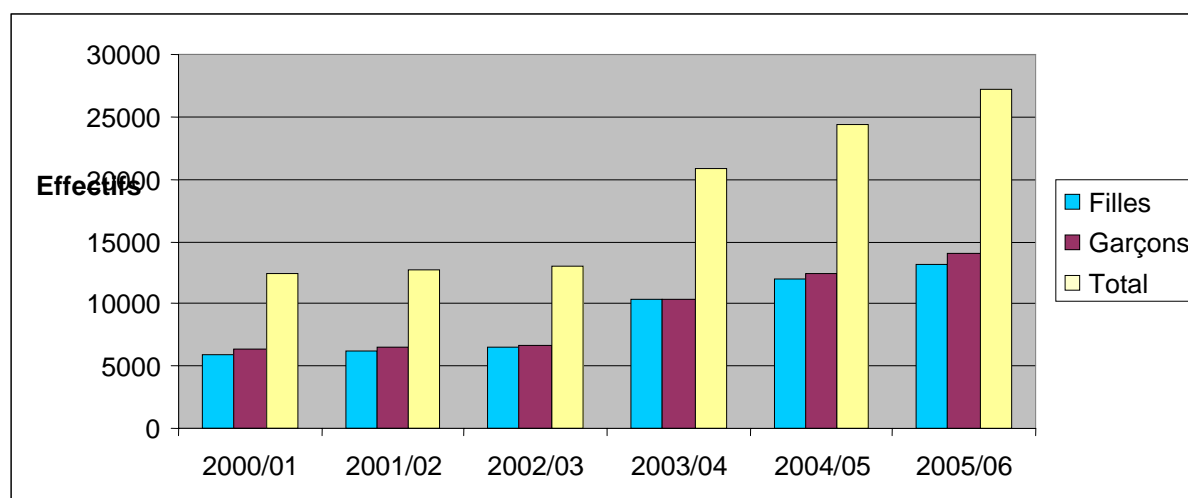
Entre 2000 et 2004, l'effectif de structures d'encadrement de la petite enfance a connu une régression d'effectif car beaucoup d'entre elles ont fermé par manque de ressources pour assurer le fonctionnement. Pour l'année scolaire 2004-2005 une politique d'appui aux structures déficitaires a permis de relancer non seulement les structures toujours actives mais aussi la réouverture de la plupart de celles fermées. Néanmoins neuf structures restent toujours fermées. Pendant la même période, le nombre de structures privées est en perpétuelle croissance à cause de l'engouement de promoteurs privés. Il est de même pour les structures non formelles dont le nombre est en forte croissance grâce à l'effort de l'UNICEF, mais surtout à l'intervention des nombreux promoteurs comme BORNE/fonden et OSEO.

Tableau 3.1 : Situation des structures d'encadrement de la petite enfance en 2004/05

Nature de structure	Filles	Garçons	Total	Pourcentage (%)	Rapport Fille/Garçon
Garderies populaires	3938	4156	8094	33,2	0,95
Maternelles (privées)	5170	5337	10507	43,1	0,97
Bisongo UNICEF	1141	1035	2176	8,9	1,10
Bisongo BORNEfonden	545	585	1130	4,6	0,93
3E (OSEO)	1013	1161	2174	8,9	0,87
Saisonniers	147	147	294	1,2	1,00
Total	11954	12421	24375	100,0	1,00

Source : DEP/MASSN /2005

Graphique 3.1 : Evolution des effectifs entre 2000 et 2005 au niveau préscolaire selon le sexe.



Source : DEP/MASSN /2005

L'enseignement préscolaire joue un rôle important dans la préparation des enfants à l'entrée au cycle primaire à travers son éducation sociale, à la culture de la fraternité, du partage et de l'entraide des autres. Cependant, il n'a pas été pris en compte dans le système éducatif depuis les indépendances. Depuis 2000, on constate selon le graphique 3.1, on observe une augmentation dans le temps, des effectifs au niveau préscolaire. L'enseignement préscolaire est à l'instar des autres cycles d'enseignement et ce depuis sa revalorisation, confrontée à des problèmes tels que les disparités géographiques mais aussi des disparités

selon le sexe. Le graphique 3.1 montre que les effectifs des garçons au niveau de l'enseignement préscolaire sont plus importants que ceux des filles quelques soit l'année académique considérée entre 2000 et 2006. Selon le milieu de résidence, il faut noter que l'enseignement préscolaire est un phénomène beaucoup plus urbain que rural. Sa vulgarisation en milieu rural est très lente et demande encore du temps et des moyens.

3.2 Enseignement primaire

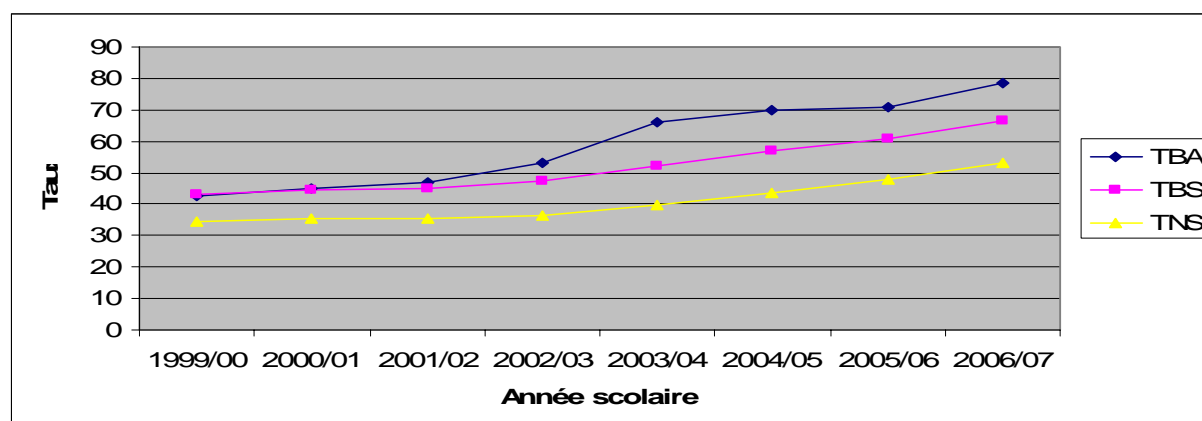
3.2.1 Accès et couverture

Tableau 3.2 : Evolution du taux brut d'admission et de scolarisation et le taux net de scolarisation de 1999/00 à 2006/07

Année	TBA	TBS	TNS
1999/00	42,8	43,0	34,7
2000/01	44,9	44,4	35,6
2001/02	46,9	45,1	35,2
2002/03	52,9	47,5	36,5
2003/04	66,0	52,2	39,9
2004/05	70,0	56,8	43,7
2005/06	70,7	60,7	47,7
2006/07	78,31	66,6	53,1

Source : DEP/MEBA, synthèse annuelle statistique 2005/2006

Graphique 3.2 : Evolution des taux brut, net et du taux d'admission de 2000 à 2007



Source : DEP/MEBA, synthèse annuelle statistique 2005/2006

L'examen du graphique 3.2 montre qu'entre 2000 et 2007, les trois indicateurs d'accès et de couverture que sont le taux brut de scolarisation, le taux net de scolarisation ainsi que le taux brut d'admission ont connu une augmentation progressive. On peut dès lors constater que depuis la mise en œuvre effective du PDDEB, des efforts ont été consentis pour améliorer l'accès à l'éducation pour tous. Cependant beaucoup d'efforts restent à fournir pour améliorer le taux d'achèvement du primaire à travers le maintien des enfants à l'école. La réforme du système éducatif en cours nous permettra d'allonger la période de rétention des enfants à l'école en vue d'une véritable éducation utile à l'individu.

3.2.2 Evolution des taux d'achèvement du primaire

Tableau 3.3 : Evolution des taux d'achèvement du primaire par sexe de 2000/2001 à 2006/07

Taux achèvement du Primaire	Année scolaire						
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/2006	2006/2007

Filles	22,40	23,60	25,70	27,30	28,70	nd	32,36"
Garçons	31,80	32,20	33,60	35,10	36,60	nd	40,28
Total	27,20	28,00	29,70	31,30	32,80	nd	36,43

Source : UNESCO/Programme SISED

Le tableau 3.3 nous présente l'évolution des taux d'achèvement de 2001 à 2007. Il permet de savoir la proportion d'élèves inscrits au CP1 qui parviennent au CM2. Ce taux connaît une évolution dans le temps passant de 27,20% en 2000/2001 à 32,80% en 2004/2005 puis à 36,43 en 2006/2007 avec des disparités suivant le sexe de l'ordre de 8 à 12 pour cent au détriment de la fille. On constate alors, que les filles ont moins de chance de finir le cycle primaire que les garçons. Ceci pourrait être lié aux conditions socioculturelles et économiques des ménages qui les contraignent à observer une certaine préférence pour le sexe masculin.

Tableau 3.4 : Taux d'achèvement du primaire 2003/04 et 2006/07 par région selon le sexe

Région	Année 2003/04		Année 2006/07	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Boucle du Mouhoun	20,10	26,80	27,23	35,12
Cascades	28,20	39,20	32,51	49,89
Centre	73,30	71,50	66,96	65,81
Centre – Est	23,50	29,70	33,15	39,77
Centre – Nord	14,90	26,60	21,09	32,90
Centre - Ouest	26,10	35,60	33,33	42,46
Centre – Sud	24,90	30,20	32,60	37,27
Est	14,40	21,60	19,41	23,33
Hauts - Bassins	37,20	45,30	38,42	47,33
Nord	24,20	41,90	29,27	47,57
Plateau - Central	20,10	33,50	24,69	32,29
Sahel	8,90	14,40	11,15	18,71
Sud-Ouest	19,10	29,20	34,23	49,26
National	27,30	35,10	32,36	40,28

Source: PDDEB/MEBA/UNESCO Programme SISED

Une chose est pour l'état et la communauté internationale de favoriser l'accès à l'éducation, une autre chose est de prendre des dispositions pour le maintien des enfants le plus longtemps possible dans le système. Le taux d'achèvement est un indicateur qui permet d'évaluer l'accès mais aussi de mesurer le degré de rétention en son sein. Le taux d'achèvement à l'instar des autres taux varie d'une région à une autre mais aussi suivant le sexe de l'enfant. Le tableau 3.4 montre que même si le Centre est la région la plus disposée à maintenir les enfants dans le système jusqu'au CM2, on observe que de 2003 à 2006, le taux d'achèvement a connu une baisse. En effet, il est passé de 73,3% à 66,96% pour les filles et de 71,5 % à 65,81 % pour les garçons. Suivant le sexe, les filles de façon générale sont les plus exposées à quitter tôt le système avec 27,3% contre 35,10% chez les garçons en 2003 et 32,36% en 2006/2007 contre 40,28% chez les garçons. Toutefois, dans la région du Centre, les filles ont plus de chance de rester dans le système jusqu'au CM2 dans la mesure où en 2003 le taux d'achèvement est 73,30 % pour les filles contre 71,5% pour les garçons et en 2006, on a 66,96% pour les filles et 65,81% pour les garçons.

Tableau 3.5 : Evolution des taux bruts de scolarisation par province (%)

Provinces	Années scolaires						
	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/06	2006/07
Bam	37,1	38,1	40,7	46,6	52,8	58,4	66,03
Bazèga	38	37,1	40,2	44,9	51,3	53,8	59,86
Bougouriba	44,5	48,1	47,9	50,2	56,9	63,6	68,06
Boulgou	39,5	40,9	46,3	51,4	56,7	61,5	65,91
Boulkiemdé	47,2	47,9	54,1	60,8	71,2	76,3	86,39
Comoé	51,2	51,6	54,2	58,4	62	65,6	73,02
Ganzourgou	30,5	29,7	36,3	43,5	46,4	50,8	56,68
Gnagna	17,4	18,6	24,2	28,3	30,9	38	43,67
Gourma	31	31,4	35,8	39,7	44,5	50,1	52,49
Houet	65,2	64,9	66,9	71,4	71,9	72,9	76,88
Kadiogo	94,3	94,1	97,1	100,3	94,7	95,8	99,7
KénéDougou	41,8	43,9	47,4	52,8	57,8	60,1	64,12
Kossi	34,3	35,8	40,2	43,9	50,6	52,6	54,15
Kouritenga	38,7	41,3	46,5	51,3	56,2	62,2	66,36
Mouhoun	42,6	40,5	41,4	46,1	47,8	49,9	53,45
Nahouri	43,6	44,5	46,1	54	66,4	71,4	79,33
Namentenga	22,8	24,9	30	32,9	36,3	43,6	49,65
Oubritenga	42,3	45,2	48,7	53,7	57	58,6	65,54
Oudalan	23,9	22,2	27	30,6	37,9	43,9	51,09
Passoré	42,4	43,8	48,3	52	62,5	67,7	74,37
Poni	33,4	37,4	39,1	44,3	60,8	62,5	68,02
Sanguié	46,4	45,1	46,7	50,2	58,3	60,4	68,02
Sanmatenga	30,6	32,9	38,7	44	47,7	52,8	59,42
Séno	19	21,1	22,6	26,8	31,2	36,5	40,93
Sissili	36,1	35,2	39,3	44,8	46,6	49,3	55,77
Soum	22	21,5	24,2	29,6	36,1	40,9	45,53
Sourou	42,1	39,6	41,3	45,4	49,7	53	59,23
Tapoa	21,9	22,6	27,1	29,4	30,7	33,2	41,52
Yatenga	48,3	49,3	55,3	52,7	67,9	73,3	83,27
Zounwéogo	40,4	42,8	47,2	52,3	56,8	59,8	64,74
Balé	38,9	39,8	41,1	46,1	51,1	56,1	60,21
Banwa	32,9	33,8	38,3	41,4	44,5	47	52,53
Ioba	38,2	38,2	38,3	43,5	50,9	56,1	60,5
Komondjari	17,3	16,9	20,3	21,6	26,4	37	42,88
Kompienga	39,6	42,5	52,7	63,3	59,7	66,9	77,15
Koulpélogo	27,3	29,3	34,8	41,2	46,5	50,8	57,02
Kourwéogo	38,6	40,4	46,5	52,3	59,8	63,8	71,38
Leraba	34,5	35,1	38,4	43,7	49	52,3	57,11
Loroum	36,8	38,3	44,2	49,7	60	69,4	77,88
Nayala	53	51,2	54,4	56,9	66,3	68,6	75,07
Noumbiel	26,1	30,5	35,4	41,8	58,1	68,7	85,19
Tuy	34	34,9	39,6	45,6	44	48	52,78
Yagha	19,5	21,4	25,9	33,3	33,3	34,9	37,18
Ziro	28,7	28,7	35,7	41,9	45,3	48,9	55,61
Zondoma	39,6	39,2	44,7	52,7	63,5	69,6	79,18
Burkina Faso	42,7	43,4	47,5	52,2	56,8	60,7	66,55

Source : DEP/MEBA, synthèse annuelle statistique 2005/2006

L'examen du tableau 3.5 montre que sur 45 provinces, seulement neuf ont en 2000 un taux brut de scolarisation supérieur à la moyenne nationale qui est de 42,7 %. Avec un tel taux brut, des politiques en matière de scolarisation sont menées dans le but d'accroître les indicateurs d'accès à l'éducation tout en réduisant les disparités spatiales et selon le sexe. Malgré cette politique, certaines provinces connaissent toujours de faibles taux bruts de scolarisation. Pour pallier à cela, le MEBA dans sa stratégie de réduction de ces écarts a ciblé ces provinces et en a fait une priorité dans son plan d'action. Ainsi, les provinces du Kadiogo, du Yatenga, du Boulkiemdé et du Nounbiel ont en 2006/2007 un taux brut supérieur à 80% alors que les provinces de la Komondjoari, du Yagha, du Séno, du soum, de la Tapoa, du Namentenga et de la Gnagna ont des taux bruts inférieurs à 50%.

Tableau 3.6 : Population totale scolarisée par sexe et année scolaire

Année	Garçons	Filles	RM	Total
2000-2001	529 247	372 044	1,42	901 291
2001-2002	546 130	392 108	1,39	938 238
2002-2003	585 573	426 577	1,37	1 012 150
2003-2004	647 043	492 469	1,31	1 139 512
2004-2005	715 319	555 518	1,29	1 270 837
2005-2006	775 761	614 810	1,26	1 390 571
2006-2007	nd	nd	nd	nd

Source : DEP/MEBA, synthèse annuaire statistique 2005/2006

Le tableau 3.6 montre que les filles ont été les plus défavorisées en matière de scolarisation entre 2000 et 2007. Toutefois, grâce aux campagnes de sensibilisation et les politiques de stimulations au cours de ces deux dernières décennies, il y a eu une amélioration remarquable de la situation. Néanmoins, des efforts restent à faire pour réduire les écarts entre filles et garçons en matière de scolarisation qui persistent et se réduisent lentement. Ainsi, on est passé de 142 garçons pour cent filles scolarisées en 2000/2001 à 126 garçons pour 100 filles scolarisées en 2006/07. Cet écart est encore plus grand si l'on ne tient compte que de la population scolaire de 7-12 ans. En effet, en 1999/00 on avait 146 garçons pour 100 filles contre 124 garçons pour 100 filles en 2006/07. La même tendance se dégage lorsqu'on observe le tableau 3.7 qui contient la population scolaire de 7-12 ans.

Tableau 3.7 : Population scolarisée de 7-12 ans par année scolaire selon le sexe.

Année	Filles	Garçons	RM	Total
1999/2000	279 631	408 151	146%	687782
2000/2001	297 243	425 842	143%	723 085
2001/2002	304 944	427 211	140%	732 155
2002/2003	333 827	459 837	138%	793 664
2003/2004	373 287	497 065	133%	870 352
2004/2005	433 873	562 879	130%	996 752
2005/2006	481 961	610 223	127%	1 092 184
2006/2007	557 226	689 447	124%	1 246 673

Source : DEP/MEBA, synthèse annuaire statistique 2005/2006

3.2.3 Taux d'admission au CEP et à l'entrée en 6^{ème}

Tableau 3.8 : Taux d'admission (%) au CEP et taux d'admission à l'entrée en 6^{ème} par année scolaire selon le sexe.

Années scolaires	Taux au CEP			Taux à l'entrée en 6 ^{ème}		
	Garçons	Filles	National	Filles	Garçons	National
1999/2000	52,75	44,10	49,09	13,55	17,54	15,89
2000/2001	65,69	57,61	62,24	12,83	17,24	15,40
2001/2002	66,16	58,60	62,90	12,68	17,18	15,27
2002/2003	73,10	66,06	70,01	12,74	17,73	15,56
2003/2004	77,02	69,58	73,73	19,92	28,36	24,62
2004/2005	71,93	65,36	69,01	20,50	25,59	18,50
2005/2006	73,50	65,50	69,90	19,90	27,80	24,30
2006/2007	70,25	62,66	66,80	25,04	34,74	30,38

Source : DEP/MEBA, synthèse annuaire statistique 2005/2006

L'examen du tableau 3.8 montre que dans l'ensemble, la mise en œuvre du PDDEB semble être une véritable réussite à travers l'amélioration des indicateurs de performance comme le taux d'admission au CEP et à l'entrée en 6^{ème} de 2000 à 2007. En effet, de 53 garçons admis au CEP sur 100 en 2000, on est passé à 74 admis sur 100 en 2006, soit une augmentation d'environ 40 %. Même, si le taux d'admission des filles au CEP reste faible par rapport à celui des garçons, il faut noter qu'il a connu une nette amélioration par rapport à celui des garçons passant de 44,10% en 2000 à 65,50% en 2006, soit une augmentation de 48,5%. Pour la réussite à l'entrée en 6^{ème}, on est passé de 15,89% à 18,50% pour l'ensemble des deux sexes avec une tendance à la faveur des garçons quelle que soit l'année.

3.2.4 Indicateurs d'accès par région selon le sexe en 2005-2006

Tableau 3.9 : Taux brut de scolarisation, taux brut d'admission et taux net de scolarisation par région selon le sexe (en %).

Régions	Taux brut de scolarisation			Taux brut d'admission			Taux net de scolarisation		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Centre	95,8	97,3	94,3	102,2	102,4	101,9	72,5	73,5	71,6
Nord	70,7	84,8	56,8	86,4	99,8	73,2	54,4	65,6	43,4
Hauts-bassins	66,2	71,6	60,6	73,3	78,9	67,5	51,3	55,2	47,0
Centre-ouest	63,8	69,7	57,4	72,7	79,4	65,7	51,3	56,1	46,1
Cascades	62,0	67,9	55,8	68,5	72,7	64,1	48,2	52,9	43,4
Sud-ouest	61,2	66,2	55,7	76,2	79,9	72,2	48,8	53,0	44,0
Centre-sud	59,9	63,1	56,4	65,8	71,6	59,7	49,2	51,7	46,4
Centre-est	59,4	63,9	54,5	65,4	70,5	60,0	47,7	51,4	43,6
Plateau central	56,1	62,4	49,5	64,5	71,3	57,5	44,8	49,7	39,7
Boucle du Mouhoun	53,4	57,8	48,6	61,4	66,7	55,9	43,4	46,8	39,6
Centre-nord	51,6	60,0	43,1	66,1	74,9	57,2	40,9	47,8	33,9
Est	41,1	44,4	37,5	52,0	55,4	48,6	31,4	34,3	28,4
Sahel	39,1	41,9	36,1	63,1	66,1	60,0	29,9	32,2	27,5
National	60,7	66,1	55,0	70,7	76,4	64,9	52,0	43,2	47,7

Source : DEP/MEBA, synthèse annuaire statistique 2005/2006

Les indicateurs d'accès par région permettent de faire ressortir les disparités régionales en matière de scolarisation et de mener des programmes spécifiques adaptés et répondant aux besoins de chaque région. Le tableau 3.9 donnant les taux bruts montre que dans l'ensemble le taux brut de scolarisation est de 60,7 % et sur les treize 13 régions, seulement 6 ont des taux bruts supérieurs à la moyenne nationale. Ces taux font ressortir une discrimination en faveur des garçons quelque soit la région de résidence. Les disparités régionales sont importantes. En effet, la région du Centre admettant le taux de scolarisation le plus élevé (95,8 %) s'oppose à la région du Sahel avec un taux brut de scolarisation de 39,1 %. S'agissant des taux nets de scolarisation, il ressort qu'en 2006, sur 100 enfants âgés de 7 à 11 ans révolus, seulement 52 sont au primaire. Suivant la région, on observe que deux des treize régions ont un taux brut de scolarisation supérieur à la moyenne nationale qui est de 52 % et le Sahel reste encore la région la plus défavorisée avec un taux net de 29,9 %. Lorsqu'on examine les taux bruts d'admission, il apparaît qu'environ 71 enfants sur 100 inscrits au primaire ont pu être admis en classe supérieure. Ces indicateurs d'accès montrent que beaucoup d'efforts ont été consentis. Cependant, ils restent faibles et le pays est encore loin d'atteindre les objectifs du millénaire c'est-à-dire l' « **Education Pour Tous** ». Une attention particulière doit être portée sur les régions du Sahel et de l'Est.

3.2.5 Indicateurs d'encadrement

Tableau 3.10 : Ratio élèves/classe et ratio élèves/maître selon l'année scolaire

Ratio	Années académiques						
	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2006/07
Ratio élèves/classe	50	52	49	49	51	52	nd
Ratio élèves/maître	51	52	52	51	53	52	nd

Source: DEP/MEBA, 2005

Depuis 2000 et avec la mise en œuvre de la politique de rendre l'école plus proche de la population à travers le PDDEB, un certain nombre d'école ont vue le jour. Ceci a permis le recrutement et la formation du personnel enseignant ramenant ainsi les ratios élève/classe et élèves/maître à une moyenne légèrement supérieure de 50. Cet indicateur cache les réalités du pays en ce sens que dans certaines localités, les effectifs sont largement supérieurs à la moyenne. Aussi, l'existence du double flux en est un exemple dans les écoles des villes.

3.3. Enseignement secondaire

3.3.1. Effectifs

Tableau 3.11 : Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005.

Enseignement secondaire	Années académiques						
	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Secondaire Général 1er cycle	98 762	103 820	166 688	189 705	208187	229 840	250299
Masculin	63 640	67 001	99 963	111 909	122392	134 018	144532
Féminin	35 122	36 819	66 725	77 796	85795	95822	105767
Secondaire Général 2nd cycle	21 979	22 562	30 075	30 016	37975	43 140	46448
Masculin	16 121	16 723	21 157	21 289	26402	29671	31636
Féminin	5 858	5 839	8 918	8 727	11573	13469	14812
Secondaire Général (2 cycles)	120 741	126 382	196 763	219 721	246162	272980	296747
Masculin	79 761	83 724	121 120	133 198	148794	163 689	176168
Féminin	40 980	42 658	75 643	86 523	97368	10 9291	120579
Secondaire technique+professionnelle							
Cycle court	6 426	6 590	5 825	6 789	6716	6927	6889
Masculin	2 925	3 260	2 883	3 519	3796	4043	4034
Féminin	3 501	3 330	2 942	3 270	2920	2884	2855
Cycle moyen	4 179	5 217	4 459	5 005	6267	7830	6501
Masculin	2 193	2 654	2 088	2 587	3193	3840	3334
Féminin	1 986	2 563	2 371	2 418	3074	3990	3167
Cycle long	4 583	5 589	5 525	6 378	6912	7675	9612
Masculin	2 138	2 653	2 508	2 960	3160	3509	4250
Féminin	2 445	2 936	3 017	3 418	3752	4166	5362
Les 3 cycles	15 188	17 396	15 809	18 172	19895	22 432	23002
Masculin	7 256	8 567	7 479	9 066	10149	11 392	11618
Féminin	7 932	8 829	8 330	9 106	9746	11040	11384
Effectif total de l'enseignement secondaire	135 929	143 778	212 572	237 893	266057	295 412	319749
Effectif total masculin	87 017	92 291	128 599	142 264	158943	175 081	187786
Effectif total féminin	48 912	51 487	83 973	95 629	107114	120 331	131963

Source : DEP/MESSRS, 2005

L'appréciation de l'évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005 montre que dans l'ensemble les effectifs augmentent avec le temps aussi bien dans l'enseignement secondaire général que dans l'enseignement secondaire technique et professionnel et cela quelque soit le sexe. Si dans l'ensemble, on observe une forte discrimination en faveur des garçons dans l'enseignement secondaire, la tendance reste mitigée dans le cas de l'enseignement secondaire technique professionnel. Cependant depuis 2003, l'enseignement secondaire est resté discriminant en faveur des garçons dans les cycles court et long. Le rapprochement de ces effectifs de l'évolution du nombre de classe de l'enseignement secondaire montre que beaucoup d'efforts ont été consentis pour améliorer l'enseignement au secondaire. Toutefois beaucoup d'efforts restent à faire dans la mesure où les taux brut de scolarisation bien que croissant restent faibles au secondaire (16,42 % en 2005/06).

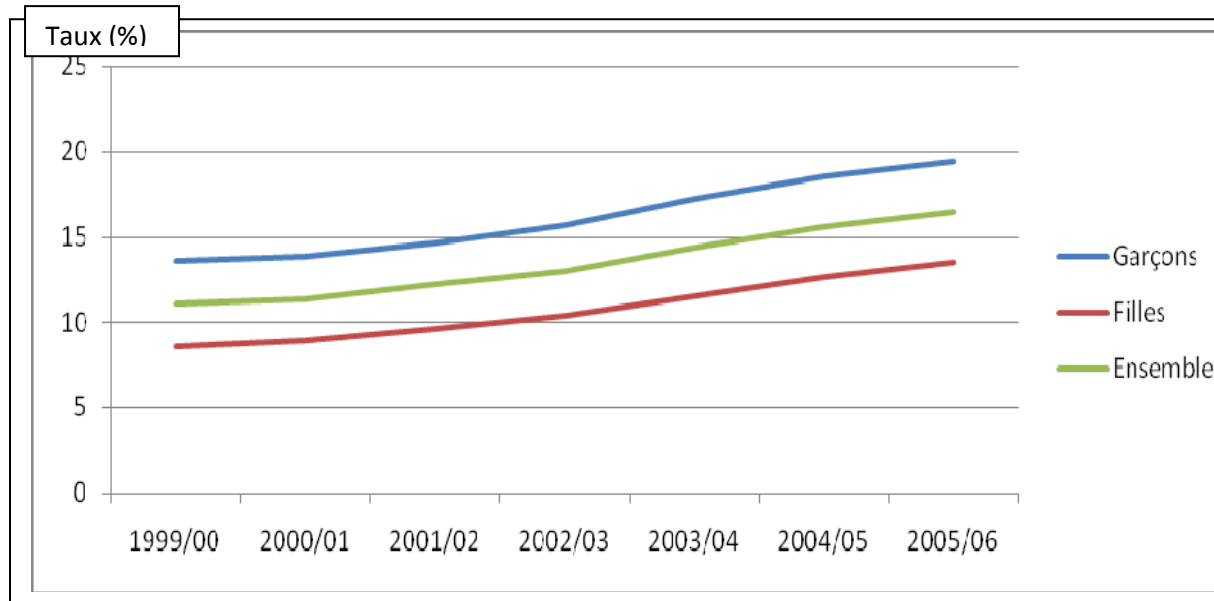
3.3.2 Taux de scolarisation dans le secondaire

Tableau 3.12 : Evolution du taux brut de scolarisation de l'enseignement secondaire de 1999 à 2005

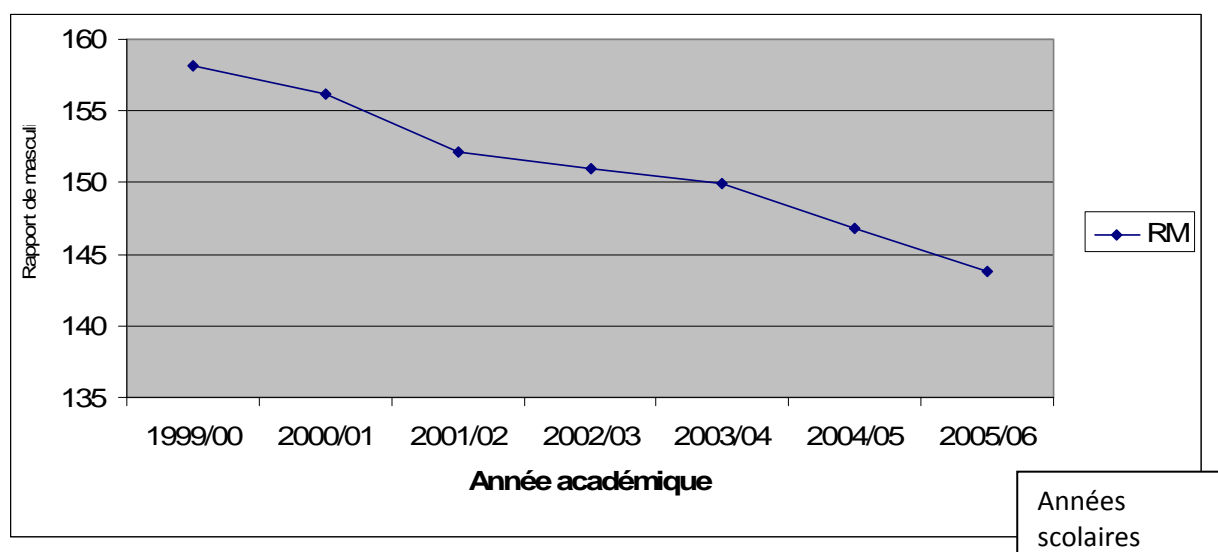
Sexe	Années académiques						
	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Garçons	13,6	13,9	14,6	15,7	17,23	18,5	19,39
Filles	8,6	8,9	9,6	10,4	11,49	12,6	13,48
Ensemble	11,1	11,4	12,2	13	14,35	15,6	16,42
RM	158,14	156,18	152,08	150,96	149,96	146,83	143,84

Source : DEP/MESSRS, 2005

Graphique 3.3 : Evolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire de 1999 à 2005 selon le sexe.



Graphique 3.4 : Courbe des rapports de masculinité des taux brut de scolarisation



Depuis 1999/00, on observe une augmentation des taux bruts de scolarisation au secondaire. Cette augmentation cache des disparités selon le sexe comme l'indique le

graphique 3.3. En effet, le graphique révèle que les taux de scolarisation des filles sont très faibles par rapport à ceux des garçons. Le graphique 3.4 révèle une décroissance des rapports de masculinité avec le temps. Cette décroissance de ces rapports de masculinité avec le temps depuis 1999/00 témoigne des efforts consentis pour la réduction des écarts entre filles et garçons en matière de scolarisation.

3.3.3 Infrastructures dans le secondaire

Tableau 3.13 : Evolution du nombre de classes dans l'enseignement secondaire de 1999 à 2005

Enseignement secondaire	Années académiques				
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Secondaire Général					
1er cycle	2237	2341	2523	2802	nd
2nd cycle	600	614	628	703	nd
Total	2837	2955	3151	3505	4044
Secondaire technique+professionnel					
Cycle court	179	190	197	223	nd
Cycle moyen	94	106	134	150	nd
Cycle long	84	94	125	143	nd
Total	357	390	456	516	529
Total secondaire	3194	3345	3607	4021	4573

Source : DEP/MESSRS

En matière d'infrastructure dans le secondaire, on observe que ce soit dans l'enseignement secondaire général que dans l'enseignement technique et professionnel, une augmentation du nombre de salle de classe depuis 1999/00 et cela quelque soit le cycle considéré. En effet, dans l'ensemble on est passé de 3194 classes en 1999/00 à 4573 classes en 2003/04 soit une augmentation de 43,2 % en 5 ans. En rapprochant ces effectifs de ceux de l'évolution des élèves du secondaire, il ressort que beaucoup d'efforts restent à faire. En effet, en 2003, il y avait en moyenne 68 élèves par classe au premier cycle contre 43 élèves en moyenne au second cycle de l'enseignement secondaire général. Dans l'enseignement secondaire technique, on avait en moyenne 30 élèves au cycle court, 33 élèves au cycle moyen et 45 élèves au cycle long. Si en 1999, on avait 44 élèves en moyenne au premier cycle de l'enseignement général, 37 au second cycle et dans l'enseignement technique et professionnel, on avait 36 élèves en moyenne au cycle court, 45 au cycle moyen, 55 au cycle long, on doit noter que les investissements en matière d'infrastructures dans l'enseignement secondaire restent toujours en deçà des attentes des populations.

3.4. Enseignement supérieur

Tableau 3.14 : Evolution des effectifs des étudiants de 2000 à 2005

Libellé	Années académiques					
	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Université de Ouagadougou	1824	13554	15965	nd	22 205	nd
IBAM	40	304	435	nd	420	nd
LAC	1 617	1 714	1 997	nd	2921	nd
SDS	1 175	1 427	1 747	nd	2496	nd
SEA	1 152	1 166	1 113	nd	1226	nd
SEG	2 434	2 710	3 334	nd	4277	nd
SH	2 463	2 832	3 325	nd	4639	nd
SJP	1 556	1 939	2 496	nd	3710	nd
SVT	1 387	1 462	1 518	nd	2338	nd
Université de Bobo	498	535	456	nd	889	nd
Université Privé	nd	1 587	1 777	nd	4 579	nd
Total enseignement supérieur	12 322	15 676	18 198	nd	27 942	nd
Masculin	nd	11 716	nd	nd	19 355	nd
Féminin	nd	3 960	nd	nd	8 587	nd

Source : DEP/MESSRS, 2005

D'une manière générale, on observe une augmentation du nombre d'étudiant depuis 2000 au Burkina. En dehors des unités de formation telles que l'UFR/SEA et l'IBAM de l'Université de Ouagadougou où les effectifs ont respectivement subi une régression en 2004 et en 2002 et l'Université de Bobo où l'effectif a diminué, les autres ont connu une augmentation entre 2000 et 2004 quelque soit l'année académique considérée. Si l'effectif des étudiants burkinabé augmente avec le temps avec une multiplication des universités privées, il faut cependant reconnaître qu'environ 80 % des étudiants restent concentrés à l'Université de Ouagadougou en 2004. Aussi, observe-t-on que sur 100 étudiants considérés au Burkina, seulement 31 sont de sexe féminin.

Tableau 3.15 : Effectifs des étudiants et des redoublants en 2004/05.

Statut	Effectifs des étudiants			Effectifs des redoublants			Pourcentage des redoublants
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Enseignement supérieur public	17248	6115	23363	3393	1248	4641	19,86
Enseignement supérieur privé	2107	2472	4579	43	28	71	1,55
Ensemble enseignement supérieur	19355	8587	27942	3436	1276	4712	16,87

Source : DEP/MESSRS, 2005

Tableau 3.16 : Répartition des bourses, aides et prêts par sexe en 2004/05

Sexe	Bourses		Aides	Prêts
	Burkina Faso	Ailleurs		
Garçons	1338	353	nd	nd
Filles	358	168	nd	nd
Total	1696	521	10318	6568

Source : DEP/MESSRS, 2005

L'examen du tableau 3.15 montre qu'on retrouvait très peu de filles en 2004 dans l'enseignement supérieur. En effet, sur 27942 étudiants qu'il y avait en 2004, seulement 8587 étaient de sexe féminin. Par ailleurs sur 100 étudiants considérés en 2004, 17 sont des redoublants. On observe également que la plupart des redoublants se retrouvent dans l'enseignement supérieur public. Ce pourcentage assez élevé de redoublant dans l'enseignement pourrait être lié aux conditions de vie des étudiants dans la mesure où sur les 27932 étudiants qu'on comptait en 2004, seulement 66,5 % bénéficiaient d'une allocation financière.

3.5. Alphabétisation

Tableau 3.17 : Evolution des effectifs en Alphabétisation selon le sexe de 2000/01 à 2005/06

Alphabétisation	Années académiques					
	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Alphabétisation initiale	122 497	106 640	154 481	182 323	197 412	188 475
Garçons	52 992	45 442	69 958	83 050	83 430	73 280
Filles	69 505	61 198	84 523	99 273	113 982	115 195
Formation complémentaire	36 024	31 433	49 529	65 929	90 913	117 571
Garçons	18 028	16 886	24 409	31 701	43 535	52 734
Filles	17 996	14 547	25 120	34 228	47 378	64 837
Formation technique spécifique	nd	nd	6 922	7 172	3 880	5 879
Garçons	nd	nd	4 969	5 132	1 974	2 412
Filles	nd	nd	1 953	2 040	1 906	3 467
Apprentissage du français fondamental	nd	nd	nd	172	5100	6024
Garçons	nd	nd	nd	108	2724	3444
Filles	nd	nd	nd	64	2376	2580

Source : DEP-MEBA / Synthèse de l'annuaire statistique 2004-2005, 2005-2006.

Tableau 3.18 : Evolution du nombre de centre d'alphabétisation de 2003/04 à 2005/06

Années académiques	Type de centre			Total
	masculin	féminin	mixte	
2003/04	250	486	8586	9322
2004/05	225	548	10651	11424
2005/06	208	1031	10936	12175

Source : DEP-MEBA / Synthèse de l'annuaire statistique 2004-2005, 2005-2006.

De 2001 à 2004, on a observé une augmentation du nombre de candidats à l'alphabétisation, que ce soit l'alphabétisation initiale, complémentaire, technique spécifique ou l'apprentissage du français fondamentale. Aussi, on a très peu de candidats à l'apprentissage du français fondamental et à la formation technique et spécifique. En dehors de l'alphabétisation initiale où l'on rencontre plus de filles que de garçons, partout ailleurs les garçons semblent dominés sur le plan numérique. Le nombre de candidat à l'alphabétisation initiale est passé de 106 640 en 2001 à 197 412 en 2005, soit une augmentation de 85 % en trois ans. Par ailleurs en 2005, on a observé une baisse de 5 %. Parallèlement, le nombre de centre d'alphabétisation a connu une augmentation de 28 % entre 2003 et 2005, passant de 9332 à 11966.centres. Même si le nombre de centre d'alphabétisation a considérablement augmenté, il faut noter que beaucoup d'efforts reste à faire au regard de l'accroissement du nombre de candidat à l'alphabétisation.

Tableau 3.19 : Répartition du nombre de centre d’alphabétisation par région de résidence selon le type de 2004/05 et 2005/06.

Régions	2004/2005				2005/2006			
	Masculin	Féminin	Mixte	Total	Masculin	Féminin	Mixte	Total
Boucle du Mouhoun	29	20	535	584	46	67	644	757
Cascades	21	23	377	421	9	30	356	395
Centre	0	27	267	294	13	179	289	481
Centre Est	3	40	1103	1146	1	58	925	984
Centre-Nord	18	40	1115	1173	1	68	1307	1376
Centre Ouest	38	43	887	968	9	74	745	828
Centre Sud	1	23	630	654	3	26	623	652
Est	15	74	1823	1912	8	178	1236	1422
Haut Bassins	37	59	503	599	20	58	1285	1363
Nord	1	90	978	1069	22	145	1011	1178
Plateau Central	3	22	993	1018	18	41	1182	1241
Sud-Ouest	15	6	564	585	4	8	438	450
Sahel	44	81	876	1001	54	94	896	1044
National	225	548	10651	11424	208	1031	10936	12175

Source : DEP-MEBA / Synthèse de l'annuaire statistique 2004-2005, 2005-2006

Si dans l’ensemble, le nombre de centre d’alphabétisation a considérablement augmenté, il existe une disparité régionale dans la répartition de ces centres. En effet, le tableau 3.19 montre que c’est dans la région de l’Est qu’on retrouve le plus grand nombre de centres. En 2004, on y trouvait 1912 centres contre 294 dans la région du centre et 1425 en 2005 contre 395 dans la région des cascades.

Tableau 3.20 : Taux de promotion (%) en alphabétisation initiale par région de résidence selon le sexe.

Régions	2004/2005			2005/2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Boucle du Mouhoun	83,6	77,5	81,0	84,5	77,7	81,3
Cascades	95,6	82,7	88,6	86,7	74,9	79,7
Centre	67,9	60,5	63,0	70,3	68,2	68,7
Centre-Est	75,5	71,3	73,0	83,6	77,1	79,3
Centre-Nord	80,8	69,7	74,5	86,2	77,8	81,0
Centre-ouest	88,8	80,2	83,9	85,3	80,4	82,0
Centre-sud	82,0	74,5	77,7	82,0	76,6	78,6
Est	84,6	85,4	85,1	87,0	85,9	86,4
Haut Bassins	66,2	47,2	54,2	73,2	63,1	66,9
Nord	83,8	77,1	79,1	82,5	79,9	80,5
Plateau Central	86,8	81,6	83,4	88,3	86,2	87,0
Sud-Ouest	66,5	57,3	63,3	75,9	70,3	74,0
Sahel	72,9	61,1	66,0	75,3	67,2	70,7
National	80,2	73,4	76,2	82,8	77,8	79,7

Source : DEP-MEBA / Synthèse de l'annuaire statistique 2004-2005, 2005-2006

Tableau 3.21 : Taux d'abandon (%) en alphabétisation initiale par région de résidence selon le sexe

Régions	2004/2005			2005/2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Boucle du Mouhoun	16,5	17,6	17,0	20,63	17,77	19,31
Cascades	23,8	26,9	25,5	8,86	10,56	9,89
Centre	19,2	15,6	16,8	35,61	29,00	30,50
Centre-Est	4,6	8,4		9,67	6,71	7,73
Centre-Nord	6,5	5,8	6,1	8,54	6,66	7,38
Centre-ouest	23,5	18,5	20,7	16,14	11,08	12,78
Centre-sud	12,9	11,0	11,8	12,56	8,44	10,05
Est		13,3	13,5	13,30	7,25	9,82
Haut Bassins	14,5	2,1	7,1	9,34	13,34	11,87
Nord	11,3	9,4	9,9	3,78	5,65	5,21
Plateau Central	9,8	5,2	6,9	6,11	3,75	4,60
Sud-Ouest	36,4	40,1	37,7	30,00	34,75	31,67
Sahel	9,9	8,3	9,0	9,75	8,37	8,98
National	14,7	11,4	12,9	13,43	10,10	11,40

Source : DEP-MEBA / Synthèse de l'annuaire statistique 2004-2005, 2005-2006

Les tableaux 3.20 et 3.21 montrent que très peu de candidats à l'alphabétisation initiale parviennent au bout dans la mesure où les taux d'abandon ne sont pas négligeables. On observe que dans la région du Plateau Central, sur 100 candidats à l'alphabétisation initiale en 2006, 5 ne sont pas parvenus au bout contre 31 au centre. Toutefois, en analysant les taux de promotion contenus dans le tableau 3.20, il ressort que dans l'ensemble les résultats semblent être satisfaisants. Que ce soit en 2005 ou en 2006, les taux de promotion des filles sont plus faibles que ceux des garçons. Ainsi, même si beaucoup reste à faire pour hausser le taux d'alphabétisation, force est de reconnaître que beaucoup d'efforts ont été consentis.

DEFINITIONS DU SECTEUR EDUCATION

Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation pour un enseignement donné, considère le rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à ce niveau, quelque soit leur âge, et la population qui d'après les règlements nationaux devrait être scolarisé à ce niveau. C'est ainsi que l'on a des taux brut de scolarisation au primaire, au secondaire et au supérieur.

Taux d'admission

Le taux d'admission prend en compte le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'éducation donné (primaire) par rapport à la population de l'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement. Il traduit mieux que tout autre indicateur, le niveau d'accès au système.

Taux d'encadrement

Ce taux est un des principaux indicateurs de la qualité de l'enseignement. Le nombre d'élèves par classe (ratio élèves/classe) ou le nombre d'élèves par maître (ratio élèves/maître) sont les principaux indicateurs de qualité.

Taux de redoublement

Le taux de redoublement pour l'année d'études i , l'année scolaire t est égal au nombre d'élèves qui redoublent l'année d'étude i l'année scolaire $t+1$ sur le nombre total d'élèves de l'année d'études i , l'année scolaire t .

Taux de succès aux examens (CEPE ou Entrée en 6^{ème})

C'est le nombre d'élèves ayant réussi au CEPE ou à l'entrée en 6^{ème} l'année scolaire t sur le nombre total d'élèves de la dernière année d'études scolaire t .

Taux d'alphabétisation

C'est la population alphabète de 10 ans ou plus sur la population total de 10 ans ou plus, multipliée par 100. Est alphabétisée une personne capable de lire et écrire en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne (UNESCO 1985).

Chapitre 4 :

ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES

Le secteur primaire (agriculture et élevage) constitue le pilier de l'économie du Burkina. En effet, ce secteur génère 40% du PIB contre 18% et 8% respectivement pour les secteurs secondaire et tertiaire. Il occupe plus des trois quarts de la population active.

Les biens possédés par les ménages (terres, bétail, voiture, mobylette, radio etc.) constituent un indicateur de bien-être. La possession de ces biens permet d'apprécier les conditions de vie des ménages.

Liste des tableaux :

Tableau 4.1 : Niveau d'activité agricole et d'élevage des ménages dans l'ensemble du pays

Tableau 4.2 : Répartition (%) des ménages possédant un moyen de locomotion (Voiture, mobylette, bicyclette), par milieu de résidence en 2005 et 2003.

Tableau 4.3 : Répartition (%) des ménages possédant un moyen de locomotion (Voiture, mobylette, bicyclette), par région de résidence en 2005 et 2003.

Tableau 4.4 : Répartition (%) des ménages possédant un poste radio et un poste téléviseur, par milieu de résidence en 2005 et 2003

Tableau 4.5 : Répartition (%) des ménages possédant un poste radio et un poste téléviseur, par région de résidence en 2005 et 2003

Liste des graphiques :

Graphique 4.1 : Répartition (en %) des ménages propriétaires de leur logement selon le milieu de résidence en 2005 et 2003

Graphique 4.2 : Répartition (%) des ménages propriétaires de leur logement par région de résidence en 2005 et 2003

Graphique 4.3 : Répartition (%) des ménages selon la possession de terres, bétail, Charrue/Charrette

Graphique 4.4 : Répartition (en %) des ménages par région de résidence, selon la possession de terres, bétail, charrue/charrette en 2003 et 2005

4.1 Activités économiques des ménages

L'agriculture et l'élevage occupent une place importante dans l'économie du Burkina. Ces deux activités sont pratiquées par la très grande majorité des ménages.

4.1.1 L'agriculture

Avec un taux d'occupation de 81,9%, l'agriculture est l'activité la plus exercée par les ménages burkinabé. La proportion des ménages occupée dans l'agriculture est encore plus élevée en campagne qu'en ville, respectivement 96% et 28,8%.

Une analyse suivant les types de culture place en tête les cultures vivrières avec un taux d'occupation de 81,3% suivies des cultures de rente (64,6%).

Au plan régional le taux d'occupation varie considérablement d'une région à une autre. Il va de 21,9% dans la région du centre à 98,8% pour la région du centre sud.

4.1.2 L'élevage

Tout comme l'agriculture, l'élevage occupe une proportion importante des ménages (67,6%). Sa pratique varie selon les régions. Le Sahel, le Centre-Sud et le Plateau Central occupent les premières places avec respectivement une proportion de 90,5%, 86,6% et 90,2% des ménages.

En milieu rural, on notera que les hommes sont beaucoup plus impliqués dans cette activité que les femmes.

S'agissant du nombre de têtes d'animaux, on note qu'il croît ou décroît selon les régions et selon qu'il s'agisse de petits ou de gros animaux. Le nombre de têtes de petits animaux est en baisse dans 35,1% des ménages contre une hausse dans seulement 18,5% des ménages sur l'ensemble du pays. Les régions les plus touchées par cette baisse sont le sahel, le plateau central et le centre-sud. En ce qui concerne la baisse du nombre de têtes de gros animaux elle touche les mêmes régions et concerne 19,4% des ménages sur l'ensemble du pays.

Tableau 4.1 : Répartition des ménages par occupation dans l'agriculture et l'élevage en 2005

Activité	Ménages occupés (%)	Ménages non occupés (%)	Total
Agriculture	81,9	18,1	100
Elevage	67,6	32,4	100

Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

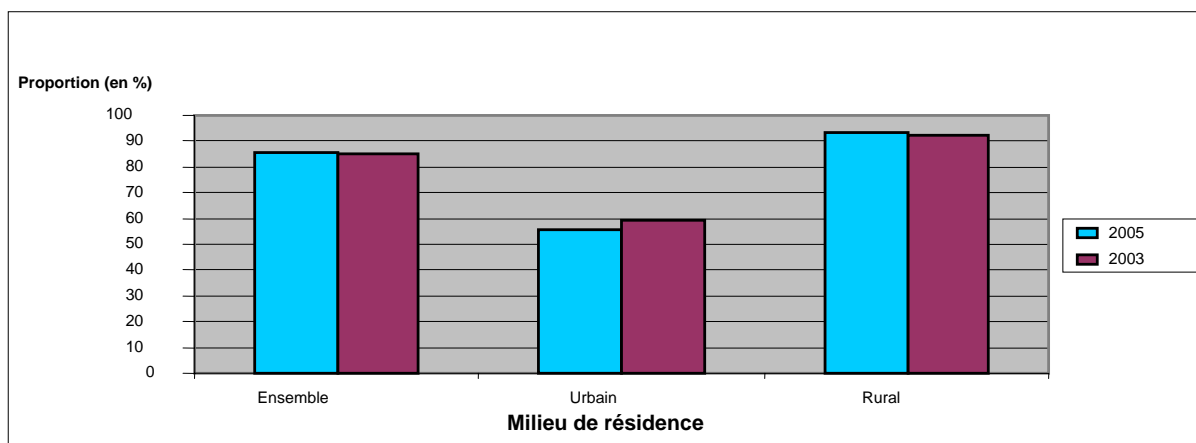
4.2 Avoirs des ménages

Les avoirs du ménage (ou biens possédés par le ménage) constituent une partie de leur patrimoine et concernent ici la possession d'un logement, de terres, d'un moyen de locomotion, de bétail, et autres équipements.

4.2.1 La possession d'un logement

En 2005, tout comme en 2003, la plupart des ménages est propriétaire de son logement : plus de 8 ménages sur 10 (85,2%).

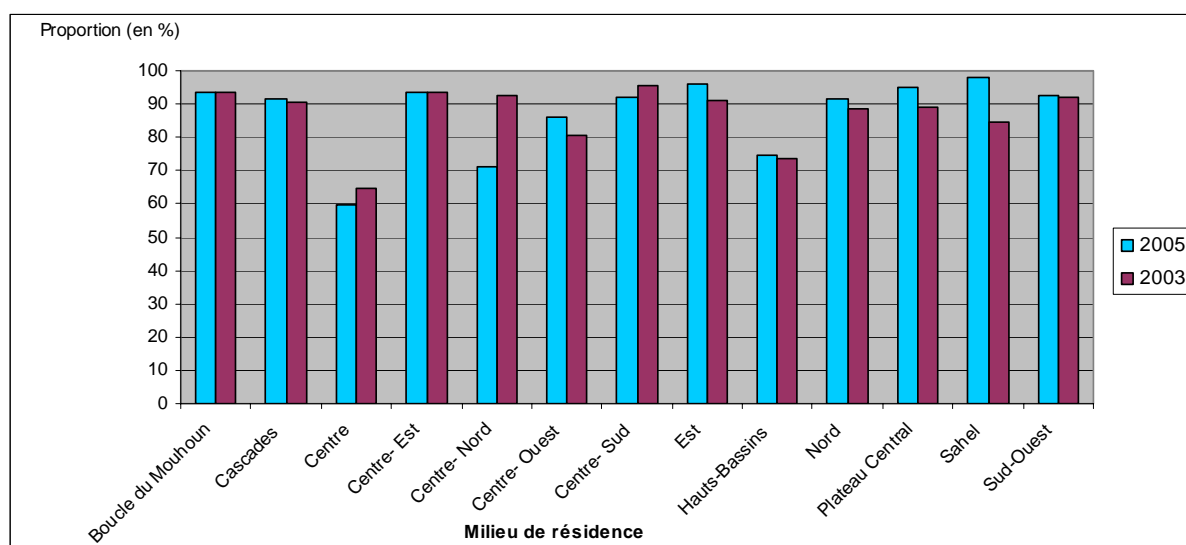
Graphique 4.1 : Répartition (en %) des ménages propriétaires de leur logement selon le milieu de résidence en 2005 et 2003



Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

Il y a cependant des disparités selon le milieu de résidence. En effet, si en milieu rural 93% des ménages sont propriétaires de leur logement, ils ne sont que 56% en milieu urbain.

Graphique 4.2 : Répartition (%) des ménages propriétaires de leur logement par région de résidence en 2005 et 2003



Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005.

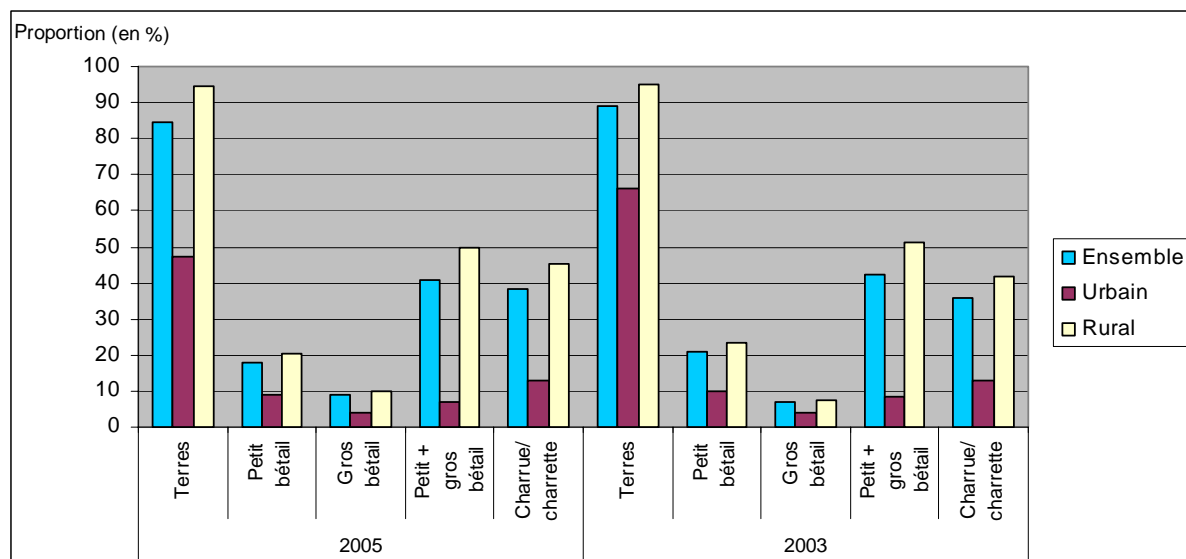
Par rapport à la région de résidence, on constate la même tendance qu'au niveau national en ce qui concerne l'importance des ménages propriétaires de leur logement. En 2005, plus de 90% des ménages sont en effet propriétaires de leur habitation en dehors des régions du centre (60% de propriétaires), des Hauts Bassins (75%), et du Centre Nord (71%).

En termes d'évolution, par rapport à 2003, les régions du centre et du centre Sud ont enregistré une baisse de la proportion des propriétaires en 2005.

4.2.2 Possession de terres, bétail, Charrue/Charrette

La proportion des ménages possédant des terres a diminué entre 2003 et 2005 (respectivement 89% et 84%). Par contre la proportion des ménages qui ont augmenté la superficie de leurs terres par rapport à l'année précédente a augmenté (21% en 2005 contre 15% en 2003).

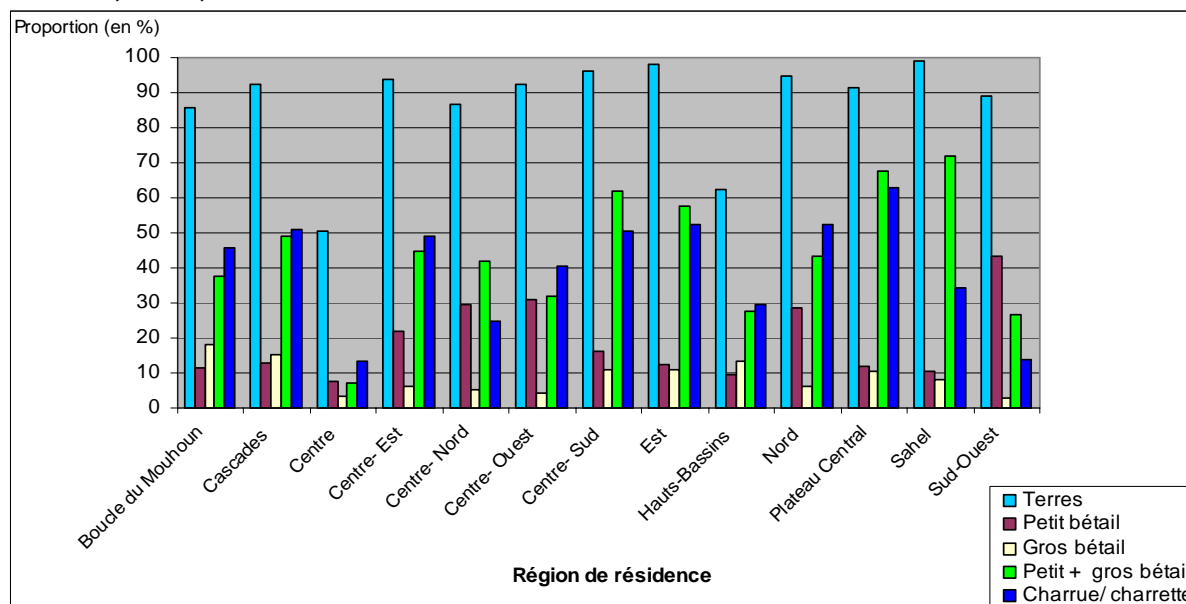
Graphique 4.3 : Répartition (%) des ménages selon la possession de terres, bétail, Charrue/Charrette



Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

La prise en compte du milieu de résidence fait apparaître que les citadins - qui pratiquent très peu l'agriculture - sont peu nombreux à posséder des moyens de production agricoles : terres (47% contre 94% de ruraux), charrue/charrette (13% contre 45%).

Graphique 4.4 : Répartition (en %) des ménages par région de résidence, selon la possession de terres, bétail, charrue / charrette en 2003 et 2005



Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

L'analyse du graphique fait ressortir une disparité entre les régions quelque soit l'année. Les régions du centre et des Hauts Bassins s'illustrent par la faiblesse des proportions des ménages possédant un patrimoine foncier, du matériel agricole et des animaux. L'explication de cette situation pourrait résider dans le fait que ces régions abritent les plus grandes villes du pays et que la ville est un milieu peu propice à l'agriculture et à l'élevage.

Par ailleurs, dans l'ensemble on relève une tendance à la baisse de la proportion des ménages possédant les différents biens (terres, bétail, charrue/charrette) entre 2003 et 2005.

4.2.3 Possession d'un moyen de locomotion

Pour l'ensemble des moyens de locomotion, on relève une augmentation des ménages ayant déclaré en posséder au moins un entre 2003 et 2005.

Tableau 4.2 : Répartition (%) des ménages possédant un moyen de locomotion (Voiture, mobylette, bicyclette), par milieu de résidence en 2005 et 2003.

Milieu de résidence	2005			2003		
	Voiture	Mobylette	Bicyclette	Voiture	Mobylette	Bicyclette
Urbain	10,6	59,8	72,4	9,3	50,3	65,9
Rural	1,1	22,1	85,1	0,5	15,9	83,3
Ensemble	3,1	30,0	82,4	2,3	23,0	79,7

Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

La voiture est un bien assez rare surtout en milieu rural où la proportion des ménages qui en possède une n'est que de 1% en 2005. A contrario, la bicyclette est le moyen de locomotion le plus répandu, 85% des ménages ruraux et 72% des ménages urbains possèdent au moins une bicyclette.

Tableau 4.3 : Répartition (%) des ménages possédant un moyen de locomotion (Voiture, mobylette, bicyclette), par région de résidence en 2005 et 2003.

Région de résidence	2005			2003		
	Voiture	Mobylette	Bicyclette	Voiture	Mobylette	Bicyclette
Boucle du Mouhoun	1,0	22,7	88,6	0,7	20,3	89,9
Cascades	1,0	53,8	93,0	1,1	41,0	90,8
Centre	14,4	62,8	76,0	12,2	54,2	73,4
Centre- Est	3,2	14,4	84,5	1,2	11,9	82,8
Centre- Nord	1,1	13,0	65,6	0,8	14,7	84,9
Centre- Ouest	2,2	32,4	87,7	1,5	22,0	80,0
Centre- Sud	0,7	12,8	88,5	0,2	6,9	78,7
Est	1,5	19,9	93,6	0,9	11,7	86,7
Hauts-Bassins	3,0	46,3	76,8	3,4	39,6	74,6
Nord	2,0	30,2	90,0	0,3	19,6	80,1
Plateau Central	1,5	30,7	96,8	0,7	19,0	86,5
Sahel	0,4	17,9	60,5	0,4	7,7	60,2
Sud-Ouest	0,0	13,2	79,8	0,7	9,3	73,9

Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

En terme de région de résidence, le centre se distingue des autres régions, par une plus grande disponibilité de voitures et de mobylettes dans les ménages, respectivement 14% et 63%. Quelque soit la région, la bicyclette est le moyen de déplacement le plus fréquent. Dans les régions du Sahel et du Centre-Sud, le pourcentage des ménages possédant une mobylette a doublé entre 2003 et 2005.

L'accès à l'information par la plupart des ménages se fait à travers la radio, aussi bien en milieu urbain (86%) qu'en milieu rural (61%). La couverture télévisuelle demeure faible en milieu rural malgré les efforts d'extension : seulement 4% des ménages possède un téléviseur.

Tableau 4.4 : Répartition (%) des ménages possédant un poste radio et un poste téléviseur, par milieu de résidence en 2005 et 2003

Milieu de résidence	2005		2003	
	Radio	Téléviseur	Radio	Téléviseur
Urbain	86,2	51,3	86,8	39,8
Rural	61,1	3,5	62,6	2,1
Ensemble	66,3	13,6	67,7	10,3

Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

Le Sahel (41%) et le Centre-Nord (44%) sont les régions où les pourcentages des ménages possédant un poste radio en 2005 sont les plus faibles.

Tableau 4.5 : Répartition (%) des ménages possédant un poste radio et un poste téléviseur, par région de résidence en 2005 et 2003

Région de résidence	2005		2003	
	Radio	Téléviseur	Radio	Téléviseur
Boucle du Mouhoun	70,1	9,4	68,7	7,7
Cascades	88,9	8,5	77,2	5,1
Centre	87,4	53,3	87,9	39,7
Centre- Est	61,0	8,8	57,6	6,8
Centre- Nord	43,8	3,8	66,0	4,2
Centre- Ouest	71,2	12,4	69,9	5,2
Centre- Sud	56,6	1,9	57,8	1,3
Est	54,0	5,1	52,4	3,1
Hauts-Bassins	77,8	20,5	84,7	18,9
Nord	74,1	8,8	72,8	5,8
Plateau Central	71,1	5,0	68,7	2,0
Sahel	40,7	1,9	45,8	1,4
Sud-Ouest	53,6	4,5	48,0	2,4

Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

On constate par ailleurs que dans ces régions, la possession de poste radio a diminué entre 2003 et 2005, particulièrement dans le Centre-Nord où la proportion des ménages possédant un poste radio est passé de 66% en 2003 à 44% en 2005. Quant au téléviseur, le pourcentage des ménages qui en possède un, a augmenté de façon perceptible, passant de 40% en 2003 à 53% en 2005 dans le Centre.

4.2.4 Possession d'autres biens d'équipement

Pour ce qui concerne les autres biens ils sont très peu disponibles en 2005 : le frigidaire (possédé par 5% des ménages), la cuisinière moderne (9%) et le fer à repasser (10%).

La possession de ces biens connaît une légère augmentation par rapport à 2003 où les pourcentages enregistrés étaient respectivement de 4%, 7%, et 8%.

Au plan régional, le Centre et les Hauts-Bassins s'illustrent plus dans la possession des biens ci-dessus mentionnés (frigidaire, cuisinière moderne, fer à repasser).

Tableau 4.6 : Répartition des ménages possédant d'autres biens d'équipement selon le milieu et la région de résidence en 2005 et 2003.

Région de résidence	2005			2003		
	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser
Milieu de résidence						
Urbain	20,8	37,1	23,9	18	82,2	20,7
Rural	0,9	2	6	0,5	1,9	4,7
Région de résidence						
Boucle du Mouhoun	0,9	2,7	5,4	1,3	3,7	6,1
Cascades	2,7	5,5	11,8	2,3	4	5,9
Centre	24,8	44,9	23	19,7	30,8	20,1
Centre- Est	5,0	6,5	7,2	2,8	4,2	6,9
Centre- Nord	1,7	2,9	4,5	1,3	4,1	6,8
Centre- Ouest	2,9	7,6	15,3	2,5	5	9,7
Centre- Sud	0,5	1,2	5,2	0	0,3	7,3
Est	1,6	3,6	4,7	1,7	3,1	4,4
Hauts-Bassins	5,5	9,3	11,3	7,3	12,3	9,9
Nord	2,8	6,2	9,2	1,3	2,7	7,2
Plateau Central	2,9	5	7,6	1,2	3,2	5,2
Sahel	0,4	1	2,9	0,7	1	3,7
Sud-Ouest	1,6	3,4	12,9	0,5	3,4	2,8
Ensemble	5	9,4	9,8	4,2	7,3	8

Source : Enquête Annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005- EA/QUIBB 2005

Chapitre 5 :

EMPLOI

Les activités agro-sylvo-pastorales occupent la frange la plus importante de la population active du Burkina Faso. La demande d'emploi est davantage exprimée chez la population de la tranche d'âge 25-39 ans et chez les hommes. Toutefois, le taux des demandes d'emploi est faible.

Par rapport au sexe, La proportion d'hommes en quête d'un premier emploi est cinq fois supérieure à celle des femmes.

Principaux tableaux

Tableau 5.1 : Taux brut d'activité

Tableau 5.2 : Taux net d'activité.

Tableau 5.3 : Répartition en pourcentage de la population active occupée par branches d'activités

Tableau 5.4 : Répartition en pourcentage des actives occupés selon le genre et le milieu de résidence

Tableau 5.5 : Evolution des taux de chômage par milieu de résidence de 1994 à 2006

Tableau 5.6 : Répartition (en nombre) des demandes et des offres d'emploi

Principaux graphiques

Graphique 5.1 : Répartition de la population active par sexe

Graphique 5.2 : Population active selon le statut d'occupation

Graphique 5.3 : Evolution de la population active occupée de moins de 30 ans

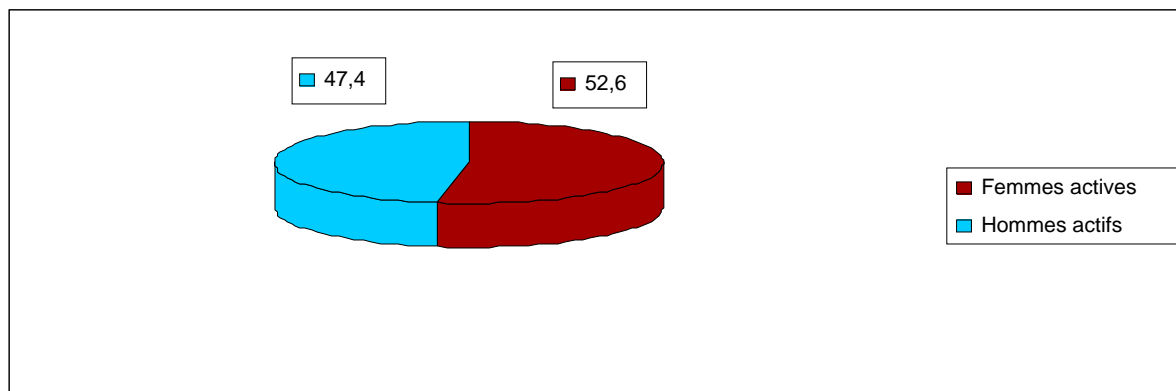
Graphique 5.4 : Répartition de la population active occupée par secteur

Graphique 5.5 : Taux de chômage en milieu urbain selon le sexe

5.1 Structure par âge et sexe de la population active

La population en âge de travailler est essentiellement active (87,3%). Cette population active est constituée de 52,6% de femmes contre 47,4% d'hommes.

Graphique 5.1: Répartition de la population active par sexe (en %)



Source : INSD, Enquête QUIBB 2005

Au Burkina Faso, la population active est très jeune (58,3%) ayant moins de 35 ans. Cette jeunesse de la population active reste inchangée quelque soit le milieu de résidence considéré (respectivement 44,3% et 45,2% des actifs ont moins de 30 ans). Toutefois, il ressort que les actifs sont plus nombreux que les actives dans les villes (53% chez les hommes contre 47% chez les femmes), ce qui n'est pas le cas en au milieu rural.

5.2 Taux brut d'activité

La proportion de personnes actives dans la population totale du pays est évaluée à 43,7% dont 45,3% au niveau des femmes et 42,1% chez les hommes. Ce taux d'activité est estimé à 46,2% dans les villes et à 43,2% dans les campagnes.

Il ressort que la tranche d'âge 30 – 49 ans a le TBA le plus élevé. Quelque soit le sexe considéré, ce constat reste le même avec 91,4% pour les femmes et 98,5% pour les hommes.

Tableau 5.1: Taux brut d'activité (en %)

	Homme	Femme	Ensemble
Milieu de résidence			
Rural	40,6	45,6	43,2
Urbain	48,9	43,6	46,2
Régions de résidence			
Hauts Bassins	46,6	46,6	46,6
Boucle du Mouhoun	41,4	39,7	40,6
Sahel	46,7	44,3	45,6
Est	41,0	41,9	41,4
Sud Ouest	39,5	49,3	44,5
Centre Nord	41,5	50,1	46,0
Centre Ouest	38,5	46,8	42,7
Plateau central	36,5	45,8	41,6
Nord	36,9	44,4	40,8
Centre est	39,3	42,3	40,9
Centre	51,6	45,5	48,5
Cascades	45,8	48,4	47,1
Centre Sud	37,7	50,6	44,6
Niveau d'instruction			
Aucun	41,5	47,7	44,8
Primaire	34,7	28,6	32,1
Secondaire	60,4	49,9	56,1
Supérieur	79,1	70,2	76,8
Groupe d'âge			
Moins de 15 ans	nd	nd	nd
15-29	81,4	80,9	81,1
30-49	98,5	91,4	94,7
50-64	94,3	82,3	88,6
65+	nd	nd	nd

Source : INSD, Enquête QUIBB 2005

5.3 Taux net d'activité

Au niveau national, le taux net d'activité est estimé à 87,3% dont 85% chez les femmes et 89,9% chez les hommes. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, le niveau d'activité dans le pays est en baisse par rapport à 2005.

Le niveau global d'activité en milieu rural (90,6%) est plus important que celui des villes (75,1%).

Au niveau régional, le niveau de participation à l'activité économique est inférieur à la moyenne nationale dans les régions des Hauts Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Centre avec des taux respectifs de 85,8%, 85,2% et 76,9%.

Outre les régions du Plateau central, du Centre - Sud et du Sud – Ouest, le niveau de participation à l'activité économique des hommes est plus important que celui des femmes.

Tableau 5.2: Taux net d'activité

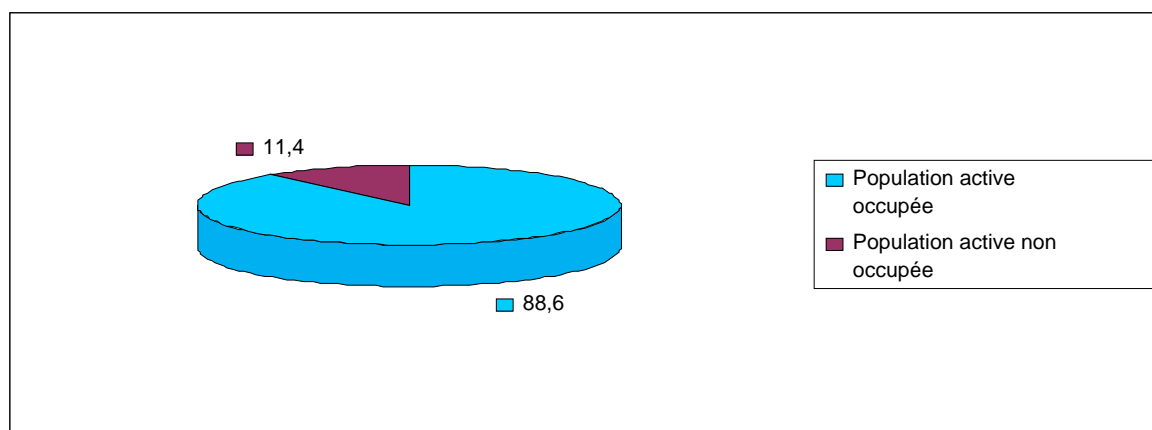
	Homme	Femme	Ensemble
Milieu de résidence			
Rural	93,1	88,6	90,6
Urbain	79,7	70,5	75,1
Régions de résidence			
Boucle du Mouhoun	91,9	79,1	85,2
Cascades	94,3	92,6	93,4
Centre	81,3	72,6	76,9
Centre est	87,8	81,3	84,2
Centre Nord	96,6	96,3	96,4
Centre Ouest	88,4	87,0	87,6
Centre Sud	94,5	94,6	94,5
Est	91,0	84,8	87,8
Hauts Bassins	88,8	82,9	85,8
Nord	88,4	84,5	86,1
Plateau central	90,7	92,9	92,0
Sahel	96,7	81,9	89,3
Sud Ouest	90,9	94,6	93,0
Niveau d'instruction			
Aucun	97,0	89,7	92,7
Primaire	86,6	76,6	82,5
Secondaire	64,1	53,0	59,6
Supérieur	80,8	70,7	78,2
Groupe d'âge			
15-29	81,4	80,9	81,1
30-49	98,5	91,4	94,7
50-64	94,3	82,3	88,6

Source : INSD, Enquête QUIBB 2005 et 2006

5.4 Population active occupée

La grande majorité de la population active est constituée de personnes occupées (88,6%). Cependant, cette proportion est en baisse par rapport à 2005 où elle était évaluée à 96%. Les personnes inoccupées le sont soit pour la première fois (1,8%) ou ont perdu leur emploi du fait de raisons diverses (9,6%).

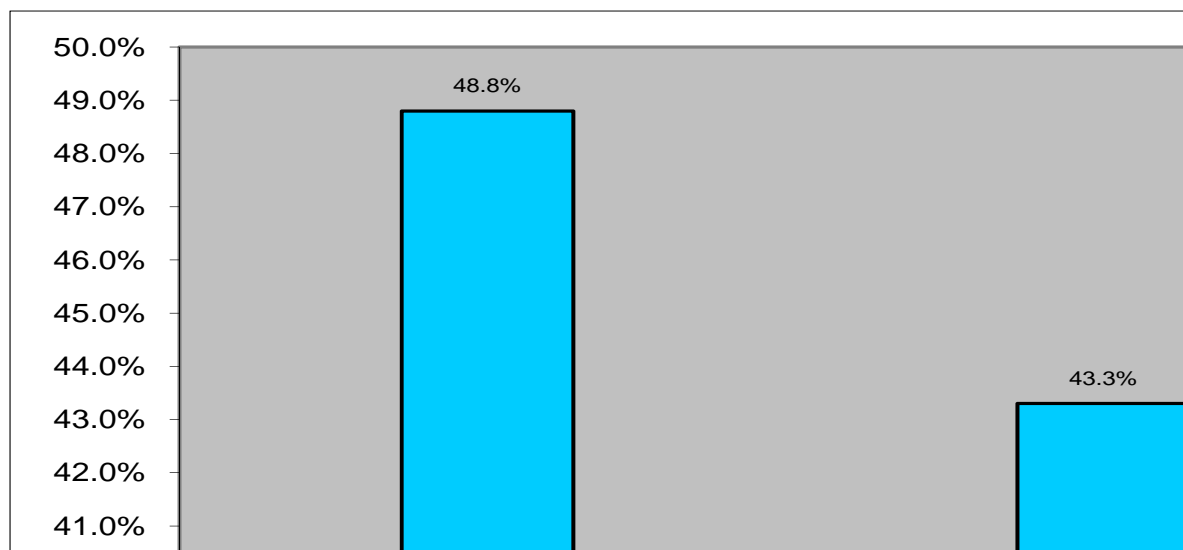
Graphique 5.2: Population active selon le statut d'occupation en 2005



Source : INSD, Enquête QUIBB 2005

La population active occupée est estimée à 5 242 495 personnes et est répartie de manière équilibrée entre les deux sexes avec une part toujours légèrement supérieure de la population féminine de 51,0%.

Graphique 5.3: Evolution de la proportion de la population active occupée de moins de 30 ans (en %)



Source : INSD, Enquête QUIBB 2005 et 2007

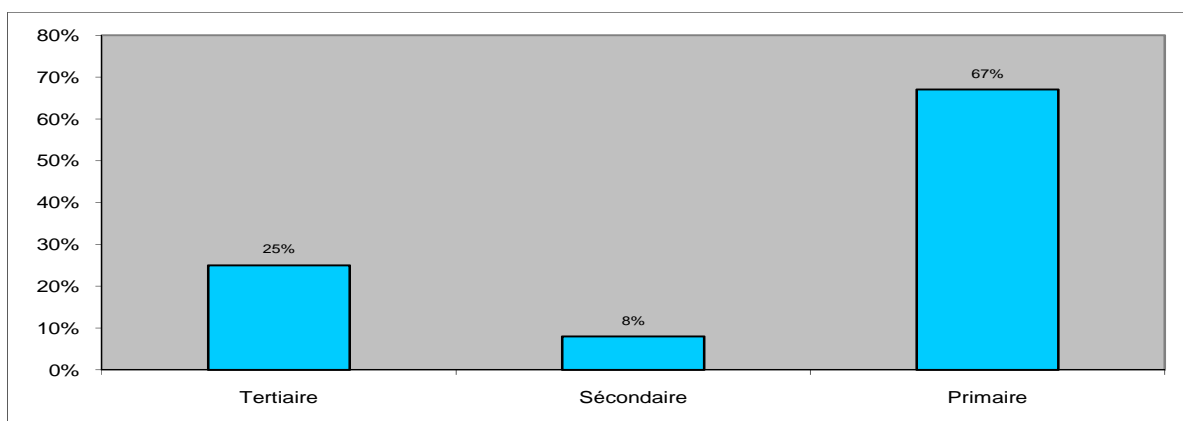
Il ressort que 13,7% de la population active occupée a un âge compris entre 15 ans et 19 ans et près de la moitié de la population active occupée a moins de 30 ans (43,3% en 2007 contre 48,8% en 2005). Ce constat est le même pour les deux sexes.

5.5 Grands secteurs d'activités (primaire, secondaire, tertiaire)

Le secteur primaire demeure le principal secteur employeur du Burkina avec près de 67% de la population active occupée. Quant au secteur tertiaire, il occupe 25% (contre 12,5% en 2005) de la population en âge d'activité. Le secteur secondaire enregistre une hausse avec 8,1% de la main d'œuvre burkinabé en exercice contre 3,1% en 2005).

Les femmes présentent dans tous les secteurs d'activité mais dans le secteur secondaire, l'on enregistre une sous représentativité de ces dernières. Environ 60% des travailleurs du secondaire sont en effet des hommes. Dans le secteur tertiaire, les femmes sont plus nombreuses avec 55% de l'effectif des travailleurs de ce secteur. Dans le secteur primaire par contre, 51% de l'effectif est représenté par les femmes.

Graphique 5.4: Répartition de la population active occupée par secteur d'activité.



Source : INSD, Enquête QUIBB 2005

5.6 Branches d'activités

Trois branches sont les principales pourvoyeurs de l'emploi avec une prédominance de la branche « agriculture, chasse et sylviculture » qui a elle seule emploie 67% des personnes occupées. Ensuite vient la branche « commerce, artisanat et réparation » avec environ 15,4% des employés. Pour cette dernière branche, c'est la composante commerce qui occupe la majeure partie des effectifs. En fin, nous avons les activités de fabrication qui regroupent seulement 3,4% des effectifs employés dénotant la faiblesse du tissu industriel du pays.

Le poids de la branche « agriculture, chasse et sylviculture » a fortement baissé par rapport à 2005. La part de la branche « commerce, réparation et artisanat » a plus que doublé passant d'environ 7% en 2007 à 15,4%.

Tableau 5.3: Répartition en pourcentage de la population active occupée par branches d'activités

Branches d'activités	Sexe		Milieu de résidence		
	Homme	Femme	Urbain	Rural	Ensemble
Agri. Chasse, Sylviculture	66,6	66,9	16,4	77,3	66,8
Pêche, pisciculture, aquaculture	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Activités extractives	3,3	2,5	1,0	3,3	2,9
Activités de fabrication	3,3	3,5	7,2	2,6	3,4
Production, distribution électricité/gaz	0,4	0,1	1,2	0,1	0,2
Construction	3,0	0,3	4,3	1,0	1,6
Commerce, réparation, artisanat	11,6	19,0	35,0	11,3	15,4
Hôtels restaurants	0,4	0,8	2,6	0,2	0,6
Transport et, Communication	1,5	0,1	3,5	0,2	0,8
Activités financières	0,8	0,5	2,9	0,2	0,7
Immobilière, location, Services aux Entreprises	0,9	0,4	2,5	0,3	0,6
Activités administratives	3,1	1,0	8,2	0,7	2,0
Education	2,3	1,0	5,2	0,9	1,6
Activités, santé et d'actions sociales	0,9	0,7	3,1	0,3	0,8
activités à caract. collectives et personnelles	1,0	0,5	2,9	0,3	0,7
Activités ménages personnel domestique	0,7	2,7	3,6	1,3	1,7
Activ. Org. extra territoriale	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSD, Enquête QUIBB 2005 et 2007

5.7 Catégories socio professionnelles (sexe)

La répartition de la population active occupée selon les catégories socio professionnelle présente la même configuration qu'en 2005. En effet, il fait ressortir la faible salarisation de l'activité économique avec 7,5% de population active occupée (5% en 2005). La majorité de la population est toujours auto employée (51% d'indépendants) ou travaille comme aides familiaux (38,7%). Il est à noter que la chute du poids des aides familiaux qui est passé de 55% lors de l'enquête de 2005 à ce niveau s'explique par le fait que en saison sèche les aides familiaux agricoles exercent des activités à titre d'indépendants.

Les employeurs représentent 0,2% de la population active occupée, ce qui pourrait expliquer les 51% d'indépendants. Selon le sexe, il apparaît que les femmes sont dans près de $\frac{3}{4}$ des cas des aides familiaux.

Tableau 5.4: Répartition en pourcentage des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelles selon le genre et le milieu de résidence

Catégories socio professionnelles	Homme	Femme	Rural	Urbain	Ensemble
Indépendants	68,0	34,7	51,5	48,9	51,0
Salariés du public	6,1	2,2	1,5	16,4	4,1
Salariés du privé	5,2	1,7	0,9	15,4	3,4
Employeurs	0,3	0,2	0,1	0,9	0,2
Aides familiaux	17,9	58,7	43,9	13,6	38,7
Apprentis/stagiaires	2,2	2,5	1,9	4,5	2,4
Bénévoles	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSD, Enquête QUIBB 2005 et 2007

Le secteur privé emploi près de 95,7% de la population active occupée. Toutefois, ce secteur est dominé par des entreprises individuelles avec près de 91,6% de la population occupée. Quant au secteur public, il occupe environ 4,3 de la population active ayant un emploi. Il est surtout présent dans le milieu urbain.

5.8 Population active au chômage

Le taux de chômage est resté stable de 1994 à 2003. Cependant, les données de 2005 indiquent une augmentation du taux de chômage au niveau national, en zone urbaine et rurale.

Tableau 5.5: Evolution des taux de chômage par milieu de résidence de 1994 à 2006

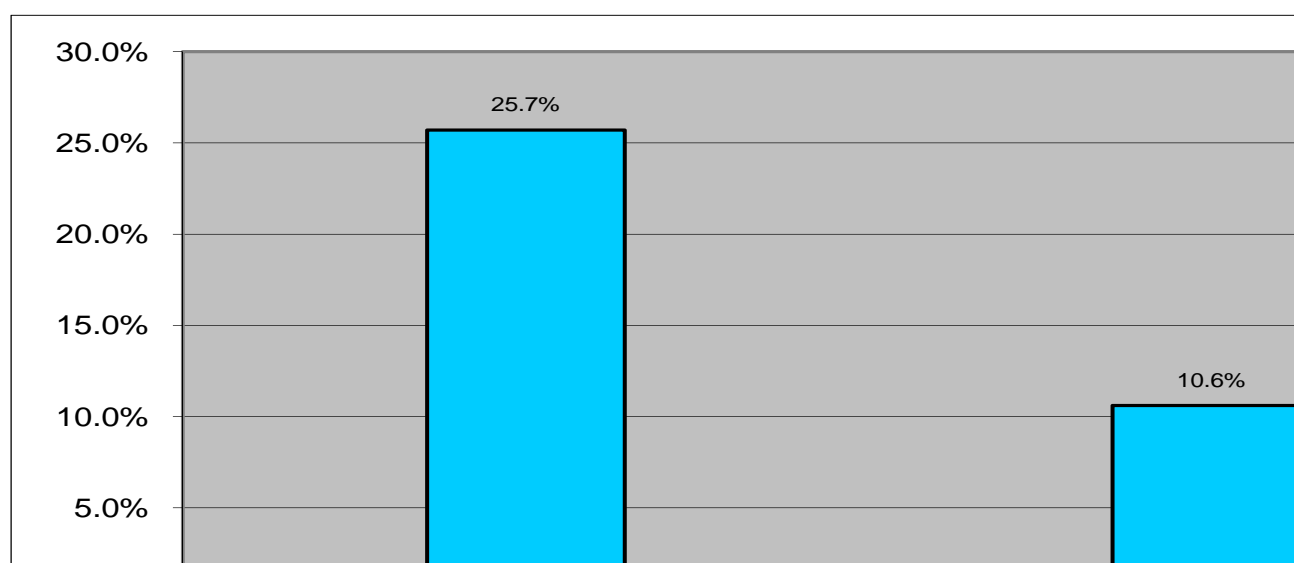
Milieu de résidence	1994	1998	2003	2005	2006
Urbain	15,6	15,3	13,8	18,3	17,7
Rural	0,8	0,5	0,7	1,1	10,0
Ensemble	2,6	2,5	2,4	4,0	nd

Source : INSD, EP1, EP2 ; Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, Enquête QUIBB 2005 et 2006

En 2006, le chômage est d'environ 10% pour la population de 15 ans à 64 ans en milieu rural. En milieu urbain, ce taux est resté pratiquement au même niveau qu'en 2005 (17,7%). Lorsque l'on se restreint au chômage au sens du BIT, ce taux tombe à 7,7%.

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage. Ainsi, en milieu urbain où le phénomène de chômage sévit le plus, c'est près du tiers des jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont pas d'emplois (29,4%). Il passe à 21,4% pour la tranche de 25 à 29 ans. L'on note tout de même que le chômage demeure élevé pour les tranches d'âges supérieures.

Graphique 5.5 : Taux de chômage en milieu urbain selon le sexe



Source : INSD, Enquête QUIBB 2005 et 2007

En milieu urbain, le chômage est plus accentué dans la population féminine avec un taux de chômage de 25,7% soit plus que le double de celui des hommes (10,6%).

5.9 Demandes et des offres d'emploi

La balance entre l'offre et la demande d'emplois est très déséquilibrée entre 2000 et 2004. Les demandes dépassant largement les offres d'emplois, le taux de couverture des demandes ont varié de 9 à 26%. Au cours de la période 1999-2004, le plus faible taux de couverture est enregistré en 2004 et le taux le plus élevé en 2002.

Tableau 5.6: Répartition (en nombre) des demandes et des offres d'emploi

Années	2000	2001	2002	2003	2004
Demandes	4706	6300	2950	5009	8091
Offres	799	799	768	397	741
Taux de couverture des demandes (en %)	16,98	12,68	26,03	7,926	9,158

Source : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE/SES)

DEFINITIONS DU SECTEUR EMPLOI

Taux brut d'activité

Le taux brut d'activité (TBA) est le rapport entre la population active et la population résidente totale.

Taux net d'activité

Le taux net d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Il est calculé sur la base de la population en âge de travailler.

Caractéristiques de la population active occupée

La population active occupée est la population qui participe à la production des richesses et génère les revenus nécessaires à la couverture des besoins des ménages.

Rappel des concepts de l'emploi.

La population d'un pays se décompose en plusieurs catégories si on s'intéresse à l'analyse de cette population du point de vue de l'emploi. On a les décompositions suivantes :

Population totale = Population active + Population inactive

Population active = Population active occupée + Population au chômage.

La population active représente l'offre de travail présente sur le marché du travail dans un pays donné. Elle regroupe l'ensemble des personnes résidentes, en âge de travailler (de 15 à 65 ans), déclarant exercer ou chercher à exercer une activité professionnelle rémunérée. Elle inclut deux composantes: la population active occupée, c'est-à-dire les personnes qui ont effectivement un emploi, et les chômeurs. Elle s'oppose ainsi à la population inactive.

La population inactive est composée de toutes les personnes qui ne sont ni employées ni à la recherche d'un emploi. Le rapport entre la population active et la population totale détermine le taux d'activité observé dans chaque pays.

Les chômeurs Est chômeur, toute personne qui n'a pas travaillé pendant la semaine de référence ou qui a travaillé moins de 3 jours durant cette semaine, mais qui recherche un emploi. On distingue deux catégories de chômeurs : les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et qui en recherchent pendant la période de référence et les personnes n'ayant jamais travaillé, c'est-à-dire celles qui sont à la recherche de leur premier emploi.

Secteurs d'activité

Primaire : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.

Secondaire : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiments et travaux publics.

Tertiaire : Commerce, transport, communications banques assurance, services et administration.

Population en âge de travailler

La population en âge de travailler est constituée des personnes des deux sexes ayant un âge compris entre 15 et 64 ans. Les personnes exerçant des activités économiques et dont l'âge n'est pas comprise dans cette fourchette ne sont pas considérées.

Population active

La population active est constituée de l'ensemble des individus disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui exercent effectivement un emploi quelconque (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en recherchent durant la période de référence retenue (population active au chômage).

Population inactive

La population inactive se définit comme étant l'ensemble des personnes âgées de 10 ans et plus, qui ne créent ni biens ni richesses durant la période de référence retenue. Ce sont généralement les élèves, les étudiants, les retraités, personnes au foyer, les rentiers, les personnes de moins de 10 ans et de plus de 65 ans, ainsi que les personnes de plus de 10 ans ayant un handicap ne pouvant pas leur permettre de travailler.

Population dépendante

La population dépendante ou dite aussi population à charge est constituée de l'ensemble des personnes âgées de moins de 10 ans et de celles de 65 ans et plus, et étant inactives.

Taux brut d'activité

C'est le pourcentage de l'effectif de la population active par rapport à celui de la population totale de tous les âges.

Taux de chômage

C'est le pourcentage de la population au chômage par rapport à la population active totale.

Chômeur n'ayant jamais travaillé et en quête d'un premier emploi.

Ce sont généralement les jeunes sortant fraîchement du système scolaire et qui sont à la recherche de leur premier emploi.

Chômeur ayant déjà travaillé

Cette catégorie concerne les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi pour des raisons diverses (licenciement, compression, fermeture d'entreprises etc.).

Demandes et offres d'emploi

Ce sont les demandes et les offres d'emploi enregistrées uniquement au niveau de l'ANPE. Il est à remarquer que depuis le début des années 90, l'ANPE n'est plus la seule structure de placement au Burkina Faso.

Balance demandes/offres d'emploi.

Elle est aussi appelée « taux de couverture des demandes ». Elle donne une idée de satisfaction des demandes d'emplois.

Chapitre 6

LOGEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN EAU

Au Burkina Faso les caractéristiques essentielles des habitats sont les suivantes : une prédominance des murs en banco et des toitures en tôles métalliques. La plupart des ménages sont propriétaires de leur logement surtout en milieu rural. En milieu urbain, c'est le système de location qui est beaucoup plus développé.

L'approvisionnement en eau au Burkina Faso est un combat quotidien aussi bien pour les populations que pour les autorités.

Liste des tableaux

Tableau 6.1 : Répartition des ménages par type de mur de l'habitation selon le milieu et la région de résidence en 2005 (en %)

Tableau 6.2 : Répartition des ménages par type de toit selon le milieu de résidence en 2005 (en %)

Tableau 6.3 : Répartition des ménages par mode d'occupation des logements selon le milieu de résidence en 2005 (en %)

Tableau 6.4 : Répartition des ménages par mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence en 2005 (en %)

Tableau 6.5 : Répartition des ménages (en %) selon le type de toilettes utilisées en 2005

Tableau 6.6 : Répartition des ménages (en %) selon le temps mis (en minutes) pour atteindre la source d'approvisionnement en eau en 2005

6.1 Les Caractéristiques du logement

6.1.1 Le type de mur

En 2005, trois types de mur caractérisaient le logement au Burkina Faso. Ce sont les murs en paille, en banco et ceux en dur. La plupart des ménages (80,6%) avaient une habitation dont le mur était en banco. Cette proportion était de 16,8% pour les murs en dur et seulement 2,3% pour les ménages dont le mur était en paille.

Du milieu rural au milieu urbain, les réalités ne sont pas les mêmes. En effet, si en milieu rural on observe une prédominance des maisons en banco (91,2%), en milieu urbain, ce sont les maisons en dur qui dominent (58,6%).

L'analyse de la répartition des ménages selon la région de résidence montre que c'est seulement dans la région du Centre que les logements en dur (61,9%) surplombent de loin tout autre type de mur de l'habitat. Dans les autres régions, ce sont les logements avec des murs en banco qui prédominent.

Tableau 6.1 : Répartition des ménages par type de mur de l'habitation selon le milieu et la région de résidence en 2005 (en %)

Libellé	Paille	Banco	Dur	Autres
Milieu de résidence				
urbain	0,3	41,0	58,6	0,1
Rural	4,4	91,2	4,3	0,2
Région de résidence				
Boucle du Mouhoun	0,2	94,5	5,1	0,3
Cascades	0,0	85,4	14,5	0,0
Centre	0,3	37,6	61,9	0,1
Centre Est	0,5	83,6	12,0	0,0
Centre Nord	11,2	83,1	5,7	0,0
Centre Ouest	0,4	90,5	9,1	0,2
Centre Sud	0,6	94,4	4,9	0,0
Est	2,8	84,6	12,4	0,2
Hauts-Bassins	1,4	66,4	32,2	0,1
Nord	0,6	91,5	7,6	0,3
Plateau Central	0,8	91,7	6,8	0,6
Sahel	9,9	89,6	0,3	0,3
Sud-Ouest	0,3	91,7	8,0	0,0
Ensemble	2,3	80,6	16,8	0,2

Source : INSD, EA/QUIBB, 2005

6.1.2 Le type de toit selon le milieu de résidence

Les types de toit les plus utilisés au Burkina Faso en 2005 sont : les tôles métalliques, les toits en paille/bois et ceux en terre. De façon générale, les toits en tôles métalliques sont de loin les plus usités par les ménages (45,7%). En milieu rural, les proportions des ménages qui utilisent les trois types de toits sont presque identiques. Cette proportion avoisine 33%.

Par contre, en milieu urbain, plus de neuf ménages sur dix ont des toits en tôles métalliques. L'examen de la répartition des ménages par type de toit selon la région de résidence fait ressortir trois entités. La première est celle où les toits en paille ou en bois dominent les autres types. On retrouve parmi ces régions l'Est, le Centre Nord et le Centre Est. Le

deuxième groupe est celui où les toits des logements sont essentiellement en tôle métalliques. Ce sont : les Hauts-Bassins, le Plateau central, le Centre, les Cascades et le Centre-Sud. Le dernier groupe composé de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, du Sud-Ouest, du Nord, est celui où les ménages valorisent beaucoup plus les toits en terre.

Tableau 6.2 : Répartition des ménages par type de toit selon le milieu de résidence et la région en 2005 (en %)

Libellé	Paille/bois	Tôle métallique	Terre	Autres
Milieu de résidence				
urbain	2,0	91,6	4,1	2,3
rural	33,0	33,5	33,0	0,6
Région de résidence				
Boucle du Mouhoun	1,0	29,2	69,3	0,5
Cascades	33,6	58,8	6,9	0,7
Centre	2,2	94,8	0,1	2,9
Centre Est	59,4	38,5	1,0	1,2
Centre nord	56,6	23,1	19,8	0,6
Centre Ouest	10,4	48,1	40,7	0,8
Centre Sud	38,2	46,7	15,1	0,0
Est	70,6	25,8	2,2	1,4
Hauts-Bassins	15,1	72,7	11,6	0,6
Nord	5,5	40,3	54,1	0,1
Plateau Central	35,3	59,0	4,1	1,5
Sahel	34,5	4,4	60,8	0,3
Sud-Ouest	8,1	29,7	62,0	0,3
Ensemble	26,5	45,7	26,9	0,9

Source : INSD, EA/QUIBB, 2005

6.1.3 Le mode d'occupation des logements

L'examen du tableau 6.3 montre que de façon générale, au Burkina Faso, la grande majorité des ménages (85,4%) sont propriétaires de leur logement. Selon le milieu de résidence, le mode d'occupation des logements se présente différemment. En effet, tandis qu'en milieu rural la grande majorité des ménages est propriétaire (93,2%), en milieu urbain, certes une forte proportion de ménage est propriétaire (56%), mais on y retrouve une proportion considérable de ménages qui sont locataires (environ 36%). Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, il existe une proportion relativement importante de ménages qui sont hébergés gratuitement. Ces proportions sont respectivement de 8,1% et 5,1%.

Si ce dernier type d'occupation des logements est beaucoup développé dans la région du Centre-Nord (25,2%), il est presque nulle dans le Centre-Est (1%), le Sahel (0,6) et les Cascades (0,7%).

Tableau 6.3 : Répartition des ménages par mode d'occupation des logements selon le milieu et la région de résidence en 2005 (en %)

Libellé	Propriétaire	Locataire	hébergé gratuit	Nomades/temporaires
Milieu de résidence				
Urbain	55,9	35,8	8,1	0,2
Rural	93,2	1,4	5,1	0,2
Région de résidence				
Boucle du Mouhoun	93,4	3,0	3,3	0,3
Cascades	91,3	8,0	0,7	0,0
Centre	59,9	31,2	8,8	0,1
Centre Est	93,5	4,7	1,0	0,8
Centre nord	70,9	3,6	25,2	0,2
Centre Ouest	86,2	7,7	6,0	0,2
Centre Sud	92,2	0,0	7,4	0,4
Est	96,2	1,3	2,5	0,0
Hauts-Bassins	74,5	19,0	6,4	0,2
Nord	91,4	6,8	1,4	0,4
Plateau Central	95,1	1,4	3,5	0,0
Sahel	98,0	1,3	0,6	0,1
Sud-Ouest	92,7	3,6	3,6	0,2
Ensemble	85,4	8,7	5,7	0,2

Source : INSD, EA/QUIBB, 2005

6.2 Approvisionnement en eau de boisson

6.2.1. Mode d'approvisionnement en eau de boisson

Au regard du tableau 6.4, de façon générale, les ménages du Burkina Faso peuvent être classés en trois groupes selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson. Le premier groupe, avec une proportion relativement élevée, est celui où environ un ménage sur trois s'approvisionne en eau de boisson à partir des forages (37,2%) et des puits (32,7%). Vient ensuite le groupe où les ménages s'approvisionnent avec l'eau des bornes fontaines. Ils représentent environ 17% de l'effectif. Le dernier groupe est constitué de deux types de ménages. Ceux qui s'approvisionnent, dans le meilleur des cas, avec l'eau courante à domicile (environ 7%) ; et ceux qui s'approvisionnent dans le pire des cas, avec l'eau des rivières, marigots et barrages (6,2%).

Par rapport au milieu de résidence, on remarque qu'en milieu urbain, les trois principales sources d'approvisionnement en eau sont : les bornes fontaines, l'eau courante à domicile et l'eau des puits. Les proportions respectives sont : 49,1%, 31,7% et 13,6%. Aucun ménage ne s'approvisionne avec l'eau des rivières, marigots et barrages. Par contre, en milieu rural, la tendance est beaucoup plus pour les forages (45,6%), les puits (27,8%), les bornes fontaines (8,3%) et les rivières, marigots et barrages où la proportion est relativement élevée (7,8%). L'utilisation de l'eau courante à domicile en milieu rural est presque nul (0,3%).

Dans une proportion relativement élevée, les ménages des Hauts-Bassins et du Centre utilisent dans une proportion relativement élevée, un robinet intérieur pour s'approvisionner en eau de boisson. Ces proportions sont respectivement de 10,9% et 36,3%.

Dans la Boucle du Mouhoun, le Sahel, l'Est, le Sud-Ouest, le Plateau Central et le Centre-Sud, la proportion des ménages qui utilise les robinets intérieurs pour s'approvisionner en eau de boisson est quasi-nulle.

Tableau 6.4 : Répartition des ménages par mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu et la région de résidence en 2005 (en %)

Mode d'approvisionnement en eau	Eau					
	courante à domicile	Borne fontaines	Forages	Puits	Rivières/marigots/barrages	Autres
Milieu de résidence						
urbain	31,7	49,1	5,3	13,6	0,0	0,3
rural	0,3	8,3	45,6	27,8	7,8	0,2
rapport Urbain/rural	105,7	5,9	0,1	0,5	0,0	1,5
Région de résidence						
Boucle du Mouhoun	0,5	10,1	5,9	83	0,6	0,0
Cascades	5,0	9,8	60,3	19,3	5,5	0,0
Centre	36,3	48,2	12,3	2,7	0	0,5
Centre Est	4,6	11,8	48,8	28,2	5,9	0,6
Centre nord	2,1	17,3	45,8	20,3	14,4	0,2
Centre Ouest	5,0	14,9	39,4	37,1	3,2	0,3
Centre Sud	0,0	1,5	55,6	41,9	0,9	0,0
Est	0,6	8,3	71,2	12,5	7,3	0,0
Hauts-Bassins	10,9	21,6	22,6	43,6	1,2	0,2
Nord	3,0	12,2	28,7	55,4	1,5	0,3
Plateau Central	0,0	4,8	73,4	15,1	6,6	0,0
Sahel	0,3	21,4	34,5	22,4	21,4	0,0
Sud-Ouest	0,5	6,9	43,8	25,5	23,3	0,0
Ensemble	6,9	16,9	37,2	32,7	6,2	0,2

Source : INSD, EA-QUIBB 2005

6.2.2 Type de toilettes utilisées par les ménages

La question de l'assainissement est une préoccupation majeure pour les autorités du Burkina Faso. Pour ce faire, plusieurs actions ont été entreprises au nombre desquelles le système d'assainissement autonome développé par l'ONEA à travers son plan d'action. Dans la mise en œuvre de ce système, il est préconisé la réalisation de latrines simples, de latrines VIP (Ventilated Improved Pit ou latrines à fosse ventilée) à double fosse, de latrines à chasse d'eau manuelle etc.

En dépit de ces efforts, force est de constater qu'au Burkina Faso, une proportion très élevée de ménages (63,5%) utilise encore la nature comme lieu d'aisance quand on sait que le recours à ce type d'aisance est source de développement des maladies diarrhéiques (confère tableau 6.4).

Une analyse du même tableau selon le milieu de résidence montre qu'en milieu urbain, les latrines ordinaires, même si elles présentent des insuffisances pour des raisons d'hygiène, sont les plus utilisées. Environ 69% de ménages ont recours à ce type d'aisance. Toujours en milieu urbain, on remarque qu'une proportion relativement importante de ménage (7,5%) utilise la nature comme lieu d'aisance. En milieu rural, c'est d'ailleurs ce dernier type d'aisance qui est le plus utilisé (78,4%).

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, les latrines valorisées par l'ONEA sont sous utilisées par les populations malgré les nombreux avantages que ces latrines présentent. En milieu rural, seulement 5,5% y ont recours contre 22,2% en milieu urbain.

Quelle que soit la région de résidence, la proportion des ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance est relativement élevée. On dégage de ce fait trois groupes de régions. Le groupe où plus de sept ménages sur dix ont recours à ce type d'aisance. On y retrouve : le Sahel, l'Est, le Sud-ouest, le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Plateau Central, le Centre-Est, les Cascades, le Centre-Sud. Le deuxième groupe est celui dont la proportion des ménages qui utilise la nature comme lieu d'aisance tourne autour de 60%. Ce sont : la Boucle du Mouhoun et le Nord. Dans le dernier groupe qui comprend essentiellement le Centre et les Hauts-Bassins avec respectivement 10,6% et 41,6% ont une proportion inférieure à 50%.

Tableau 6.5 : Répartition des ménages (en %) par type de toilettes selon le milieu et la région de résidence en 2005

Type de toilettes	Fosses septiques	Latrine traditionnelles	VIP fosse	Lat/toil chasse manuelle	Latrine ordinaires	Nature	Autres
Milieu de résidence							
Urbain	6,5	7,2	2,3	6,2	69,8	7,5	0,5
Rural	1,5	3,9	0,0	0,1	15,6	78,4	0,5
Région de résidence							
Boucle du Mouhoun	1,2	9,1	0,0	0,2	27,4	61,8	0,3
Cascades	3,1	0,0	0,1	0,1	24,7	70,8	1,2
Centre	1,4	9,6	3,6	8,5	65,7	10,6	0,6
Centre Est	0,0	0,2	0,0	1,3	13,2	84,8	0,5
Centre nord	9,1	2,7	0,0	0,0	13,7	74,5	0,0
Centre Ouest	5,9	1,1	0,0	0,4	19,2	72,2	1,2
Centre Sud	0,2	2,3	0,0	0,0	10,9	85,9	0,7
Est	0,8	16,8	0,5	0,1	9,0	72,2	0,6
Hauts-Bassins	7,1	0,9	0,4	2,0	48,0	41,6	0,0
Nord	0,0	0,7	0,0	0,2	36,9	61,7	0,5
Plateau Central	0,0	4,8	0,0	0,0	19,9	75,3	0,0
Sahel	0,0	4,4	0,2	0,2	7,3	87,9	100
Sud-Ouest	1,3	0,1	0,0	0,5	12,6	85,4	0,1
Ensemble	2,6	4,6	0,5	1,4	27,0	63,5	0,4

Source : INSD, EA/QUIBB, 2005

6.3 Temps mis pour atteindre la source d'approvisionnement en eau

Depuis le début des années 2000, l'approvisionnement des populations en eau potable semble être une préoccupation de l'Etat Burkinabé ; en témoigne l'institutionnalisation du « Projet Saaga » et la vulgarisation du branchement des ménages à l'eau potable à partir du barrage de Ziga², etc. En dépit de ces multiples efforts déployés par l'Etat pour rapprocher l'eau des populations, on remarque toujours que bon nombre de ménages parcourent de longues distances pour s'approvisionner en eau. Si en milieu urbain, environ 12% de ménages mettent plus de 15 minutes pour s'approvisionner en eau, en milieu rural, ce taux est de 31,5%.

² Ce programme concerne essentiellement la ville de Ouagadougou dans la région du Centre.

Par rapport aux régions, on remarque que la position géographique peut être déterminante dans la disponibilité de la ressource en eau. Selon que l'on se situe dans le Sahel, la disponibilité d'eau potable n'est pas la même que dans la Boucle du Mouhoun ou dans les Cascades. Ceci pourrait expliquer la différenciation régionale selon le temps mis par les ménages pour s'approvisionner en eau potable. Dans les régions des Hauts-bassins, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, des Cascades et du Centre plus de huit ménages sur dix parcourent moins de 15 minutes pour acquérir l'eau. Les proportions varient entre 95 et 83%. Dans des régions comme le Sud-ouest (67,6%), le Centre-Ouest (60,7%), le Nord (71,2%) et le centre-Sud (60,2%) autour de trois ménages sur cinq mettent moins de 15 minutes pour s'approvisionner en eau. Par contre, dans le Sahel, le Centre-Nord, le Plateau Central, le Centre-Est, environ un ménage sur deux met ce même temps pour la même activité. On note dans ces régions des taux respectifs de 45,6%, 44,8%, 47%, 47,3%.

Tableau 6.6 : Répartition des ménages (en %) par temps mis selon le temps mis (en minutes) pour atteindre la source d'approvisionnement en eau selon le milieu et la région de résidence en 2005.

Temps d'accès	<15	15 à 29	30 à 59	60 et plus
Milieu de résidence				
Rural	68,4	17,9	9,4	4,2
Urbain	87,9	10,3	1,7	0,1
Région de résidence				
Boucle du Mouhoun	89,5	8,3	1,9	0,4
Cascades	91,8	8,1	0,0	0,1
Centre	83,2	14,5	2,1	0,2
Centre Est	52,7	30,7	11,4	5,2
Centre Nord	55,2	25,7	15,8	3,3
Centre Ouest	60,7	21,9	14,3	3,2
Centre Sud	60,2	17,5	11,6	10,7
Est	85,2	7,6	0,7	6,5
Hauts Bassins	94,9	4,1	0,8	0,2
Nord	71,2	16,8	9,6	2,4
Plateau Central	53,0	22,2	18,3	6,5
Sahel	54,4	23,6	15,2	6,8
Sud Ouest	67,6	18,5	8,9	5,0
Ensemble	72,5	16,3	7,8	3,4

Source : INSD, EA-QUIBB 2005

Chapitre 7 :

AGRICULTURE ET ELEVAGE

Avec une population essentiellement rurale (79,7% selon le RGPH 2006), l'agriculture et l'élevage occupent une place prépondérante dans l'économie du Burkina Faso.

Liste des tableaux

Tableau 7.1 : Répartition de la production des céréales (en %) selon les régions en 2005/2006

Tableau 7.2 : Niveau de production des principales cultures maraîchères

Tableau 7.3 : Répartition du cheptel selon les régions en 2005 en (%)

Tableau 7.4 : Evolution des exportations sur pied d'espèces par pays de destination en 2005

Liste des graphiques

Graphique 7.1 : Niveau de production des principales cultures vivrières (en %) pendant les saisons 2004/2005 et 2005/2006

Graphique 7.2 : Niveau de production (en %) des principales cultures de rente

Graphique 7.3 : Evolution du cheptel entre 2003 et 2005

Graphique 7.3 : Evolution des exportations (en %) sur pied par espèce

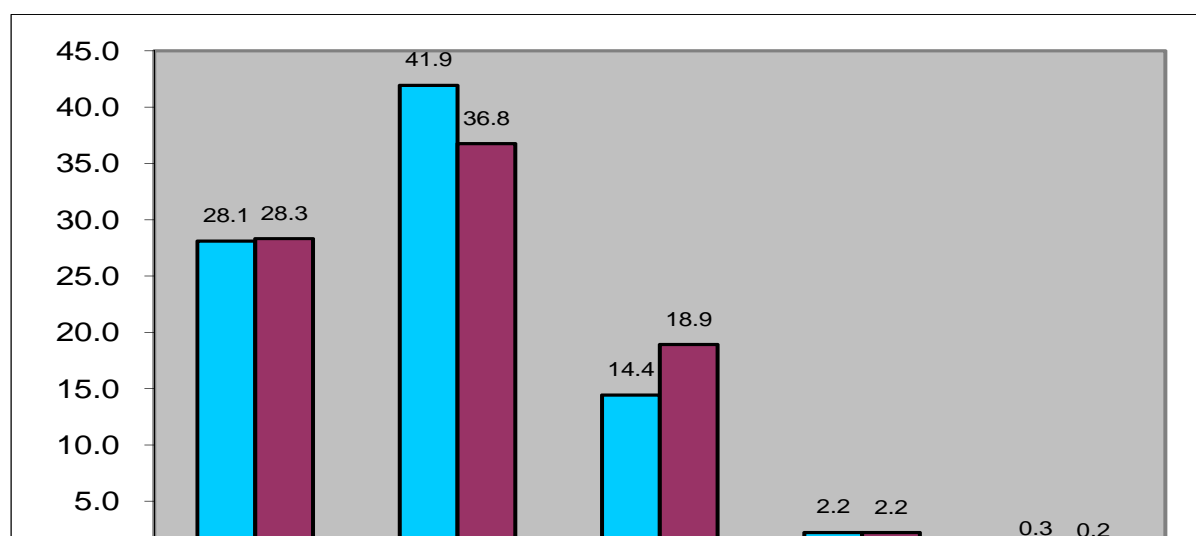
7.1 Agriculture

7.1.1 Les cultures vivrières

Les principales cultures vivrières pratiquées au Burkina Faso peuvent être classées en deux groupes. Ce sont les céréales et les tubercules. Les céréales que sont le mil, le sorgho, le maïs, le riz, le fonio, le niébé constituent la grande production vivrière avec 96,9% de la masse de production. L'ensemble des tubercules (voandzou, igname, patate) représentent seulement 3,1% de la production vivrière.

De façon spécifique, les trois principales cultures vivrières pratiquées au Burkina Faso sont le Sorgho (36,8%), le mil (28,3%), le maïs (18,9%). A l'inverse, le fonio (0,2%), l'igname (0,4%) et le voandzou (1,0%) sont les trois cultures vivrières les moins pratiquées au Burkina Faso.

Graphique 7.1 : Niveau de production des principales cultures vivrières (en %) pendant les saisons 2004/2005 et 2005/2006



Source : INSD, Annuaire statistique 2006

7.1.2 Situation céréalière

La situation céréalière au cours de la saison agricole 2005/2006 dans les différentes régions est présentée dans le tableau 7.1. Il y ressort que les zones de forte production céréalière sont la Boucle du Mouhoun (16,6%) et les Hauts-Bassins (15,5%). Le cumul de la production céréalière des Cascades, du Centre, du Centre-Sud, du Plateau Central et du Sud-Ouest est inférieur à 20% sur l'ensemble de la production nationale.

Tableau 7.1 : Répartition de la production des céréales (en %) selon les régions en 2005/2006

Production céréalière	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Niébé	Ensemble
Boucle du Mouhoun	15.6	16.5	19	5.4	8.4	16.6
Cascades	1	1.3	10.4	10.5	0.5	3.4
Centre	2	1.2	0.6	0.2	1.4	1.3
Centre-Est	6.2	6.7	4.8	23.9	6.8	6.6
Centre-Nord	9	11	1.6	1.9	14.1	8.1
Centre-Ouest	8.8	13	4.7	2.5	9.9	9.5
Centre-Sud	6.3	3.4	2.9	9.7	3.6	4.4
Est	7.2	10.4	3.5	3.5	7.1	7.6
Hauts-Bassins	3.5	8.6	45	28.5	6.3	15.5
Nord	10.8	13	1.1	1.2	19.6	9.4
Plateau Central	5.7	6.4	1.1	5.2	10.6	4.9
Sahel	20.2	4.3	0.4	0.6	8.4	8.5
Sud-Ouest	3.7	4.2	4.9	6.9	3.3	4.2
Burkina Faso	100	100	100	100	100	100
Ens Burkina Faso	1 196 253	1 552 911	799 051	93 515	444713	5 019 675

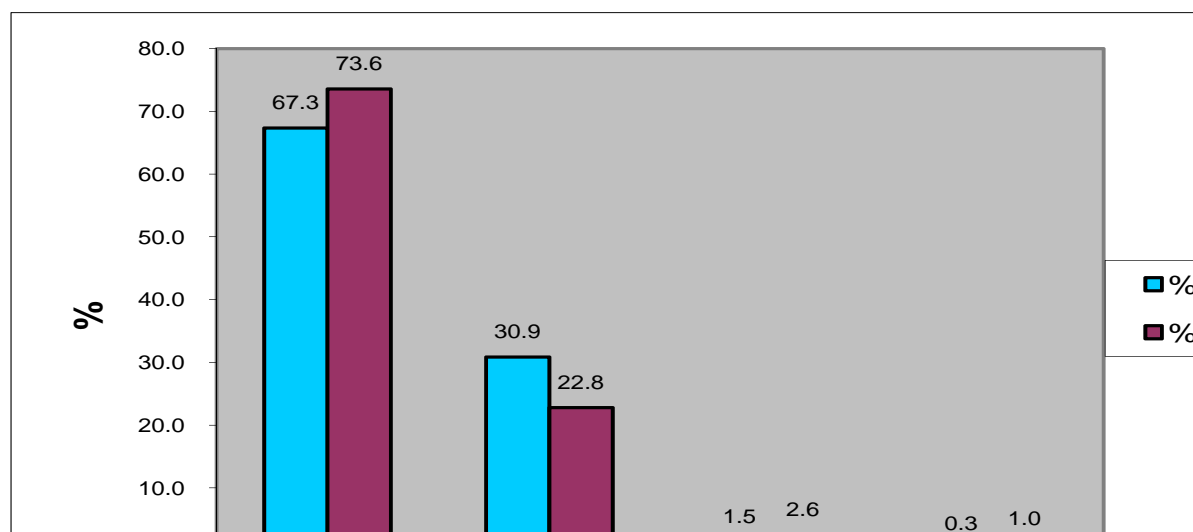
Source : INSD, Annuaire statistique 2006

Pour la saison agricole 2005/2006, la production céréalière variait d'une région à une autre. Au regard des données du tableau 7.1, on remarque que la production céréalière varie d'une région à une autre. Les régions de grande production céréalière sont la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins, qui à elles seules renferment plus de 32% de la production céréalière nationale. A l'inverse, le Centre, avec seulement 1,3%, est la région de très faible production céréalière

7.1.3 Les cultures de rente

L'examen du graphique 7.2 fait ressortir quatre principales cultures de rente au Burkina Faso. Ce sont : le coton, l'arachide, le sésame et le soja. Le coton (73,6%) est de loin la culture la plus pratiquée au Burkina Faso. Cette forte production fait du coton la première culture d'exportation du Burkina Faso. L'arachide (22,8%) se positionne comme étant la deuxième culture de rente la plus importante. Le sésame (2,6%) et le soja (1,0%) sont moins pratiqués.

Graphique 7.2 : Niveau de production (en %) des principales cultures de rente



Source : INSD, Annuaire statistique 2006

7.1.4 Les cultures maraîchères

Avec le développement de la petite irrigation villageoise, et des plaines aménagées pour les cultures de contre-saison, on observe de plus en plus une diversification des cultures maraîchères.

Le tableau 7.2 met en exergue les principales cultures maraîchères pratiquées au Burkina Faso en 2005/2006. Il ressort de ce tableau que les oignons bulbes et les tomates, avec des taux respectifs de 32,9% et 30,1% sont les plus cultivés. Le piment (1,0%), la pomme de terre (0,8%), le poivron (0,4%), l'ail (0,1%), le gombo (0,8%), le tabac (0,2%) sont faiblement produits.

Tableau 7.2 : Niveau de production des principales cultures maraîchères en 2005/2006

Cultures maraîchères	Niveau de production (en %)
Oignon bulbe	32,9
Oignon feuille	3,9
Chou	12,4
Tomate	30,1
Aubergine locale	5,2
Aubergine importée	2,7
Piment	1,0
Laitue	3,2
Carotte	1,9
Pomme de terre	0,8
haricot vert	1,2
Concombre	1,1
Poivron	0,4
Ail	0,1
Gombo	0,8
tabac	0,2
Autres	1,9
Ensemble	100,0

Source : INSD, Annuaire statistique 2006

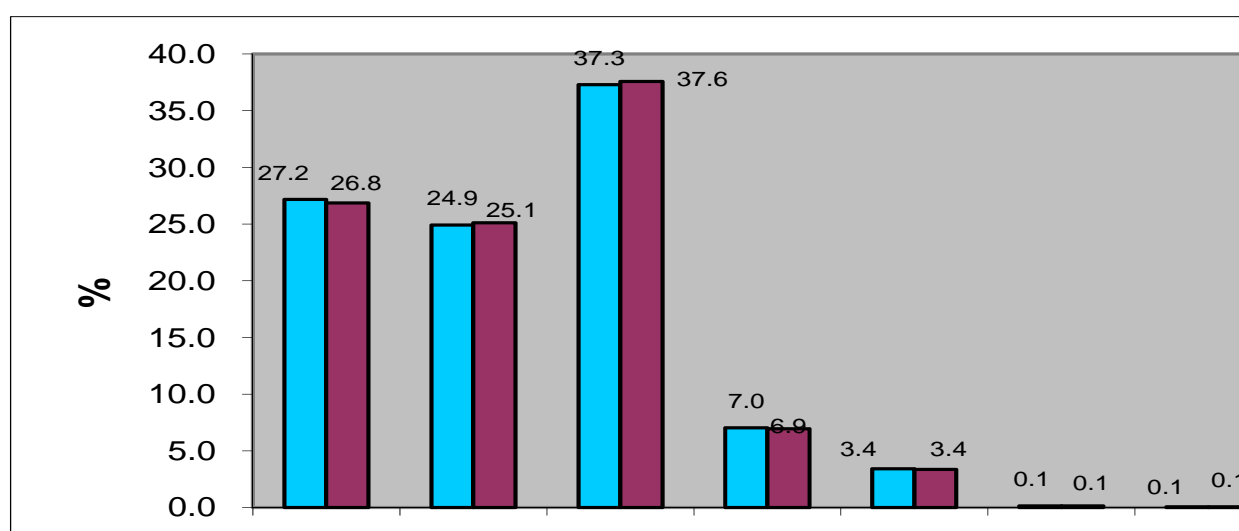
7.2 Elevage

7.2.1 Situation de l'élevage au Burkina Faso

A l'image de l'agriculture, l'élevage occupe une place prépondérante dans le paysage agricole du Burkina Faso. Le cheptel est essentiellement constitué de bovins, ovins, porcins, caprins, asins, équins, camelin et de la volaille. A travers le graphique 7.3, il ressort que l'essentiel de l'élevage est constitué de bovins, d'ovins et de caprins. Ces espèces ont des niveaux de production respectifs de 26,8%, 25,1% et 37,6%. Quant aux équins (0,1%) et aux camelins (0,1%), ils connaissent un niveau de production très bas.

De 2003 à 2005, l'effectif des ovins et des caprins a connu une légère hausse tandis que pour les bovins et les porcins (confère tableau 1).

Graphique 7.3 : Evolution du cheptel (en %) entre 2003 et 2005



Source : INSD, Annuaire statistique 2006

Dans le tableau 7.3, il apparaît que l'élevage des bovins est essentiellement important dans les régions du Sahel, des Hauts-Bassins, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun. Avec des proportions respectives de 20,6%, 16,6%, 11,4% et 8,8%, ces quatre régions regroupent à elles seules plus de la moitié de l'élevage des bovins du pays.

La proportion des ovins est relativement élevée dans le Sahel (14,0%), le Centre-Nord (11,1%), le Centre-Ouest (11,1%) et l'Est (10,2%). Quant aux caprins, ils sont beaucoup plus présents dans le Sahel (16,8%), le Centre-Ouest (12,1%), l'Est (10,6%) et le Centre-Nord (9,2%).

L'élevage des porcins est beaucoup développé dans le Centre-Ouest (19,5%), le Sud-Ouest (13,3%), la Boucle du Mouhoun (11,5) et les Hauts-Bassins (11,3%). Deux régions se distinguent des autres par rapport à l'élevage des camelins. Ce sont le Sahel (83,3%) et le Nord (12,2%). Le Sahel, le Nord, l'Est et le Centre-Nord avec des taux respectifs de 30,1%, 21,1%, 12,6%, 10,8% sont les régions qui connaissent un développement de l'élevage des équins. Les asins quant à eux sont plus présents dans le Centre-Ouest (13,4%), la Boucle du Mouhoun (12,5%) et l'Est (10,2%).

Au regard de toutes ces informations, on peut dire que les régions de grand élevage sont le Sahel, le Nord, l'Est et le Centre-Ouest.

Tableau 7.3 : Répartition du cheptel selon les régions en 2005 en (%)

Région	Cheptel							
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Camelins	Equins	Asins	
Boucle du Mouhoun	8,8	8,2	8,6	11,5	1,9	6,9	12,5	
Cascades	7,7	2,5	1,6	2,3	0,0	0,3	0,2	
Centre	1,7	2,4	2,4	7,9	0,0	4,0	5,2	
Centre-Est	4,7	7,9	7,7	9,3	0,0	6,1	8,4	
Centre-Nord	5,6	11,1	9,2	3,3	0,5	10,8	6,5	
Centre-Ouest	7,8	11,1	12,1	19,5	0,0	1,1	13,4	
Centre-Sud	3,5	4,3	5,4	5,3	0,0	2,2	7,5	
Est	11,4	10,2	10,6	5,5	2,1	12,6	10,2	
Hauts-Bassins	16,6	9,2	5,9	11,3	0,0	1,4	8,8	
Nord	4,6	9,9	9,0	5,8	12,2	21,1	10,1	
Plateau Central	3,6	6,2	6,2	4,8	0,0	5,1	10,1	
Sahel	20,6	14,0	16,8	0,2	83,3	30,1	7,0	
Sud-Ouest	3,8	2,9	4,5	13,3	0,0	1,2	0,2	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	
Ensemble Burkina)	7 606 887	7 110 788	10 646 811	1 963 039	15 401	35 757	951 447	

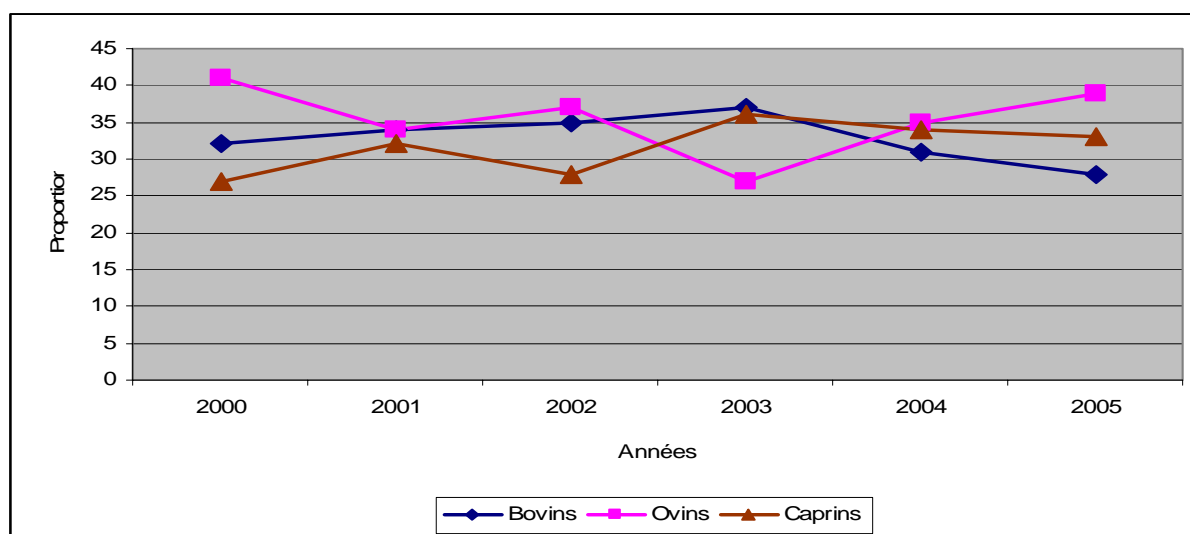
Source : INSD, Annuaire statistique 2006

7.2.2 Evolution des exportations du cheptel

En 2005, les espèces du cheptel essentiellement concernées par les exportations sont les bovins, les ovins et les caprins. Le niveau d'exportation de ces espèces était sensiblement identique mais avec une légère domination des ovins (39%).

Entre 2000 et 2005, l'exportation des bovins a connu une légère croissance jusqu'en 2003 et une décroissance de 2003 à 2005. Cependant aussi bien au niveau de l'exportation des ovins que de celle des caprins, on observe une évolution en dents de scie au cours de la même période.

Graphique 7.3 : Evolution des exportations (en %) sur pied par espèce



Source : Direction des Etudes et de la Planification / Ministère des Ressources Animales

7.2.3 Pays de destination des exportations du cheptel

En 2005, les pays de destination des exportations du cheptel sont essentiellement ceux voisins du Burkina Faso et le Nigéria. La Côte d'Ivoire et le Ghana enregistrent à eux seuls plus des deux tiers des exportations de bovins, ovins et caprins. Avec des exportations de bovins (42,6%), ovins (42,8%) et caprins (61%) vers le Ghana, ce pays peut être considéré comme le premier pays d'exportation du cheptel du Burkina Faso. Le Mali et le Niger, étant aussi considérés comme des pays d'élevage, les exportations du cheptel du Burkina vers ces pays sont relativement faibles.

Tableau 7.4 : Evolution des exportations sur pied d'espèces par pays de destination en 2005

Pays	Bovins		Cheptel Ovins		Caprins	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bénin	10 638	5,0	14 327	4,7	20 931	8,0
Côte d'Ivoire	43 984	20,7	131 053	43,1	45 381	18,0
Ghana	90 559	42,6	130 058	42,8	154 405	61,0
Mali	827	0,4	494	0,2	391	0,0
Niger	5 585	2,6	12 874	4,2	15 635	6,0
Nigéria	34 926	16,4	250	0,1	2 143	1,0
Togo	17 149	8,1	12 112	4,0	4 341	2,0
Autres pays	8 992	4,2	3 056	1,0	11 415	4,0
Ensemble	212 660	100,0	304 224	100,0	254 642	100,0

Source : INSD, Annuaire statistique 2006